

REPUBLIQUE DU BENIN



**PROGRAMME D' ACTIONS D'ISTANBUL EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES
POUR LA DECENNIE 2011-2020**

**RAPPORT D'EVALUATION A MI-PARCOURS
2011+5 DE MISE EN ŒUVRE AU BENIN**

Novembre 2015

Sommaire

I - Introduction	7
II. -Processus de planification de développement national, incluant les grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales	8
2.1. La vision	8
2.2. Les orientations stratégiques	8
2.3. Les stratégies opérationnelles.....	9
III. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul pour la décennie : 2011-2020	12
3.1 Capacité de production	12
3.2 Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	27
3.2.2.1 Agriculture.....	28
3.2.2.2 Développement rural	31
3.3. COMMERCE	33
3.4. PRODUITS DE BASE.....	35
3.4.3. Le développement du pôle tourisme-culture-artisanat.....	37
3.4.4- Artisanat.....	38
3.5- Développement humain et social	39
3.5.1- Education	39
3.5.2- Population et santé primaire	46
3.5.3- Promotion de la jeunesse.....	52
3.5.4- Eau et assainissement	53
3.5.4. Egalité des sexes et autonomisation des femmes	59
3.5.5- Protection sociale.....	62
3.6- Crises multiples et autres défis émergents	64
3.6.1 Chocs économiques.....	65
3.6.2 Changements climatiques et préservation de l'environnement.....	66
3.7. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités	69
3.7.1. Mobilisation des ressources domestiques	70
3.7.2. Aide au développement	71
3.7.3. Dette extérieure	74
3.7.4. Investissement direct étranger	74
3.7.5. Transferts des fonds des migrants	76
3.8. Bonne gouvernance à tous les niveaux.....	77
3.8.1. Gouvernance politique et Démocratie.....	79
3.8.2 Efficacité institutionnelle et Obligation de rendre compte.....	81
3.8.3 Gestion économique et Gouvernance des entreprises.....	83
3.8.4 Défis et perspectives	85
IV. Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après-2015 et d'autres processus mondiaux	86
V. Conclusion et marche à suivre	93
Annexes	93

Tableaux

Tableau 1 : Arrimage entre les objectifs du PAI et les axes stratégiques et domaines de la SCRP	9
Tableau 2 : Matrice des résultats attendus de la SCRP 3	11
Tableau 3: Evolution des indicateurs de la stabilisation macroéconomique	13
Tableau 4 : Evolution des indicateurs du transport routier	16
Tableau 5 : Evolution des indicateurs du transport maritime.....	17
Tableau 6 : Evolution des indicateurs du transport aérien	17
Tableau 7 : Performance du secteur de l’Energie	21
Tableau 8 : Classement du Bénin dans le Doing Business.....	25
Tableau 9 : évolution des Indicateurs du Secteur Privé	26
Tableau 10 : Niveau de production de certaines productions agricoles.....	36
Tableau 11: Prévisions des indicateurs de suivi du secteur éducation de 2011 à 2015 (en %).....	40
Tableau 12 : Prévisions des indicateurs de suivi du secteur éducation de 2011 à 2015 (en %)	40
Tableau 13 : Evolution comparée des prévisions et réalisation du taux brut de préscolarisation	41
Tableau 14 : Evolution comparée des prévisions et réalisation du taux brut de préscolarisation	44
Tableau 15 : Prévisions du niveau attendu des indicateurs de suivi du secteur santé de 2011 à 2015	46
Tableau 16 : Indicateurs de suivi de la santé de la mère et de l’enfant de 2011 à 2014	48
Tableau 17 : Evolution des indicateurs de suivi de la lutte contre le paludisme de 2011 à 2014	49
Tableau 16° Evolution du sous-secteur en matière de construction et réhabilitation des points d'eau de 2011 à 2015	56

Graphiques

Graphique 1 : Evolution de la production cotonnière (en tonnes)	29
Graphique 2 : Croissance de la production cotonnière (en%)	30
Graphique 3 : Croissance de l’activité au niveau des sous-secteurs végétaux hors coton (en %)	30
Graphique 4 : Evolution du taux moyen de succès aux examens de 2 nd cycle.....	43
Graphique 5 : Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu rural de 2011 à 2015	57
Graphique 6 : Evolution du reboisement de 2010 à 2013	67
Graphique 7 : Evolution des recettes fiscales	70
Graphique 8 : Evolution des recettes intérieures et leur part dans les recettes fiscales.....	71

Figure

Figure 1: Situation de la desserte en AEP en milieu rural à la fin décembre 2014	57
--	----

Liste des Sigles et Abréviations

ABéProFA	: Agence Béninoise pour la Promotion des Filières Agricoles
ABeVRIT	: Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation Technologique
ADMA	: Agence de Développement de la Mécanisation Agricole
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AGVSA	: Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AIG	: Auditeurs Internes du Gouvernement
ANLC	: Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
ANPE	: Agence Nationale Pour la Promotion de l'Emploi
APAH	: Agence de Promotion des Aménagements Hydro- Agricoles
APE	: Agent Permanent de l'Etat
APIEX	: Agence Nationale de Promotion des Investissements et des Exportations
BFU	: Bordereau de Frais Unique
BM	: Banque Mondiale
BTSA	: Bénin Télécoms SA
CBT	: Compagnie Béninoise des Textiles
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CeCPA	: Centre Communal pour la Promotion Agricole
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CENTIF	: Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CLAC	: Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CNDF	: Commission Nationale de Délimitation des Frontières
CNG-MAEP	: Commission Nationale de Gouvernance pour le Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs
COTEB	: Complexe Textile du Bénin
CPA	: Centres de Promotion de l'Artisanat
CPF	: Code des Personnes et de la Famille
CPS	: Centres de Promotion sociale
CVPC	: Coopératives villageoises des Producteurs de coton
DNSP	: Direction Nationale de la Santé Publique
EDS	: Enquête Démographique et de Santé
EGIM	: Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
EPE	: Equivalent Point d'Eau
EPNFD	: Entreprises et Professions Non Financière Désignées
ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FADeC	: Fonds d'Appui aux Développement des Communes
FMI	: Fonds Monétaire Internationale
FNEC	: Fonds National pour l'Environnement et le Climat

FNM	: Fonds National de la Microfinance
FNPEEJ	: Fonds National de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes
FNRSIT	: Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique
GERME	: Gérer Mieux Mon Entreprise
GIABA	: Groupe Inter gouvernemental d'Action contre le Blanchissement d'Argent en Afrique de l'Ouest
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GUP	: Guichet Unique Portuaire
IAPH	: Information de l'Association Internationale des Ports et Havres
IDISA	: Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
IGF	: Inspection Générale des Finances
IGM	: Inspecteurs Généraux des Ministères
IHPC	: Indices Harmonisés des Prix à la Consommation
IPC	: Indice de Perception de la Corruption
LEPI	: Liste Electorale Permanente Informatisée
LOLF	: Loi Organique sur la Loi des Finances
MAEP	: Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MCPP	: Programme de Microcrédits aux Plus Pauvres
MIILDA	: Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée d'Action
MILD	: Moustiquaire Imprégnée à Longue Durée
MJSL	: Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs
MTA	: Médicaments Traditionnels Améliorés
OCERTID	: Office Central de Répression des Trafics Illicites des Drogues et des Précurseurs
OEV	: Orphelins et Enfants Vulnérables du fait de Sida
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OLC	: Observatoire de Lutte contre la Corruption
OMD	: Objectif du Millénaire pour le Développement
ONASA	: Office National d'Appui à la sécurité Alimentaire
ONG	: Organisations Non-Gouvernementales
PADSP	: Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PANA	: Programme d'Action National d'Adaptation
PC	: Prélèvement Communautaire
PCCI	: Projet de compétitivité et de Croissance Intégré
PDDSE	: Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PF	: Planification Familiale
PFR	: Plans Fonciers Ruraux
PHAC	: Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PHPS	: Politique Holistique de Protection Sociale

PIB	: Produit Intérieur Brut
PIHI	: Paquet d'Intervention à Haut Impact
PMLS II	: Projet Multisectoriel de Lutte contre le Sida
PNAGOF	: Programme National d'Appui à la Gouvernance Foncière
PNDSJ	: Programme National de Développement du Secteur de la Justice
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVA	: Politique Nationale pour un Vieillissement Actif
POSAF	: Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale
PPP	: Partenariat Public-Privé
PSRSA	: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole
PVVIH	: Personne Vivant avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine
RAMU	: Régime d'Assurance Maladie Universelle
RCCM	: Registres de Commerce et du Crédit Mobilier
RDR	: Responsables du Développement Rural
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SBEE	: Société Béninoise d'Energie Electrique
SCO	: Société des Ciments d'Onigbolo
SFD	: Systèmes Financiers Décentralisés
SFI	: Société Financière Internationale
SIGPAC	: Système Intégré de Gestion du Port Autonome de Cotonou
SITEX	: Société des Industries Textiles du Bénin
SNDS	: stratégie nationale de développement statistique
SNPHAB	: Stratégie Nationale pour la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de base
SODECO	: Société de Développement du Coton
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TCI	: Taxe Conjoncturel à l'Importation
TDP	: Taxe Dégressive de Protection
THA	: Trypanosomiase Humaine Africaine
UCIMB	: Chambres Interdépartementales de Métiers et de l'Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	: United Nations Capital Development Fund
UNITAR	: Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche
WARCIP	: West African Regional Communication Infrastructural Programm
ZFI	: Zone Franche Industrielle

I - Introduction

Les pays les moins avancés (PMA) sont une catégorie de pays créée en 1971 par l'Organisation des Nations unies (ONU), regroupant les pays les moins développés socio-économiquement de la planète. Ils présentent les indices de développement humain (IDH) les plus faibles et devraient à ce titre obtenir une attention particulière de la part de la communauté internationale. En appliquant ces critères, les PMA étaient 25 lors de la création de l'appellation PMA en 1971. Mais depuis 2014, ils sont 47 PMA dont 33 en Afrique (le Bénin y compris), 9 en Asie, 4 en Océanie et 1 dans les Antilles.

Pour accompagner ces PMA dans la mise en œuvre de stratégies visant l'amélioration de leurs situations, des politiques d'aide spécifiques sont menées à savoir :

- l'initiative « Tout sauf les armes » de l'Union européenne ;
- l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) des États-Unis d'Amérique et
- le programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la période 2011-2020, adopté lors de la quatrième conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011.

La mise en œuvre des différentes politiques spécifiques d'aide ont permis à cinq (05) pays de quitter le groupe des PMA par suite de leur croissance économique : Botswana en 1994, le Cap-Vert en 2007, les Maldives en 2011, les Samoa et la Mauritanie en 2014.

Pour permettre d'apprécier les efforts consentis à la réalisation de ce programme à travers l'examen des résultats obtenus, et prendre des mesures correctives et proactives afin d'atteindre à bonne date les objectifs internationaux, le Bénin, à l'instar des autres Pays les Moins Avancés produit des rapports annuels de suivi de la mise en œuvre dudit programme.

En juin 2016 à Antalya en Turquie, il est prévu un examen de haut niveau à mi-parcours par l'Assemblée Générale des Nations Unies de la mise en œuvre du Programme d'Action Istanbul. Cette rencontre permettra de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, de cerner les contraintes et les obstacles rencontrés. Elle permettra également de déterminer les mesures et initiatives à prendre pour faire face tant aux contraintes et obstacles identifiés qu'aux nouveaux défis et problèmes des PMA.

Pour permettre aux PMA en général et au Bénin en particulier d'apprécier la situation de mise en œuvre du Plan d'Action d'Istanbul (PAI) et prendre les mesures correctives et proactives afin d'atteindre en 2020 les objectifs fixés et sortir de la catégorie des PMA, il est retenu que chaque PMA élabore un rapport d'évaluation à mi-parcours de mise en œuvre. Pour le Bénin, ce rapport qui permettra de présenter les résultats obtenus entre 2011 et 2015, mieux cerner les contraintes et obstacles rencontrés et les défis à relever, s'articulera autour de trois axes que sont :

- (i) le processus de planification de développement national, incluant les grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales ;
- (ii) l'évaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul pour la décennie 2011-2020 ;
- (iii) la cohérence et les liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après-2015 et d'autres processus mondiaux.

II. -Processus de planification de développement national, incluant les grandes tendances économiques, sociales, politiques et environnementales

Le système de planification du Bénin est un système en forme pyramidale à trois niveaux :

- (i) la vision prospective ;
- (ii) les orientations stratégiques et
- (iii) les stratégies opérationnelles.

A l'adoption du PAI, un effort d'alignement au processus existant a été réalisé.

2.1. La vision

Le Bénin a conduit de 1996 à 2000 les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT) qui présentent les aspirations des Béninois sur vingt-cinq (25) ans. Il s'est donc doté d'une vision qui stipule que « le Bénin est, en 2025, un pays-phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ». Dès lors, Bénin 2025 Alafia constitue le cadre national de référence pour toute politique, stratégie à moyen et court terme. Pour concrétiser cette vision, des objectifs stratégiques ont été définis par les ENPLT. Cette concrétisation passe par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies nationales et sectorielles.

Ainsi pour la période 2011 à 2020, défini comme Période de croissance économique au service du développement, il est prévu que :

- l'Etat, de par la qualité de ses politiques sectorielles, réussisse à faire bénéficier réellement à l'ensemble des populations les fruits de la croissance ;
- la lutte contre la corruption donne de bons résultats et qu'on observe une amélioration de la transparence dans la vie publique et privée ;
- les plus-values qui en résultent soient affectées à des programmes ambitieux de respect des normes internationales dans les domaines de la santé et de l'éducation ;
- le taux de fréquentation des centres sanitaires et les taux d'encadrement de la population par les différentes catégories du personnel sanitaire connaissent une amélioration significative ;
- le taux d'alphabétisation de la population passe de 35% à 80% et le taux de scolarisation secondaire monte à 32,47%;
- un système de sécurité sociale performant et fonctionnel soit mis en place.

2.2. Les orientations stratégiques

La concrétisation de la vision à long terme du Bénin passe par un niveau intermédiaire de définition des orientations stratégiques. Ainsi, dans la volonté de relever les défis de la croissance économique accélérée et du développement du capital humain pour faire du Bénin un pays émergent ; ceci, en promouvant une gouvernance concertée, en soutenant le secteur privé, en développant les infrastructures et en appuyant le développement à la base, le Bénin a décidé d'élaborer les Orientations stratégiques. L'objectif des orientations stratégiques de développement est double :

- créer et dynamiser des pôles de croissance et de développement ;
- réduire de façon significative la pauvreté.

Ces OSD qui constituent un document de planification à moins long terme sont en cours d'actualisation. Elles demeurent néanmoins un cadre national de référence pour toutes les stratégies sectorielles, notamment la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП), en vue de garantir la synergie des actions entreprises à tous les niveaux de la gestion du développement, favoriser ainsi la réalisation des gains d'efficacité et de productivité et une allocation judicieuse des ressources pour un développement harmonieux, durable et inclusif conduisant résolument vers la réalisation de la vision Alafia à l'horizon 2025.

2.3. Les stratégies opérationnelles

Dans le cadre de l'opérationnalisation des OSD, il a été adopté le 16 mars 2011 la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП) de troisième Génération couvrant le quinquennat 2011-2015. Cette stratégie représente le document privilégié de dialogue entre le Partenaires Techniques et Financiers et le Gouvernement, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La SCRП 2011-2015 est structurée autour de cinq axes stratégiques à savoir : (i) l'accélération durable de la croissance et la transformation de l'économie ; (ii) le développement des infrastructures ; (iii) le renforcement du capital humain ; (iv) le renforcement de la bonne gouvernance ; et (v) le développement équilibré et durable de l'espace national. Elle ambitionne d'accélérer la marche du Bénin vers la réalisation des OMD à l'horizon 2015 et vise à engranger des progrès significatifs sur d'autres objectifs de développement. Pour atteindre ces objectifs, un cadre conjoint Gouvernement-PTF de concertation et de suivi est mise en place et a pour instance suprême de décision le Conseil d'Orientation de la SCRП. Ce cadre garanti l'arrimage de toutes politiques et stratégies sectorielles sur la SCRП et par ricochet aux OSD et au Bénin 2025 Alafia. Ainsi, la SCRП prenant en compte les objectifs du PAI (voir tableau 1), le Bénin n'a pas jugé nécessaire d'élaborer un autre cadre d'opérationnalisation que celui existant.

Tableau 1 : Arrimage entre les objectifs du PAI et les axes stratégiques et domaines de la SCRП

Objectifs spécifiques du Programme d'action d'Istanbul pour les PMA (PAI)	Axes de la SCRП	Domaines prioritaires d'intervention du Gouvernement entre 2011 et 2015
Objectif spécifique n°1 : Atteindre, dans les pays les moins avancés, une croissance économique soutenue, équitable et sans exclusive d'au moins 7 % par an, en renforçant leur capacité de production dans tous les secteurs grâce à des changements structurels et en assurant leur démarginalisation par des mesures efficaces d'intégration dans l'économie mondiale, y compris des mesures efficaces d'intégration régionale.	Axe 1: Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie	- Consolidation du cadre macroéconomique - Dynamisation du secteur privé et développement de l'entreprise - Diversification de l'économie - Promotion de l'intégration régionale et de l'insertion dans les réseaux mondiaux
Objectif spécifique n°2 : Renforcer les moyens humains en favorisant un développement humain et social soutenu, équitable et sans	Axe 3: Renforcement du capital humain	- Maitrise de la croissance démographique - Promotion d'une éducation de développement

exclusive ainsi que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.		- Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé - Alimentation et nutrition - Promotion d'emplois durables et décents - La réduction des inégalités de genre - Renforcement de la protection sociale - Promotion de l'Épanouissement des jeunes et les loisirs
Objectif spécifique n°3 : Réduire la vulnérabilité des pays les moins avancés aux chocs économiques et aux catastrophes naturelles et écologiques ainsi qu'au changement climatique, et relever leur capacité à faire face à ces problèmes et à d'autres en renforçant leur résistance.	Axe 1: Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie	- Consolidation du cadre macroéconomique - Dynamisation du secteur privé et développement de l'entreprise - Diversification de l'économie - Promotion de l'intégration régionale et de l'insertion dans les réseaux mondiaux
	Axe 5: Développement équilibré et durable de l'espace national	- Renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration - Consolidation de l'aménagement du territoire pour une économie régionale et locale dynamique - Poursuite de la réforme foncière - Promotion des espaces frontaliers - Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et amélioration du cadre de vie - gestion des catastrophes et risques naturels
Objectif spécifique n°4 : Accroître les ressources financières consacrées au développement des pays les moins avancés, notamment au moyen de la mobilisation des ressources nationales, de l'aide publique au développement (APD), de l'allègement de la dette extérieure, des investissements étrangers directs et des envois de fonds des migrants, et veiller à ce qu'il soit fait un bon usage de ces ressources.	Axe 1: Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie	- Consolidation du cadre macroéconomique - Dynamisation du secteur privé et développement de l'entreprise - Diversification de l'économie - Promotion de l'intégration régionale et de l'insertion dans les réseaux mondiaux
	Axe 4: Renforcement de la qualité de la gouvernance	- Renforcement de la qualité de la gestion des finances publiques - Renforcement de la gouvernance administrative - Renforcement de la gouvernance politique - Promotion de la sécurité et de la paix - Amélioration de la gouvernance de l'information statistique - Promotion des droits humains et renforcement des capacités

		juridiques des pauvres - Renforcement de la gouvernance environnementale
Objectif spécifique n°5 : Garantir une bonne gouvernance à tous les niveaux, en renforçant les processus et les institutions démocratiques et l'état de droit; en améliorant l'efficacité, la cohérence, la transparence et la participation; en œuvrant à la protection et à la promotion des droits de l'homme; et en réduisant la corruption, et renforcer la capacité des gouvernements des pays les moins avancés de jouer un rôle efficace dans le développement économique et social national.	Axe 4: Renforcement de la qualité de la gouvernance	- Renforcement de la qualité de la gestion des finances publiques - Renforcement de la gouvernance administrative - Renforcement de la gouvernance politique - Promotion de la sécurité et de la paix - Amélioration de la gouvernance de l'information statistique - Promotion des droits humains et renforcement des capacités juridiques des pauvres - Renforcement de la gouvernance environnementale

Le PAI étant bien pris en compte dans la SCRP3, il en découle que les indicateurs d'impact de la SCRP 3 serviront de référence pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PAI sur la période 2011-2015.

Tableau 2 : Matrice des résultats attendus de la SCRP 3

Libellés des indicateurs	2011	2012	2013	2014	Cible 2015
Incidence de la pauvreté monétaire nationale	32,3%	30,1%	28%	26,5%	25%
Incidence de la pauvreté monétaire rurale	32%	30%	27%	26%	26%
Profondeur de la pauvreté monétaire	9,1%	8,3%	7,5%	7%	6,5%
Sévérité de la pauvreté monétaire	3,8%	3,4%	3,1%	2,9%	2,6%
Taux de croissance économique	3,6%	5,6%	6,5%	7,0%	7,5%
Proportion de population ayant accès à une source d'eau	92%	94%	96%	98%	100%
Proportion de population ayant accès à meilleur système d'assainissement	57%	59%	60%	62%	75%
Taux net de scolarisation dans le primaire	90%	93%	96%	99%	100%
Taux d'alphabétisation des 15 ans à 24 ans	42,5%	48,03%	16,76%	17,57%	100%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	85‰	80‰	75‰	70‰	65‰
Taux de mortalité infantile	43‰	42‰	40‰	39‰	35‰
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	200	170	150	135	125
Taux d'utilisation des ordres de paiement	<8	<8	<8	<8	<8
Délai moyen de passation des marchés publics sur financement du budget national (en jours) : fournitures	55	55	55	55	55
Délai moyen de passation des marchés publics sur financement du budget national (en jours) : services	65	65	65	65	65
Délai moyen de passation des marchés publics sur financement du budget national (en jours) : travaux	75	75	75	75	75
Taux d'exécution des dépenses courantes hors salaires-base engagements (en %)	>80	>80	>80	>80	>80
Taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources propres (base engagement) en %	>60	>60	>60	>60	>60

Sources : SCRP3, rapports d'avancement 2011 à 2014

III. Evaluation des progrès et des défis dans la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul pour la décennie : 2011-2020

3.1 Capacité de production

a) Mesures

Sept (07) objectifs sont visés par le PAI à savoir : i) Accroître notablement la valeur ajoutée des industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles, en accordant une attention spéciale à la création d'emplois; ii) Diversifier les capacités locales de production et d'exportation, l'accent étant mis sur les secteurs dynamiques à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et des services; iii) Accroître notablement l'accès aux services de télécommunication et s'efforcer d'assurer un accès universel à Internet d'ici à 2020; iv) S'employer à porter l'approvisionnement total en énergie primaire par habitant au même niveau que dans les autres pays en développement; v) Accroître notablement la part d'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables d'ici à 2020; vi) Améliorer les capacités de production d'énergie, d'échanges et de distribution dans le but d'assurer un accès universel à l'énergie d'ici à 2030; vii) Veiller à ce que les pays les moins avancés parviennent à une augmentation notable du nombre total de kilomètres de voies ferrées et de routes asphaltées ainsi que des réseaux aériens ou maritimes d'ici à 2020.

Pour améliorer les capacités de production des PMA, le PAI propose les mesures ci-après: i) prendre en compte le développement des capacités dans les stratégies et politiques nationales de développement ; ii) consacrer une part plus importante des dépenses publiques au renforcement des capacités productives ; iii) faciliter l'accessibilité des plus pauvres aux services financiers et d'assurance à travers la promotion de la microfinance, la micro-assurance et les fonds d'investissement à la création ; iv) promouvoir les pôles d'activités économiques ; v) renforcer les programmes de promotion des industries agroalimentaires ; vi) se procurer de nouvelles technologies et renforcer les capacités et la base de connaissances afin de pouvoir tirer pleinement parti des technologies acquises, et promouvoir les capacités locales de façon durable au service de la recherche-développement ; vii) promouvoir un environnement favorable au développement du secteur privé, notamment celui des petites et moyennes entreprises, au moyen d'un cadre réglementaire transparent et fondé sur des règles.

A cet effet, les mesures formulées par le Bénin à travers la SCRP 2011-2015 sont concentrées sur: ***l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie ;le Développement des infrastructures ; et le renforcement du capital humain.*** Plus spécifiquement, il s'agit , entre autres, de: (i) consolider le cadre macro économique, (ii) dynamiser le secteur privé, (iii) diversifier l'économie, (iv) intensifier les investissements dans les infrastructures de transport, énergétiques(en particulier d'énergie renouvelable qui comprend, entre autres, les énergies hydraulique, géothermique, marémotrice, solaire et éolienne ainsi que l'énergie de la biomasse), hydrauliques et d'assainissement, de communication et TIC ainsi que le bâtiment et l'urbanisme, (v) promouvoir une éducation de développement.

b) Réalisations et analyse des performances

3.1.2.1. Consolidation du Cadre Macroéconomique

Situation économique

La SCRP 2011-2015 se fixe comme objectif global, à l'horizon 2015, une amélioration sensible des conditions de vie de la population. Cette amélioration passerait par une croissance économique forte et soutenue, autour de 6% en moyenne sur la période. Ce qui produirait une réduction de la pauvreté dont l'incidence passerait de 35,21% en 2009 à 25% en 2015.

Sur les quatre dernières années, le taux de croissance de l'économie est resté soutenu et s'est établi à 6,5% en 2014 contre 6,9% en 2013, 5,4% en 2012, 3% en 2011 et 2,1% en 2010. Cette consolidation de l'activité économique résulte essentiellement de i) l'amélioration de la production agricole dont notamment la production cotonnière et vivrière ; ii) le dynamisme du secteur des BTP et la densification du secteur manufacturier ; iii) la hausse du trafic portuaire et ses répercussions favorables sur les autres activités de services et ; iv) la poursuite de la politique des grands travaux. Elle s'est déroulée dans un contexte de maîtrise des prix à la consommation. En effet, le taux d'inflation est resté en dessous des 3% fixé par la norme communautaire de l'UEMOA excepté les 6,7% enregistrés en 2012. Toutefois, il est prévu pour 2015 une baisse de la croissance pour se situer à 5,6%. Cette prévision montre un écart d'environ deux (02) points de croissance par rapport à la cible de 7,5% de 2015. Les indicateurs majeurs de la stabilisation macroéconomique se présentent comme suit:

Tableau 3: Evolution des indicateurs de la stabilisation macroéconomique

Indicateurs	Réalisation (%)				Cible 2015 (%)
	2011	2012	2013	2014	
Taux de croissance économique (%)	3,0	4,6	6,9	6,5	7,5
Taux d'inflation (%)	2,7	6,7	1,1	-1,0	<3
Taux d'investissement (%)	20,9	19,3	27,3	28,1	29,3
Ratio masse salariale par rapport au PIB (%)	7,4	13,7	7,3	7,3	6,6
Déficit budgétaire global (base ordonnancement et hors dons) en % du PIB	-4,3	-2,3	-3,8	-3,1	-6,4
Service de la dette en % des exportations	3,1	5,7	4,3	5,5	4,4
Taux de mobilisation des recettes fiscales (%)	92,5	101,8	101,8	98,5	>90
Solde courant de la balance des paiements en % du PIB	-8,1	-9,6	-8,1	-7,4	-6,4

Source: DGAE

Analyse des performances de la consolidation macroéconomiques et recommandations

La performance en matière de consolidation du cadre macroéconomique est analysée à partir des indicateurs retenus dans le cadre de performance de la SCRP. Il s'agit du : i) taux de croissance économique ; ii) taux d'inflation ; iii) taux d'investissement ; iv) déficit budgétaire global (base ordonnancement et hors dons) en pourcentage du PIB; v) ratio masse salariale par rapport au PIB; vi) service de la dette en pourcentage des exportations; vii) taux de mobilisation des recettes fiscales ; et viii) solde courant de la balance des paiements en pourcentage du PIB.

L'évolution de ces indicateurs susmentionnés fait apparaître une réalisation d'ensemble satisfaisante en matière de consolidation du cadre macroéconomique, la plupart des indicateurs s'étant inscrits en amélioration entre 2011 et 2014. Cette impulsion serait essentiellement tirée

par les secteurs primaire (notamment la production cotonnière qui s'est significativement accrue ces dernières années) et tertiaire (notamment les services). Toutefois, il est à noter qu'en 2014, un développement timide du secteur de l'industrie est enregistré et sa contribution au PIB s'est améliorée, se positionnant au en deuxième rang après le secteur des services. Ceci s'expliquerait par les réformes visant à promouvoir le développement de l'agro-industrie.

Les principaux défis, au regard du comportement des indicateurs ci-dessus sont relatifs : (i) à la consolidation de la croissance économique en lien avec les objectifs de la SCRP; (ii) au maintien du niveau des prix dans les limites prescrites par normes communautaires, sans toutefois glisser vers une situation de déflation et (iii) à l'amélioration de la capacité de mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre du PAI.

Les orientations macroéconomiques à court et moyen termes devraient donc viser une croissance économique plus forte, durable, inclusive et créatrice d'emplois. De même, une forte mobilisation autour des mesures à mettre en œuvre par les PTF s'avère très cruciale.

3.1.2.2. Infrastructures

a) Mesures

L'un des principaux problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés est le manque d'infrastructures matérielles adéquates. Face à cette situation, les PMA et leurs partenaires se sont engagés à élaborer et mettre en œuvre des politiques et plans nationaux de développement et d'entretien des infrastructures englobant tous les modes de transport, les communications, l'énergie et les ports. De façon spécifique, les PMA dans le cadre du PAI se sont engagés pour :

- (i) allouer et décaisser annuellement une part suffisante du budget aux fins du développement et de l'entretien des infrastructures;
- (ii) développer et mettre en œuvre des politiques et plans nationaux globaux de développement et d'entretien des infrastructures englobant tous les modes de transport, les ports, les communications et l'énergie;
- (iii) développer des infrastructures modernes pour les technologies de l'information et des communications et l'accès à Internet, y compris en les étendant aux zones rurales et reculées, notamment grâce à des connexions de téléphonie mobile à haut débit et satellitaires;
- (iv) renforcer et étendre les connexions à haut débit ainsi que les réseaux et connexions électroniques dans les secteurs où ces mesures seront utiles, notamment l'éducation, la banque, la santé et la gouvernance;
- (v) promouvoir les partenariats public-privé aux fins du développement et de l'entretien des infrastructures de transport et de technologies de l'information et des communications et leur viabilité;
- (vi) promouvoir des approches bilatérales sous-régionales et régionales propices à de meilleures connexions en résorbant les goulots d'étranglement.

Au Bénin, les actions engagées dans ce cadre sont axées sur : le développement des infrastructures de transport, du bâtiment et de l'urbanisme. Il s'agit notamment des transports routier, fluvio-lagunaire, maritime, ferroviaire et aérien.

b) Réalisations et analyse des performances

Les infrastructures de transport routier se sont globalement améliorées au cours de la période 2011-2015. Les progrès concernent essentiellement : (i) l'entretien périodique et courant des pistes, (ii) l'entretien courant et périodique des routes en terre et des routes revêtues et (iii) la modernisation du réseau routier. Par ailleurs, il importe de signaler deux actions réalisées en 2014 qui s'inscrivent dans le cadre des mesures conjointes du PAI. Il s'agit de (i) la validation de la stratégie sectorielle du secteur des transports et (ii) de la mise en œuvre des réformes structurelles de certaines de ces directions sous tutelle.

Au niveau des routes en terre, il convient de mentionner que 799 ouvrages ont été réalisés représentant 1394,6 km au cours de la période allant de 2011 à fin juin 2015. En ce qui concerne la modernisation du réseau, 369 km sont bitumés contre une cible de 1089,4 km. Quant aux pistes rurales, 29 160,24 km de pistes ont été aménagées et entretenues pour une cible de 17 804 km.

Par ailleurs, il y a eu l'entretien courant de 10 601.15 km de routes (en terre et revêtues) du réseau national et l'entretien de (07) postes de péage entièrement fonctionnels et mis en concession sur quinze (15) prévus.

Les infrastructures du transport fluvio-lagunaire restent encore très peu développées. Les réalisations se résument à la construction ou à l'aménagement d'infrastructures d'embarcation dans quelques localités. Par ailleurs, en vue de désenclaver les localités riveraines de la ville de Cotonou et de réduire les congestions fréquentes enregistrées sur les principaux artères de la ville, le Gouvernement a poursuivi la recherche de financement nécessaire à la réalisation du projet de développement du transport fluvio-lagunaire et du tourisme entre Cotonou-Porto-Novo et leurs environs. La réalisation de l'objectif de développement des infrastructures de transport du PAI nécessite le respect par les partenaires au développement de leurs engagements en accompagnant le Bénin dans la réalisation dudit projet de transport fluvio-lagunaire.

Le transport maritime et les infrastructures portuaires jouent un rôle névralgique dans le tissu économique béninois. En effet, les échanges commerciaux du Bénin s'effectuent à plus de 90% par voie maritime, principalement par le port de Cotonou. En outre, 45 à 50% des recettes totales de l'Etat et 80 à 85% des recettes douanières proviennent du Port de Cotonou. Ainsi, les actions majeures menées concernent: i) la poursuite des travaux confortatifs liés à l'exploitation du nouveau terminal à conteneur, (ii) la poursuite du processus d'expropriation pour la construction du deuxième port en eau profonde à Sèmè-Kpodji ; (iii) les travaux relatifs à la construction des ports secs à Parakou et à Tori : et (iv) le projet de construction d'un Centre d'Affaires Maritimes.

Jadis au premier rang, le transport ferroviaire est aujourd'hui en cours de rénovation. Les actions majeures engagées s'inscrivent dans le cadre des réformes devant aboutir à la disparition de l'OCBN par sa mise en concession et la création d'une nouvelle société dénommée BENIRAIL. Ce processus vise la réhabilitation et la modernisation de la ligne ferroviaire Cotonou-

Parakou mais également la construction d'une nouvelle ligne de Parakou à Gaya, ville frontalière du Niger sur une distance de 574 km.

En attendant l'aboutissement des réformes, plusieurs actions ont été menées dont : (i) la réhabilitation des wagons ; (ii) l'acquisition de divers matériels ; (iii) la maintenance des engins de traction ; (iv) la rénovation et l'embellissement de la gare de Cotonou et (v) la création d'une « blue zone ».

Les infrastructures du transport aérien et d'exploitation d'aéroport de classe internationale ainsi que le développement du trafic aérien ont été améliorés. Les principales actions menées dans ce cadre concernent essentiellement : (i) la poursuite des travaux de construction et d'équipement partiels de l'aéroport de Tourou qui est au stade d'achèvement ; (ii) la formation des techniciens au profit de l'aéroport de Tourou ; (iii) la réhabilitation du hall arrivée de l'aéroport international Cardinal Bernadin GANTIN de Cadjéhoun et (iv) la promulgation du code de l'aviation civile et commerciale

En ce qui concerne le transport routier, il a été observé une amélioration du nombre de route en terre et de pistes rurales aménagées ainsi que de la réhabilitation et la construction de routes bitumées. L'évolution des indicateurs du secteur se présentent comme suit:

Tableau 4 : Evolution des indicateurs du transport routier

Libellé des indicateurs	Réalisation				Valeurs cibles 2015
	2011	2012	2013	2014	
Linéaire de routes revêtues, réhabilitées ou traitées en entretien périodique (km)	159,36	160,10	35	134	1 089,4
Linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées(Km)	643	9749,8	11 852	5 815	17 804
Indice d'état du réseau routier (%)	72	74	76	71	75

Source: DPP/MTPT, juin 2015

L'atteinte des cibles des indicateurs du secteur s'expliquerait par le niveau des investissements alloués au secteur. Au niveau des pistes rurales, il est à souligner que leurs réalisations ont connu des évolutions régulières de 2011 à 2013 en passant de 643 km à 11 852 km en 2013 avant de régresser en 2014 pour s'établir à 5 815 km, soit une baisse de plus de 50%. Cette baisse s'explique par le retard observé dans le démarrage des travaux de la deuxième phase du Programme d'Appui au Sous-secteur de Transport Rural (PASTR). Par ailleurs, la lenteur dans la procédure d'attribution des marchés, avec pour conséquence le retard dans le démarrage des travaux, le transfert du programme d'urgence de réfection des pistes pour la campagne de commercialisation du coton-graine au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche constituent les facteurs qui justifient ce niveau de performance.

Pour ce qui est de l'indice d'état du réseau routier, il a connu une évolution régulière de 2011 (72%) à 2013 (76%) avant de régresser de 5 points pour se situer à 71% en 2014. Cette situation s'explique par les retards observés dans les procédures de contractualisation et l'insuffisance des ressources financières pour couvrir l'entretien routier et la sauvegarde du patrimoine. L'entretien des routes connaît des difficultés du fait de la faible performance des entreprises, de

l'amenuisement des ressources notamment celles du Fonds Routier, de la très faible disponibilité du matériel des travaux publics et aux difficultés liées aux surcharges à l'essieu.

Pour améliorer l'entretien routier et la sauvegarde du patrimoine routier existant, il convient d'orienter les actions futures vers : (i) la diversification des ressources du Fonds Routier ; (ii) la poursuite du renforcement des capacités de la SMTP ; (iii) la poursuite des actions relatives au contrôle de la charge à l'essieu ; (iv) la professionnalisation des PME. Il est aussi important de poursuivre la reconstruction des corridors d'interconnexion ; d'assurer la desserte des plateformes logistiques (Aéroports, Ports secs, Parkings camions de transports de marchandises, etc.) ; également assurer la fluidité de la circulation aux nœuds du réseau routier à fort trafic et sans oublier la bonne tenue des routes en terre aménagées.

En ce qui concerne le transport fluvio-lagunaire, le Bénin dispose de plusieurs cours d'eau dont les potentialités de transport ne sont pas pleinement utilisées. Ainsi, le transport fluvio-lagunaire reste encore au stade embryonnaire et exploité de façon artisanale. Au regard des potentialités économiques importantes qu'offre le transport fluvio-lagunaire, le principal défi du Gouvernement dans ce domaine reste l'opérationnalisation du transport fluvio-lagunaire à travers l'élaboration d'un schéma directeur pour le développement de ce mode de transport et la mobilisation des partenaires techniques financiers et des acteurs du secteur privé autour du financement des projets sur les infrastructures fluvio-lagunaires.

En ce qui concerne le transport maritime et les infrastructures portuaires, les principaux indicateurs retenus dans le cadre du suivi de la performance du sous-secteur concernent : (i) le trafic de marchandises à l'importation et (ii) le trafic de marchandises à l'exportation.

Tableau 5 : Evolution des indicateurs du transport maritime

Indicateurs	Réalizations				Valeur cible 2015
	2011	2012	2013	2014	
Trafic de marchandises à l'importation (tonne)	5 755 885	6 210 071	7 641 383	8 342 517	10 000 000
Trafic de marchandises à l'exportation (tonne)	1 032 009	1 164 893	992 935	1 599 225	2 000 000

Source : Port Autonome de Cotonou

Globalement, l'évolution de ces indicateurs montre qu'ils sont en passe de se réaliser. Du fait, des réalisations sus mentionnées. Toutefois, les prochaines actions du Gouvernement devront porter, d'une part sur la consolidation et le renforcement des principaux acquis enregistrés dans la modernisation des infrastructures portuaires et d'autre part sur l'évaluation des différentes réformes engagées en vue d'apporter des mesures correctrices.

En ce qui concerne le transport ferroviaire, le défi majeur reste l'aboutissement de la mise en concession de l'OCBN et de la création de la nouvelle société BENINRAIL .

En ce qui concerne le transport aérien, deux principaux indicateurs ont été retenus pour apprécier la performance de ce sous-secteur. Il s'agit du (i) trafic aérien passager (au départ de Cotonou) et (ii) du trafic fret.

Tableau 6 : Evolution des indicateurs du transport aérien

Libellé des indicateurs	Réalisation				Cible 2015
	2011	2012	2013	2014	
Trafic passagers (au départ de Cotonou)	226.670	250.738	242.068	265.899	300.000
Trafic fret	6.833.535	6.961.636	7.616.195	8.680.627	10.000.000

Source : DPP/MTPT

Le sous-secteur aérien est confronté à des difficultés dont entre autres : (i) l'inexistence du transport aérien domestique ; (ii) l'inexistence de schéma directeur de développement du transport aérien au Bénin et (iii) l'exiguïté du domaine aéroportuaire qui ne répond plus au besoin de développement des activités de transport aérien en général. Face à ces difficultés, il est recommandé : (i) l'achèvement des travaux de construction de l'aéroport de Tourou et son extension ; (ii) l'élaboration d'un plan de développement de l'aviation civile avec le concours de l'OACI et l'amélioration de la gestion quotidienne de la sécurité et de la sûreté de l'aéroport de Cotonou ; (iv) la construction de l'aéroport de Glo-Djigbé ; (v) et la promotion du transport aérien international et domestique à travers le développement des activités culturelles, commerciales, touristiques, la construction d'infrastructures requises et l'établissement des liaisons aériennes avec les pays de la sous-région mal desservis.

3.1.2.3. Energie

a) Mesures

La disponibilité et la qualité des infrastructures énergétiques sont indispensables pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Conscient de ce fait, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de doter le Bénin de moyens adéquats permettant de disposer des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante, dans des conditions optimales de coût et de sécurité de l'approvisionnement. A cet effet, d'ici à 2020 le Bénin devra comme les PMA devra à atteindre les objectifs suivants du PAI :

- S'assurer que le secteur de l'énergie soit prioritaire dans la dotation budgétaire;
- Adopter des politiques, des stratégies et des plans de développement de la sécurité énergétique intégrés en vue d'assurer un secteur énergétique performant, qui garantisse l'accès de tous à une énergie abordable, durable et fiable, et qui favorise une croissance économique soutenue, sans exclusion et équitable et le développement durable;
- Améliorer l'efficacité en matière de production, de transmission et de distribution d'énergie et d'utilisation durable des ressources énergétiques;
- Renforcer l'infrastructure énergétique et accroître les capacités de production d'énergie, en particulier d'énergie renouvelable qui comprend, entre autres, les énergies hydraulique, géothermique, marémotrice, solaire et éolienne ainsi que l'énergie de la biomasse.

b) Réalisations et analyse des performances

Les actions engagées ont porté sur (i) la construction des unités de production d'énergie électrique, (ii) le développement du réseau de transport et de distribution, (iii) le développement

de l'électrification rurale, (iii) la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, (iv) le renforcement des capacités institutionnelles et réglementaire du secteur de l'énergie et (vi) le renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie.

S'agissant de la construction des unités de production d'énergie électrique, les réalisations ont porté sur (i) l'achèvement des travaux d'installation et de mise en service de la centrale électrique à Turbines à Gaz (TAG) de 80 MW et l'achèvement des travaux de construction de la canalisation d'alimentation en gaz de la centrale, (ii) la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le Plan d'Actions et de Réinsertion (PAR) du projet Adjarala, (iii) l'augmentation de 80 MW de l'offre de puissance garantie provenant de la location des groupes électriques de deux (02) entreprises spécialisées à savoir MRI et AGGREKO en vue de résorber les problèmes de délestages survenus au cours de l'année 2014 et 2015 ; (iv) l'achèvement des travaux d'interconnexion électrique de douze chefs-lieux de communes ; (v) la poursuite des travaux d'alimentation en énergie électrique de la Zone Franche Industrielle de Sèmè (achèvement des travaux et mise en service de la sous-station, construction de 28 cabines et pose des câbles souterrains en cours) ; (vi) l'augmentation à 200MW de l'offre de puissance garantie provenant de la TCN au Nigéria pour le Bénin et le Togo, ainsi que la poursuite des importations d'énergie électrique en provenance de la VRA au Ghana.

Par ailleurs, des négociations ont été engagées avec des Partenaires Techniques et Financiers en vue du financement de la construction d'une centrale thermique de 2x25 MW et d'une centrale thermique de 120 MW (première phase de 400 MW) à Maria-Gléta et l'aménagement du barrage hydroélectrique d'Adjarala.

En ce qui concerne le développement des moyens de transport et de distribution de l'énergie électrique, des avancées notables ont été enregistrées. Il s'agit : (i) des travaux de construction de la ligne 161 kV de 290 km entre Onigbolo et Parakou puis Porto-Novo et Sakété ; (ii) des travaux de réhabilitation de la ligne Lomé-Cotonou-Onigbolo ; (iii) des travaux d'extension et de Modernisation Dispatching; (iv) des travaux de construction des lignes Bembéréké-Kandi-Malanville; (v) des travaux de construction de la ligne 330 kV Ghana-Togo-Bénin ; (vi) des travaux de réhabilitation/construction de postes source, de postes de répartition et des travaux de pose de câbles d'énergie dans les Villes de Cotonou, Porto-Novo, Allada, Bohicon et Parakou ; (vii) la réhabilitation de la centrale thermique d'Akpakpa ; (viii) la réalisation et la mise en service de la ligne d'interconnexion Nord/Togo-Nord/Bénin de 161 kV comprenant les tronçons : frontière Bénin/Togo-Djougou-Parakou, Djougou-Natitingou (80 km), Parakou-Bembèrèkè (83 km), et construction des postes 161 kV de Parakou, Bembèrèkè, Djougou, Natitingou ; (ix) la réalisation et la mise en service de la ligne d'interconnexion 330 kV entre Ikéja et Sakété et la construction du poste 330/161 kV de Sakété permettant d'importer plus de 200 MW d'énergie du Nigéria pour le Bénin et le Togo ; (x) la réalisation de la ligne souterraine 63 kV entre Tanzoun et Porto-Novo ; (xi) la réalisation de la ligne 63 kV (15 km) reliant le poste d'Onigbolo à la cimenterie NOCIBE.

En matière de développement de l'électrification rurale, nous pouvons enregistrer: (i) l'achèvement des travaux d'électrification, par raccordement aux réseaux conventionnels de la SBEE, de 66 localités rurales sur financement de la BIDC, 105 localités sur « Facilité Energie », 06 localités sur le Projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM), 22 localités sur le Fonds d'Electrification Rurale, 33 localités et quartiers urbains sur le Budget National ; (ii) la conduite des études préparatoires du Projet de restructuration et d'extension des réseaux de la

SBEE dans la Commune d'Abomey-Calavi et le département de l'Atlantique sur financement de l'AFD ;(iii) la réalisation du deuxième projet d'électrification rurale sur financement de la BAD (Phase 2), du Budget National et de la SBEE.

Pour ce qui est de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, il a été procédé à : (i) l'électrification par système solaire photovoltaïque des centres de santé, des localités frontalières et de dix (10) villages, notamment des écoles, (ii) l'installation de 650 lampadaires pour l'éclairage public et de 06 mini-centrales pour l'éclairage des rues et des places publiques des villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Calavi et Natitingou, ainsi que pour l'alimentation des populations et centres sociocommunautaires de six (06) localités grâce au Programme de Développement des Energies Renouvelables (PRODERE) financé par l'UEMOA, (iii) la réalisation des études de faisabilité relatives à l'installation des microcentrales solaires photovoltaïques dans 105 Chefs-lieux d'Arrondissement et de 15.000 lampadaires solaires photovoltaïques pour l'éclairage public sur le Projet de Valorisation de l'Energie Solaire (PROVES), (iv) la distribution, à prix subventionné, d'environ 250 000 Ampoules Fluorescentes Compactes (AFC) pour les ménages abonnés de la SBEE et, (v) l'octroi à prix subventionnés de 12 000 équipements de cuisson à gaz et 5 000 foyers améliorés aux ménages de Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Bohicon et Lokossa.

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires du secteur de l'énergie, les réalisations s'articulent autour de : (i) la création de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Electricité (ARE) et la nomination de ses membres ; (ii) la mise en place et l'opérationnalisation de l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables (ANADER) et (iii) la mise en application des réformes liées au remplacement des compteurs conventionnels par des compteurs prépayés dans l'Administration Publique et auprès des abonnés de la SBEE ; (iv) la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et incitative à la promotion des filières de biocarburants à travers la réalisation de l'étude portant définition des mécanismes d'appui aux opérateurs privés et aux ménages pour la promotion de la diffusion et de l'accès des foyers améliorés à bois-énergie et des équipements utilisant les énergies alternatives.

Les actions engagées dans le cadre du volet renforcement des capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie, sont relatives à: (i) l'élaboration d'un projet de loi sur le développement des filières de biocarburants au Bénin ; (ii) l'appui à la Communauté Forestière du Moyen Ouémé (CoForMO) pour la gestion communautaire du domaine protégé du Moyen-Ouémé ; (iii) le démarrage de l'audit environnemental du démantèlement des champs pétrolifères de Sèmè et (iv) l'élaboration et la restitution du modèle technico-financier de la CEB et de la SBEE.

L'évaluation de la performance du domaine des infrastructures énergétiques est faite à partir de trois (03) principaux indicateurs retenus dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015. Il s'agit du : i) taux de couverture nationale ; ii) taux d'électrification (national, urbain et rural) et iii) du nombre de localités électrifiées.

Tableau 7 : Performance du secteur de l'Energie

Indicateurs de performance	2011	2012	2013	2014	Cible 2015
Taux de couverture nationale (en %)	37,2	39,2	41,90	44,80	50
Taux national d'électrification (en %)	27,9	28,4	29,20	31,03	40
<i>Taux d'électrification en milieu urbain (en %)</i>	53,9	55,2	56,40	58,02	60
<i>Taux d'électrification en milieu rural (en %)</i>	3,8	4,48	5,50	6,7	10
<i>Nombre de localités électrifiées</i>	1397	1473	1573	1654	Non disponible

Source : DG Énergie/MERPMEDER, juin 2015

L'analyse de l'évolution des indicateurs montre qu'ils sont en passe d'être atteints d'ici à 2015. Ces performances s'expliqueraient notamment par les actions engagées en réponse au phénomène de délestage prononcé observé entre 2006 et 2008.

Par ailleurs, un certain nombre de défis reste à relever dont (i) la diversification des sources d'énergie ; (ii) le développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables ; (iii) la sécurisation des approvisionnements en électricité ; (iv) la lutte contre les pertes et le vol d'énergie ; (v) le développement des secteurs d'activités économiques aux sources d'énergie moderne et (vi) la mise en place de conditions favorables à l'investissement privé dans le secteur. Aussi, l'opérationnalisation de l'Autorité de Régulation de l'Electricité et l'adoption et la mise en œuvre du Plan Directeur du sous-secteur de l'Electricité devront-ils constituer l'une des priorités du Gouvernement. De même, les réformes engagées à la SBEE et le renforcement des capacités de gestion des institutions du secteur (ANADER, DGE, ARE, ABERME) devront être poursuivis.

3.1.2.4. Science , Technologie et Innovation

a) Mesures

Malgré les rôles déterminants que jouent la science, la technologie et l'innovation dans la transformation des pays pour un meilleur développement, tous les pays les moins avancés sont à la traîne. Pour aider ces pays dont le Bénin à renforcer son processus de transformation pour sortir de la catégorie des PMA, le Bénin et ses partenaires au développement devront déjà en 2013 selon le PAI, entreprendre prioritairement une analyse conjointe des lacunes et des capacités en vue d'établir une banque des technologies et un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'information, ayant pour objectifs d'aider le pays à progresser dans les domaines de la recherche scientifique et de l'innovation, de promouvoir le travail en réseau parmi les chercheurs et les instituts de recherche, d'aider le Bénin à accéder aux technologies essentielles et à les utiliser, et d'élaborer des initiatives bilatérales, avec l'appui d'institutions multilatérales et du secteur privé, s'appuyant sur les initiatives internationales existantes.

Outre cet engagement conjoint du PAI, les PMA dont le Bénin se sont engagés à prendre d'ici 2020, les mesures ci-après :

- (i) . Conclure ou développer des partenariats stratégiques avec une large gamme d'acteurs, y compris le secteur privé, les universités et autres instituts de recherche, et des fondations, afin de soutenir l'innovation;
- (ii) Faire une place à la science et à la technologie dans les politiques sectorielles et de développement des pays les moins avancés;
- (iii) Faire en sorte que le développement de la science, de la technologie et de l'innovation soit prioritaire dans la dotation budgétaire;
- (iv) Promouvoir les investissements et la participation à des solutions novatrices aux fins de la mise au point de technologies modernes et rentables qui pourraient être adaptées sur le plan local, en particulier dans le domaine de l'agriculture, de l'information et de la communication, de la finance, de l'énergie, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, et de l'éducation;
- (v) Mettre en place et renforcer, le cas échéant, des institutions et étendre la base de connaissances en vue d'appuyer la recherche-développement, la science et la technologie aux niveaux local, national et régional;
- (vi) Faciliter la coopération et la collaboration entre les instituts de recherche et le secteur privé, en vue de promouvoir la recherche-développement et l'innovation dans le domaine des sciences et technologies.

Dans le cadre fédérateur de toutes stratégies et actions pour la période 2011-2015, les actions prioritaires prévues par le Gouvernement béninois en matière de science, de technologie et d'innovation concernent : (i) la mise en place d'un fonds d'appui pour la promotion de la recherche scientifique et technologique ; (ii) l'élaboration d'une politique et d'un programme cohérent de recherche scientifique, technologique et biomédicale; (iii) l'appui à toutes les unités de recherche pour la mise en œuvre de la politique de promotion de la recherche scientifique et technique; (iv) la mise à disposition de l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunication (ATRPT) pour exploitation efficiente, de stations fixes et mobiles de contrôle des spectres; (v) des mesures incitatives pour une exploitation plus rentable de la fibre optique, (vi) l'acquisition et/ou la réalisation des équipements d'entretien des infrastructures de télécommunications mises en place; et (vii) la restructuration et l'ouverture du capital de Benin Télécoms SA.

b) Réalisations et analyse des performances

De la mise en œuvre des actions prioritaires sus mentionnées prévues par le Bénin de 2011 à 2015, il en résulte les principaux progrès ci-après:

☞ En matière de recherche scientifique, technologique et de l'innovation

En ce qui concerne la mise en place d'un fonds d'appui pour la promotion de la recherche scientifique et technologique, pour permettre à la STI de jouer pleinement et efficacement son rôle de moteur de développement, le Bénin a créé en 2012 deux structures majeures d'appui à la recherche scientifique et à l'innovation et ayant un rôle complémentaire : (i) le Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (FNRSIT) créée par décret n°2012-140 du 7 juin 2012 dont la mission est « d'assurer le financement du système national de recherche scientifique et d'innovation afin de faire de la recherche un véritable levier de développement du Bénin » et (ii) l'Agence Béninoise de Valorisation des Résultats de Recherche et d'Innovation Technologique (ABeVRIT) créée par décret n°2012-139 du 7 juin 2012 qui a pour mission « de

mettre en œuvre, la stratégie nationale de développement technologique et industriel, notamment par l'exploitation des résultats de la recherche, en collaboration avec les structures et institutions publiques et privées concernées ».

Par ailleurs, une Plate-forme Nationale de partenariat public-privé pour la Science, la Technologie et l'Innovation » (PNSTI) qui sera le creuset d'échanges entre les structures de recherche, les innovateurs et les structures du secteur privé utilisatrices des produits de la recherche scientifique et technologique est en cours de création.

Quant à l'élaboration d'une politique et d'un programme cohérent de recherche scientifique, technologique et biomédicale, il faut souligner que le processus est aussi en cours. A ce jour, le document de la politique nationale de la recherche scientifique est élaboré et validé et le plan stratégique qui en découle est dans sa phase de finalisation. Outre ces deux documents, deux projets de lois sont aussi élaborés pour renforcer la recherche dans le pays. Il s'agit de la Loi d'orientation et de financement de la recherche scientifique et de l'innovation et de la Loi portant code d'éthique et de bioéthique de la recherche scientifique au Bénin. Elles sont en phase d'être introduite à l'Assemblée Nationale pour être examinés et votés par les Honorables Députés.

En ce qui concerne l'appui à toutes les unités de recherche pour la mise en œuvre de la politique de promotion de la recherche scientifique et technique, plusieurs réalisations sont faites pour développer les capacités endogènes en matière de recherche et développement et pour acquérir de nouvelles technologies. En effet, il est développé une politique de renforcement des capacités du secteur de la recherche au niveau de l'ABeVRIT, par un appui à la formation des ressources humaines, la création des unités de recherche et le formatage des curricula dans les universités. De même l'une des activités de l'agence est l'actualisation et l'élargissement des connaissances des entreprises par une politique de formation visant à leur permettre de maîtriser les aspects liés notamment au management des projets, à l'évaluation technologique, au marketing, à la protection intellectuelle et au partenariat industriel. La mise en place en cours à l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) du Centre de Promotion de Transfert des Technologies et du Parc d'Incubateurs Spécialisés d'Entreprises (PISE) constituent des actions concrètes qui montrent la détermination du Bénin à accroître sa capacité à acquérir de nouvelles technologies.

Par ailleurs, il est créé dans le portefeuille de projets, un projet de construction et d'équipement des activités de recherche ayant déjà mis en place plusieurs laboratoires pluridisciplinaires avec des équipements modernes pour faciliter des activités de recherche efficiente.

En somme, il ressort que le Bénin a accusé un retard dans la mise en œuvre de mesure de base prévue pour 2013. Toutefois, il convient de souligner la nécessité du renforcement de l'accompagnement des partenaires pour la finalisation et l'opération de la politique nationale et du programme de recherche scientifique, technologique et biomédicale.

En matière des TIC

- ✓ le déploiement d'un second câble sous-marin dénommé CABLE ACE (câble sous-marin à fibre optique) dont la mise en service est intervenue en octobre 2015 et qui vise renforcer la connexion internet et d'assurer la redondance avec le premier câble sous-marin SAT3 ;
- ✓ la mise en place d'un point d'échange IXP pour faciliter les échanges électroniques au Bénin ;

- ✓ la création d'un centre d'incubation des jeunes entrepreneurs en TIC, visant à créer de compétence en matière de développement d'application chez les jeunes ayant reçu une base de formation en TIC ;
- ✓ la mise en place d'un projet de développement des infrastructures en TIC grâce à un financement de l'EXIMBank de la Chine. Ce projet vise à assurer extension de la fibre optique sur tout le territoire national et le mariage en fibre optique des principales villes du pays, notamment Cotonou, Parakou, Porto-Novo. Ceci permettra de mettre l'internet à la portée de tous les citoyens ;
- ✓ la mise en place de l'Agence Béninoise des Services Universels des communications électroniques de la poste. L'objectif poursuivi ici est de réduire la facture numérique des services électroniques de la poste entre zones urbaines et rurales ;
- ✓ la mise en place de l'Agence Béninoise de Technologie de l'Information et de la Communication. Ce qui permettra d'accompagner l'administration publique dans l'instauration de la gouvernance électronique ;
- ✓ la mise en place de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste pour assurer une régulation efficace du secteur en exerçant des contrôles réguliers sur le fonctionnement des sociétés créées dans le domaine des GSM. Grâce à cette structure, les ressources importantes sont mobilisées au profit de l'Etat ;
- ✓ les réformes au niveau de Bénin Télécom S.A. ont permis d'aboutir à la transformation de Bénin Télécom S.A.. Ainsi, deux nouvelles sociétés ont vu le jour : Bénin Télécom Service S.A., qui s'occupe des service à la clientèle et Bénin Télécom Infrastructures S.A., qui s'occupe des infrastructures de base dans le secteur. L'objectif de ses réformes est d'améliorer l'accès des populations à l'internet de meilleures qualité à coût abordable ;
- ✓ les réformes en cours à la poste pour la démultiplication des services financiers et services postaux et aussi à l'informatisation de tous les bureaux de poste ;
- ✓ le pays s'est engagé en 2014, dans le processus de passage à la radio diffusion numérique terrestre analogique. Ainsi, une loi sur le passage à la radio numérique a été votée au parlement et un financement d'environ 35 milliards FCFA a été levé grâce à l'appui de la BOAD pour supporter ce processus. D'ici le 31 décembre 2015, il est espéré que le Bénin passe à la radio diffusion numérique ;
- ✓ la mise en place du projet Allo Service Public pour l'amélioration de l'accès à l'information administrative grâce à l'utilisation des TIC.

Les progrès enregistrés dans le domaine de la recherche et de l'innovation posent les bases institutionnelles préalables au développement de ce sous secteur. Toutefois, les défis d'une réelle contribution de la recherche et de l'innovation à l'accélération de croissance économique restent toujours à relever.

En ce qui concerne, le sous secteur des TIC, deux défis majeurs doivent être relevés. Ils portent sur la conduite avec succès du processus de passage à la radiodiffusion numérique et l'aboutissement des réformes engagées en vue d'assurer le développement du réseau

d'infrastructures des TIC. Ainsi, les recommandations ci-après doivent être mises en œuvre : (i) assurer avec succès la mutation à la radiodiffusion numérique, (ii) assurer la mise en œuvre efficace du projet de développement des infrastructures des TIC, (iii) veiller au bon fonctionnement des nouvelles agences créées à cet effet.

3.1.2.5. le Développement du secteur privé

a) Mesures

Les mesures du PAI visent la promotion d'un environnement favorable au développement du secteur privé, notamment celui des petites et moyennes entreprises, au moyen d'un cadre réglementaire transparent et fondé sur des règles. A cet effet, les actions prévues par le Bénin pour la période 2011-2015 dans le cadre de la dynamisation du secteur privé et du développement de l'entreprise concernent: (i) l'amélioration du climat des affaires ; (ii) le développement des industries et la promotion des PME ; (iii) la facilitation de l'intermédiation financière et (iv) la dénationalisation des entreprises publiques.

b) Réalisations et analyse des performances

Les actions menées en matière d'amélioration du climat des affaires et de facilitation des échanges ont conduit à une amélioration de son rang de vingt deux (22) places. En effet, le rapport Doing Business 2015 classe le Bénin au 151^{ième} rang sur les 189 économies évaluées contre 173^{ième} sur 185 économies en 2011. Le tableau ci-après présente l'évolution de cet indicateur entre 2011 et 2015:

Tableau 8 : Classement du Bénin dans le Doing Business

INDICATEURS	Classement DB 2014	Classement DB 2012	Classement DB 2013	Classement DB 2014	Classement DB 2015	Variation (2011-2015)
Classement Global	173	176	175	167	151	+22
Création d'Entreprise	154	155	153	173	117	37
Octroi de permis de construire	117	120	111	73	64	53
Accès à l'électricité	140	133	141	178	173	-33
Transfert de propriété	130	129	133	163	165	-35
Obtention des prêts	126	127	129	111	116	10
Protection des Investisseurs	155	155	158	149	135	15
Paiement des impôts et taxes	170	172	173	176	178	-08
Commerce Transfrontalier	129	130	130	129	121	08
Exécution des Contrats	176	178	132	173	167	09
Règlement de l'insolvabilité	127	132	178	112	115	12

Source : Rapport Doing Business 2015

Ce gain de vingt-deux (22) rangs a été possible grâce aux performances enregistrées au niveau de l'indicateur relatif à la création d'entreprises et à l'octroi de permis de construire.

S'agissant du développement des industries et de la promotion des PME, les efforts concernent les mesures relatives à la poursuite de la transformation des produits agricoles (installation en 2013 d'usines de transformation de tomate de Kpomassè, d'ananas à Allada, d'orange à Zakpota, de mangue à Natitingou, de noix d'anacarde à Parakou et de pomme d'acajou à Bantè) ,

au renforcement de la compétitivité des entreprises nationales et à l'amélioration de l'environnement des activités industrielles.

Dans le cadre de la restructuration et de la mise à niveau des industries, il a été réalisé le pré-diagnostic d'une vingtaine d'entreprises et la formation d'une cinquantaine de consultants nationaux recrutés à cet effet.

Concernant la Viabilisation des Zones Franches et des Sites industriels, l'accent a été mis sur la poursuite des travaux d'aménagement et d'assainissement desdits sites. Ceci a permis à environs une cinquantaine d'entreprises d'être agréées au régime ZFI.

Dans le cadre de la promotion des PME, les mesures engagées ont consisté à la poursuite des appuis directs et des mesures d'accompagnement en faveur des PME. Les actions menées dans ce cadre sont (i) l'accompagnement de 397 PME par les six (06) Centres pilotes de Promotion des Entreprises Locales (CPEL) de Glazoué, Banikoara, Aplahoué, Djougou, Pobè et Toffo, (ii) l'appui au développement des capacités techniques de onze (11) petites entreprises en difficulté, (iii) l'accompagnement de quarante-deux (42) PME aux foires nationales et internationales, (vi) l'appui en équipements, matériels et infrastructures de transformation de manioc et de noix de karité au profit de seize (16) unités de transformation.

En matière de facilitation de l'intermédiation financière en appui au secteur privé, les actions ont porté sur (i) l'assainissement du secteur de la micro-finance à travers la mise en application des dispositions de la loi n°2012-14 du 21 mars 2012 portant réglementation des Systèmes Financiers Décentralisés en République du Bénin et la mise en conformité avec les dispositions de cette loi de 16 structures de microfinance ; (ii) le renforcement d'un environnement favorable à l'accès au crédit par l'actualisation et l'adoption du Document de Politique de Développement de la Microfinance (DPDM) et la signature de plusieurs accords de partenariat par le FNPEEJ pour la mise en synergie des compétences et expertises intervenant dans la chaîne de financement des initiatives économiques des jeunes et des PME ; (iii) l'appui au profit de l'activité de financement en allouant des ressources financières (118 286 375 040 FCFA au 30 septembre 2014) au profit des SFD et ; (iv) le renforcement des capacités qui a porté sur une quarantaine de SFD qui ont bénéficié de formations sur diverses thématiques et neuf (09) SFD d'appuis spécifiques en vue de leur professionnalisation grâce à la coopération bénino-canadienne.

Une analyse des indicateurs retenus pour le suivi de la performance du secteur privé montre une évolution favorable qui s'explique par un afflux d'investissement privé dans le domaine de la recherche et de la transformation des produits minier et pétrolier. Il s'agit, entre autres, de la construction et la mise en service de la Nouvelle Cimenterie du Bénin ainsi que la construction d'hôtels de grand Standing. Mais, l'accompagnement des PTF au développement et à la promotion des PME reste encore à l'étape embryonnaire.

Tableau 9 : évolution des Indicateurs du Secteur Privé

Indicateurs	Réalisation				Cible 2015
	2011	2012	2013	2014	
Durée de Création d'une Entreprise en jours	29	26*	15*	12	10
Taux d'imposition en %	70,2	65,9	65,9	63,3	50
Durée d'exécution des contrats en	795	795	795	750	600

jours					
Taux de l'Investissement Privé (% du PIB)	14,1	13,7	17,6	22,3	15

Source : Rapport Doing Business 2015 et Compte Nationaux.

* Cette durée est respectivement de deux jours en 2012 et d'un jour en 2013 selon les statistiques du GUFÉ

La dynamisation du secteur privé et le développement des entreprises ne peuvent se réaliser que dans une démarche courageuse et réformatrice. C'est pourquoi le Gouvernement du Bénin, pour le compte de l'année 2015, devra s'employer pour (i) le vote de la loi sur le cadre législatif du Partenariats Publics Privés (PPP) ; (ii) la mise en place effective des tribunaux de commerce pour offrir plus de visibilité et de transparence à la conduite des affaires judiciaires en matière de commerce ; (iii) la poursuite des réformes visant la simplification du processus de formalisation des entreprises ; (iv) l'opérationnalisation effective de l'APIEx créée par le Gouvernement par décret N°2014-547 du 12 septembre 2014 portant création, attribution, organisation de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx) à travers le recrutement du personnel ; (v) la poursuite de la promotion de la finance participative et inclusive ; (vi) l'assainissement du portefeuille de crédits des SFD par un suivi plus rapproché avec l'appui des cabinets d'expertise comptable et ; (vii) la promotion de nouveaux produits financiers innovants tels que « mobile banking » .

3.2 Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

a) Mesures

Les mesures prévues par le PAI vise les objectifs ci-après: (i) faire d'importants progrès dans la réduction de la faim d'ici à 2020; (ii) accroître considérablement l'investissement dans les infrastructures rurales et ; (iii) garantir l'accès à des aliments sains et à une aide alimentaire d'urgence dans tous les pays les moins avancés.

Au Bénin, le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) adopté et mis en œuvre en 2011 constitue le cadre référentiel des interventions dans le secteur. Pour la période 2011-2015, la mise en œuvre des objectifs du PAI s'est faite à travers le PSRSA qui s'articule autour de huit (8) axes stratégiques déclinés en domaines d'interventions qui précisent les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis. Ceux-ci concernent, entre autres :

- ✓ l'amélioration de l'accessibilité, de la disponibilité et de l'utilisation des intrants ;
- ✓ la mise en place d'un système d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire ;
- ✓ la gestion des terres et de l'eau à travers la mise en place des aménagements hydro-agricoles tenant compte de la nécessaire adaptation des systèmes de production aux changements climatiques ;
- ✓ l'appui aux structures de recherche pour la mise au point des spécifications techniques en termes de variétés performantes, de fertilisation, de traitements phytosanitaires, de transformation et mène de stockage, etc ;
- ✓ l'extension des Plans Fonciers Ruraux (PFR), avec une priorité aux régions à forte potentialité agricole et à forte prévalence de conflits foncières avec une mise en place d'un système efficace de contrôle des normes commerciales et la vulgarisation des textes réglementaires en matière de commerce ;

- ✓ la mise en place d'un cadre institutionnel de promotion de la mécanisation agricole ;
- ✓ le développement d'infrastructures adéquates favorables à la facilitation de l'accès aux marchés.

Le PSRSA a retenu la promotion de treize filières majeures à savoirs : maïs, riz, manioc, igname, coton, ananas, anacarde, palmier à huile, cultures maraichères, viande, lait, œufs, poissons/crevettes.

b) Réalisations et Analyses des Performances

3.2.2.1 Agriculture

L'agriculture béninoise encore fragile du point de vue de sa mécanisation reste intensive en ressources humaines peu qualifiée. Elle occupe un large pan de la main d'œuvre nationale notamment rurale. Son développement est hautement prometteur de la réduction de la pauvreté et de la faim. Les différentes mesures prises par l'Etat s'inscrivent dans cette perspective et ont permis d'enregistrer diverses réalisations favorables aux performances du secteur.

Renforcement du cadre institutionnel pour la promotion du développement agricole

Au plan agricole, le Bénin a enregistré, sur la période 2011-2014, d'importants progrès en lien avec les mesures envisagées. Il s'agit notamment : i) de l'élaboration du Programme National d'Appui à la Gouvernance Foncière (PNAGOF) ; ii) de la mise en exploitation des stations permanentes CORSS-GNSS ; iii) de la reconstitution et rattachement des Titres Fonciers dans 20 Communes dont Cotonou, Porto-Novo, Adjara, Pobè, Kétou, Sakété, Abomey, Bohicon, Savalou, Abomey-Calavi, Ouidah, Grand-Popo, Lokossa, Aplahoué, Dogbo, Parakou, Kandi, Natitingou et Djougou ; iv) de l'adoption du Décret n° 2014-100 du 31 janvier 2014 portant création du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) et de ses statuts ; v) de la création des Agences de Promotion de l'Aménagement Hydro-agricole (APAH) et de Développement de la Mécanisation Agricole (ADMA) ; vi) de la transformation des CeRPA en CARDER ; vii) de la mise œuvre du mécanisme transitoire au FADeC-Agriculture à travers la ligne budgétaire FADeC- Investissements agricoles inscrite au budget 2014 du MAEP ; viii) de l'élaboration et validation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ; (ix) de la transformation de la SONAPRA en une agence Béninoise pour la Promotion des Filières agricoles (ABeProFA) ; (x) de l'élaboration des documents institutionnels a eu lieu en juin 2012 avec l'appui du projet Facilité d'Appui aux Investissements Agricoles (FAIA).

Aussi, existe-t-il le Programme National de Promotion des Filières Agricoles (PNPFA) qui vise à assurer au Bénin une production agricole diversifiée dans une parfaite synergie d'intervention entre les acteurs publics et privés. Les interventions dudit programme concernent les volets ci-après : (i) l'aménagement des sites à des fins de production à grande échelle ; (ii) l'approvisionnement des producteurs en semences améliorées et en engrais spécifiques ; (iii) la mise en place des infrastructures de stockage et de conservation ; (iv) la mise en place d'un mécanisme adéquat de mise en marché des produits agricoles qui garantit aux producteurs des revenus substantiels ; (v) la mise en place de moyens logistiques adéquats en relation avec le secteur privé.

Par ailleurs, nous pouvons noter : (i) la mise en place d'un dispositif à travers les agences chargées des opérations au niveau de chaque zone de production, pour obtenir les meilleurs

rendements et prévenir les parasites et maladies. au total, toutes ces actions ont permis ; (ii) la création de 1600 coopératives villageoises des Producteurs de coton (CVPC) dotées de textes réglementaires de gestion ; (iii) la mise en œuvre du processus d'agrément des CVPC ; (iv) l'élaboration et la mise en œuvre de schéma d'amélioration des performances de la chaîne semencière : des semences de bonne qualité ; (v) la baisse sensible des ratios d'endettement des producteurs (de 96 % à 45%) ; (vi) la mise en place et l'appui au fonctionnement des comités Locaux de crédits Intrants (suivi consommation intrants) ; (vii) la tenue régulière des réunions statutaires au niveau des CVPC) ; et (viii) le paiement de la totalité des fonds aux producteurs à temps échu selon les décades.

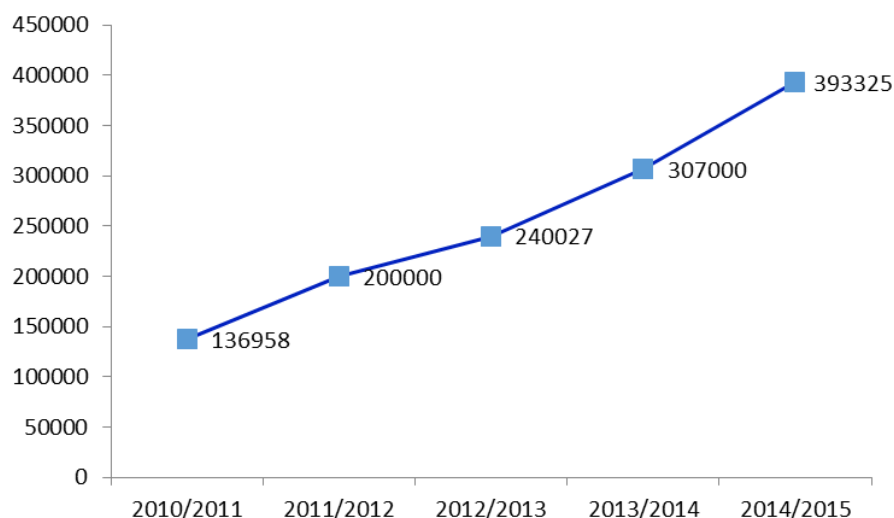
Productions végétales et animales

La présente analyse est focalisée sur les principales composantes de l'activité agricole constituées de la production du coton et de celle des autres cultures végétales.

Au niveau du pôle agriculture-agroalimentaire, sur la période 2011-2014 on note une amélioration d'ensemble de la production agricole. Le taux de croissance du PIB agricole est passé de 3,3% en 2011 à 5,8% en 2012 et le taux de couverture des besoins de la population en produits d'origine végétale a augmenté de 5,58 points, passant de 143,4% en 2011 à 148,97% en 2012. La campagne agricole 2012-2013 affiche pour l'ensemble des cultures, une production globale de 9.236.663 tonnes contre 9.005.443 tonnes en 2011/2012, soit un taux d'accroissement de 2,57%. La production animale (viande, lait et œufs) est ressortie à 179.600 tonnes en 2012 contre 174.269 tonnes en 2011, soit un accroissement de 2,95%. Les productions halieutiques sont passées de 38.727,44 tonnes en 2011 à 40.362,54 tonnes en 2012.

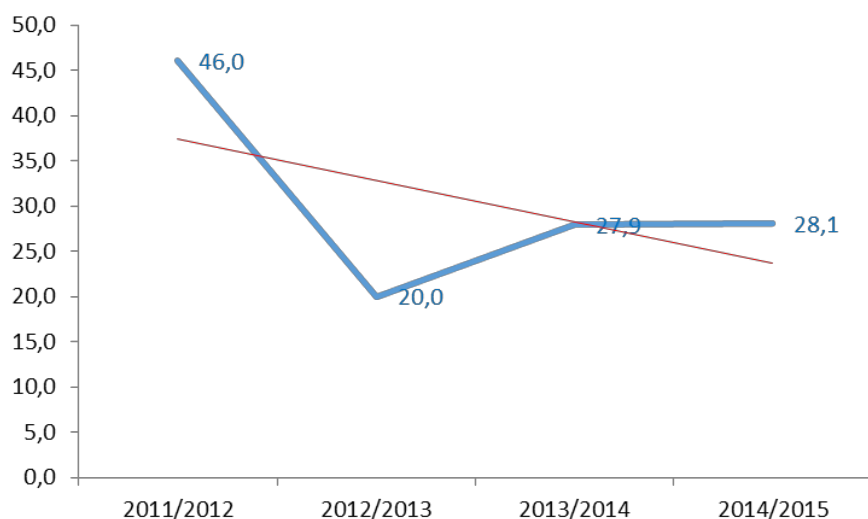
Le coton demeure la composante majeure du sous-secteur agricole en raison de sa forte contribution à la valeur ajoutée agricole globale. La campagne cotonnière 2014/2015 s'est soldée par une production de 393325 tonnes, contre 307000 tonnes réalisées en 2013/2014, soit un accroissement de 28,1%. De même, la campagne 2012/2013 affiche une hausse de 53,5% par rapport à celle de 2011/2012 ressortie à 200000 tonnes de production et de 124,1% relativement à celle de 2010/2011 établie à 136958 tonnes de production. Ceci témoigne de la régularité de la hausse de la production cotonnière amorcée depuis 2010/2011.

Graphique 1 : Evolution de la production cotonnière (en tonnes)



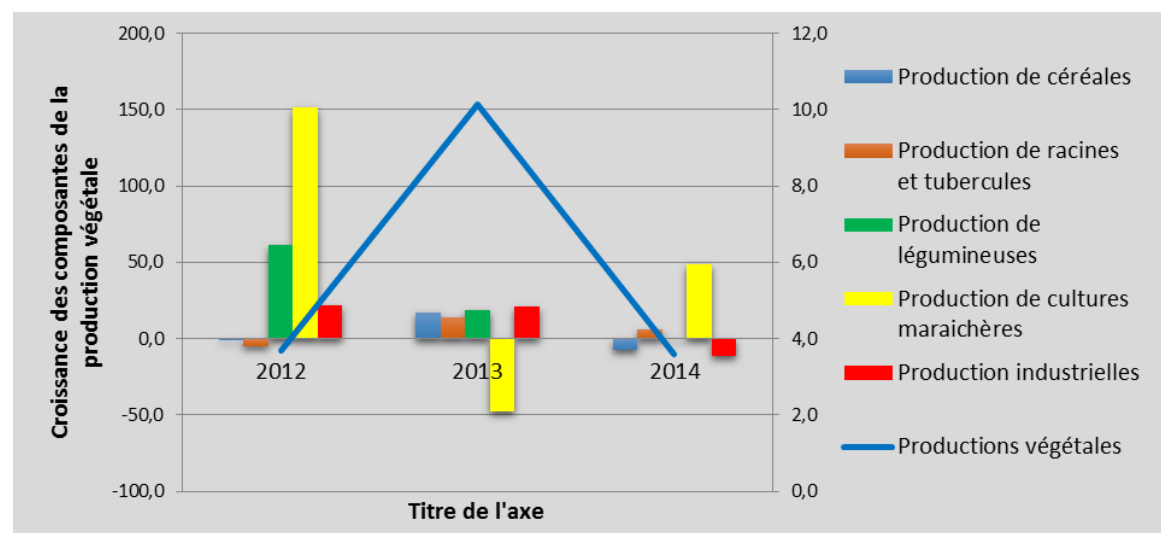
La performance enregistrée est à relativiser dans la mesure où la croissance de la production d'une campagne à une autre est irrégulière, avec une tendance baissière (cf. graphique 2). En dépit de la volonté politique traduite par les réformes introduites, et de l'appui des institutions financières, la production cotonnière peine à retrouver sa performance de 2011/2012 établie à 46,0% de croissance par rapport à la campagne de 2010/2011.

Graphique 2 : Croissance de la production cotonnière (en%)



L'analyse des performances en termes de production des cultures végétales autres que le coton permet de noter une évolution croissante de la production qui est passée de 9005,2 tonnes en 2011 pour atteindre 9336 et 10283,9 tonnes respectivement en 2012 et 2013 pour s'établir à 10652,6 tonnes en 2014. Toutefois, le Bénin a enregistré en 2012 une baisse de sa production en racines et tubercules et en cultures maraîchères. De façon globale, comme l'illustre le graphique 3, la croissance de la production végétale hors coton est mitigée. Cette croissance globale amorcée en 2012 n'a pu être soutenue après la campagne de 2013.

Graphique 3 : Croissance de l'activité au niveau des sous-secteurs végétaux hors coton (en %)



En terme de fourniture des intrants essentiels, les producteurs ont un accès limité aux intrants agricoles (non disponibilité, coût élevés). Une très faible proportion des producteurs utilise des semences améliorées à haut rendement. Les distributeurs d'intrants commercialisent

majoritairement du NPK réservé à la culture du Coton. Les intrants spécifiques sont rares et tous les producteurs font recours aux intrants de coton pour satisfaire les besoins (AOUDJI, 2013). Au total, le système d'approvisionnement en semences et en intrants est donc peu fonctionnel.

Les défis majeurs pour l'agriculture béninoise sont de trois ordres et sont relatifs à (i) la couverture des besoins alimentaire et nutritionnel de la population pour 13 millions d'habitants d'ici 2015 ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural en vue d'accroître les revenus des producteurs agricoles et de contribuer à la croissance de l'économie nationale et (iii) l'amélioration de l'attractivité de l'activité agricole et du milieu rural par la création des conditions requises dans les différentes zones agro-écologiques du Bénin.

Pour relever ces défis et consolider, voire améliorer, les performances enregistrées dans le secteur, le pays devra (i) poursuivre la mise en œuvre des réformes engagées pour la valorisation des autres filières agricoles autres que le coton ; (ii) renforcer les mesures visant à améliorer la productivité et la compétitivité du secteur agricole et ; (iii) identifier et expérimenter les modes de production judicieux devant permettre l'accroissement durable de la production.

3.2.2.2 Développement rural

Les mesures en lien avec cette thématique sont intégrées à celles relatives aux infrastructures énergétiques, hydrauliques de transport et autres. Les réalisations et performances y relatives sont celles observées dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP. Il s'agit des pistes rurales réalisées dans le cadre du Programme d'Appui au Sous-secteur de Transport Rural (PASTR) en vue faciliter la circulation des personnes et le transport des récoltes. Toutefois, les besoins des producteurs en infrastructure et équipement de base, notamment pour la mécanisation agricole et la maîtrise de l'eau restent encore à couvrir. 30% de la population rurale ont un accès limité aux marchés. Le petit outillage traditionnel reste prépondérant (mais des efforts sont en cours), avec pour corollaire la grande pénibilité des travaux. Beaucoup de zones agricoles demeurent enclavées ; ce qui constitue un handicap au développement des productions.

3.2.2.3 Sécurité Alimentaire et nutritionnelle

En ce qui concerne la sécurité nutritionnelle, la principale action menée est l'installation du Conseil d'Alimentation et de la Nutrition (CAN) par le Président de la République et la nomination d'un Secrétaire Permanent du CAN en Conseil des Ministres. De même, la création de la Commission Béninoise de la Fortification des Aliments (CBFA) est faite et les modalités de fortification en vitamine A des huiles alimentaires et en fer, acide folique, zinc et vitamines du groupe B de la farine de blé destinées à la consommation humaine et animale au Bénin sont connues.

De façon spécifique les actions suivantes sont réalisées. Il s'agit de : (i) la supplémentation en vitamine A des enfants de 6 à 59 mois et le déparasitage des enfants de 12 à 59 mois avec les taux de couverture respectivement de 104% et 99% ; (ii) l'acquisition des intrants pour la prise en charge de la malnutrition aigüe dans 16 zones sanitaires ; (iii) la tenue de séances de sensibilisation sur le counseling nutritionnel ; (iv) l'évaluation de quatre formations sanitaires sur l'initiative Hôpital Ami des Bébé pour l'obtention du Label Hôpital Ami des Bébé ; (v) la réalisation des états des lieux de l'initiative écoles amies de la nutrition ; (vi) la surveillance nutritionnelle dans 10 écoles du Zou et 6 complexes scolaires dans le Littoral ; (vii) le renforcement des capacités des journalistes en nutrition ; (viii) le renforcement de l'iode de la

production du sel local et du contrôle du sel iodé importé ; et (ix) l'analyse de la qualité des services de nutrition offerts aux femmes enceintes et en post-partum.

Par ailleurs, il faut noter la formation d'agents de santé sur la Nutrition des femmes enceintes et sur le post partum, le suivi de la qualité des eaux de boisson, le renforcement de la supervision spécifique des interventions nutritionnelles dans les zones sanitaires et le briefing sur la conduite de prise en charge et de suivi de la malnutrition aiguë et de la réalisation des activités promotionnelles pour la prévention de la malnutrition dans les zones sanitaires. Outre ces actions s'ajoutent le lancement du projet pédagogique et pilote de Nutrition Communautaire dans dix communes réparties sur toute l'étendue du territoire nationale en vue d'aborder les questions de l'alimentation et de la nutrition avec les communautés identifiées.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le Gouvernement met chaque année à la disposition de la population béninoise des tonnes de riz à prix subventionnée afin de soulager la souffrance des Béninois les plus pauvres. Ces actions sont mises en œuvre à travers, entre autres, l'ONASA. En effet, les réalisations de celle-ci ont couvert plusieurs domaines notamment :

- ✓ la gestion d'un système d'alerte approprié : la prévention des déficits ; L'approvisionnement alimentaire des localités en situation de crise alimentaire ; Gestion de stock tampon et de sécurité alimentaire ; Gestion des dons alimentaire.
- ✓ la transparence du marché national et sa régulation : une grande accessibilité et une large diffusion des informations sur les prix par les principaux acteurs du commerce des produits vivriers ; la publication des monographies sur le fonctionnement des marchés périodiques ; l'utilisation des Technologies d'Information et de Communication.
- ✓ la connaissance des paramètres et des déterminants de la sécurité alimentaire au Bénin : une grande accessibilité et une large diffusion des informations sur l'évolution de ces facteurs à travers l'Atlas de sécurité alimentaire, les rapports et autres publications périodique¹
- ✓ l'efficacité du commerce privé : la structuration des commerçants de produits vivriers en associations régionales (Groupement des Commerçants de Produits Vivriers (GCPV) dans le septentrion, le Réseau des Commerçants de Produits Vivriers (RECOPROV) dans le sud-Bénin); la construction d'infrastructures de marché (stockage, commercialisation) ; le renforcement des capacités de négociation des associations de commercialisation.
- ✓ la promotion de la coopération régionale pour aider à l'exportation et à l'importation de produits vivriers d'origine végétale et animale à travers les activités de plusieurs réseaux (Systèmes d'information sur les Marchés de l'Afrique de l'Ouest, Rural Universal Network) et des Projets Internationaux comme le Projet de Promotion des Exportations Agro-pastorales du Niger.

Au total, la sécurité alimentaire s'est améliorée, le taux d'insécurité alimentaire est passé de 22,5% en 2011 à 11% en 2013, selon les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité et de

¹ ONASA (2010)

la Sécurité Alimentaire (AGVSA 2013). Cependant, plusieurs défis sont à relever. A cet effet, il est important de :

- renforcer les capacités des petits producteurs pour qu'ils améliorent leur production tant du point de vue quantitatif que qualitatif de manière à les rendre plus compétitifs et faciliter l'accès aux marchés à leurs produits ;
- accroître la capacité des communes à maîtriser les flux de produits et répondre aux besoins financiers des petits producteurs pour limiter le bradage et améliorer la sécurité alimentaire (disponibilité, la stabilité alimentaire et l'accès) au niveau des ménages des petits producteurs ;
- dynamiser et décentraliser les systèmes d'information et d'alerte rapide en matière de sécurité alimentaire (ONASA, Conseil de l'Alimentation et de Nutrition, Observation de Changement Social, etc.) ;
- rendre effectif le fonctionnement de l'Agence de Promotion des Aménagements Agricoles (APAH) et accroître la maîtrise de l'eau pour les cultures à travers les aménagements sommaires, de manière à transformer le problème d'inondation en opportunité, dégager d'important surplus, puis faire un plaidoyer pour que le PAM se ravitaile en vivres dans la région;
- mettre effectivement en œuvre le code foncier domanial pour renforcer la sécurité foncière au Bénin et encourager les investissements agricoles.

3.3. COMMERCE

a) Mesures

Au regard des nombreuses contraintes liées au développement du secteur du commerce dans les pays moins avancés, il est retenu dans la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul les **quatre (4) mesures** ci-après :

- intégrer les politiques commerciales et le développement des moyens commerciaux dans les stratégies nationales de développement;
- améliorer la productivité et la compétitivité et diversifier la gamme de produits pour créer de nouveaux produits et services dynamiques;
- diversifier les produits et les marchés d'exportation de façon à pénétrer les marchés non traditionnels;
- améliorer l'efficacité, l'efficacité et la transparence des institutions et des processus afin de faciliter le commerce et d'améliorer les normes et le contrôle de la qualité,

Au Bénin, la mise en œuvre de ces mesures est prise en charge depuis 2011 dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR)) en vue d'une meilleure cohérence des interventions gouvernementales à travers les objectifs suivants :

- améliorer la productivité et la commercialisation à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique de la Relance du Secteur Agricole et du Plan stratégique du développement du commerce ;

- faire du Commerce-Logistique, l'épine dorsale du développement économique, notamment à travers la modernisation et l'extension de l'infrastructure portuaire, la réhabilitation et le développement du réseau ferroviaire, la construction de ports secs en particulier à Parakou et celle d'un second port en eau profonde ;
- promouvoir une politique commerciale visant à réduire effectivement les barrières au commerce régional et global ;
- dynamiser l'intégration économique régionale par le développement du potentiel de service de transit pour faire du pays une plateforme d'échanges ;

b) Réalisations et analyse des performances

La mise en œuvre du **Plan stratégique du développement du commerce** a induit l'intégration des politiques commerciales et les possibilités de s'ouvrir sur l'extérieur pour développer des économies d'échelle et étendre le marché de ses produits et services, compte tenu notamment de la faible taille du marché intérieur (moins de 10 millions d'habitants).

Le développement du commerce-logistique : Les réformes engagées dans le cadre de la mise en œuvre du pôle Commerce-logistique ont porté sur la facilitation du commerce et la poursuite des réformes sur la plateforme portuaire pour renforcer les activités de transit et de logistique

Au niveau de la facilitation du commerce, les actions entreprises ont visé l'amélioration des conditions d'exercice des activités du commerce intérieur ; le renforcement de la promotion des produits « made in Benin » et la promotion des opportunités d'affaires liées au commerce régional et international. Ces actions portent essentiellement sur (i) la poursuite des opérations de lutte contre la contrefaçon, la fraude commerciale et la concurrence déloyale ; (ii) les opérations de contrôle de fer à béton et de bombonnes d'eau minérale ; (iii) l'organisation de manifestations commerciales au niveau national et dans le reste du monde et ; iv) l'appui technique et matériel aux entreprises exportatrices et aux groupements intervenant dans le secteur commerce.

En ce qui concerne le pôle logistique, les réformes portuaires engagées au cours de l'année 2014 ont porté sur la poursuite de l'amélioration des performances du Port de Cotonou. Il s'agit notamment de (i) la mise en œuvre des activités entrant dans le cadre de l'extension du guichet unique aux postes frontaliers du Bénin notamment à Kraké et Porga ; (ii) la simplification de la procédure de dédouanement des marchandises à travers la conception en cours du projet de dématérialisation de la liasse de pré-dédouanement en vue de l'extension des prestations du guichet unique à tous les secteurs impliqués dans le commerce extérieur ; (iii) la poursuite de la réorganisation du mouvement des camions avec la consolidation du système d'invitation des manutentionnaires à travers une gestion informatisée des flux.

La consolidation des acquis des réformes engagées au niveau du secteur portuaire depuis quelques années et la mise en œuvre effective des mesures susmentionnées permettront de sécuriser davantage les recettes douanières et de réduire substantiellement le délai de passage de marchandises au port de Cotonou qui est resté depuis 2013 à 7 jours.

Promouvoir une politique commerciale visant à réduire effectivement les barrières au commerce régional et global : Les progrès enregistrés sont relatifs à : (i) l'amélioration du climat des affaires et la facilitation des échanges ; (ii) la consolidation et le renforcement des institutions de soutien aux exportations et aux investissements ; (iii) l'amélioration du cadre juridique et réglementaire (iv) la réforme du secteur cotonnier ; (v) la dynamique de l'intégration.

La dynamique d'intégration régionale : Une dualité est établie entre un secteur formel et un secteur informel tentaculaire.

Malgré ces différentes réformes opérées, la contribution du secteur commercial reste encore faible à cause des problèmes spécifiques relatifs : (i) à la faiblesse du secteur productif (méthodes et techniques archaïques); (ii) à l'insuffisance du suivi et de régulation de la concurrence ; (iii) à la faible capacité à tirer meilleur profit de l'ouverture du marché international ;

Outre, ces difficultés, le Bénin, à l'instar des Pays Moins Avancés, se heurte au problème d'accès aux marchés des pays développés, ainsi qu'aux coûts de la conformité aux engagements relatifs à l'OMC. En effet, en dehors des conditionnalités politiques imposées pour l'admissibilité au bénéfice de la Loi AGOA, les critères à respecter pour en tirer profit ne sont pas des plus faciles. Les préférences octroyées sont assorties de critères quelque peu rigoureux notamment en ce qui concerne l'éligibilité des produits.

Les produits des pays admissibles, lorsqu'ils sont réalisés à partir de matières premières non originaires des Etats-Unis, sont le plus souvent soumis à des quotas. L'accès est cependant libre et sans contingentement si les matières premières proviennent exclusivement des Etats-Unis. Dans cette hypothèse, c'est-à-dire au cas où la production serait réalisée à partir des matières premières américaines, le coût de l'importation pourrait en affecter considérablement la compétitivité.

La Loi AGOA offre, certes, des opportunités commerciales aux produits africains. Elle a cependant l'inconvénient de présenter, dans la plupart de ses dispositions, des critères limitant qui laissent entrevoir la primauté des intérêts du pays donneur de préférences. Ces divers obstacles n'ont pas permis au Bénin de tirer pleinement profit de l'AGOA contrairement à d'autres pays africains qui ont considérablement augmenté le volume de leurs exportations de vêtements vers ce pays.

Malgré les diverses actions mises en œuvre au niveau du secteur commerce et logistiques, plusieurs défis restent à relever au regard de l'ambition du Gouvernement de faire du Bénin une plateforme de régionale de négoce et de service à forte valeur ajoutée. Il s'agit pour l'essentiel de reconquérir le trafic au port de Cotonou en assurant une accélération des réformes portuaires couplées avec l'amélioration des transports urbain , ferroviaire et aérien. Pour y parvenir, le gouvernement devra mettre en œuvre des actions qui ont trait à la dynamisation du pôle commerce-logistique notamment (i) la sensibilisation à l'insertion de la clause compromissoire dans tous les contrats quelques soient les parties contractantes ; (ii) le vote par l'Assemblée Nationale de la loi portant organisation de la concurrence en République du Bénin ; (iii) le renforcement des opérations de contrôle de régularité des activités commerciales ; (iv) la création d'un tribunal de commerce pour le renforcement de la Justice Commerciale et; (v) la poursuite du transfert des compétences dans les Directions Départementales de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises pour assurer un rapprochement usagers-services publics.

3.4. PRODUITS DE BASE

a) Mesures

Dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul, il est recommandé au pays les moins avancés deux mesures pour notamment diversifier la gamme des produits d'exportations,

atténuer et limiter les incidences négatives de l'instabilité du cours des produits de base. Il s'agit de :

- a) instaurer et renforcer, le cas échéant, les stratégies nationales de réglementation des produits de base afin de maximiser les bénéfices tirés des ressources;;
- b) adopter et renforcer, le cas échéant, les politiques, mesures et stratégies visant certains secteurs ou certains produits de base, en vue d'améliorer la productivité et la diversification verticale, la création de valeur et la rétention de la valeur.

Ces deux mesures ont été intégrées dans la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRП 2011-2015) à travers la réalisation des actions ci-après ;

- rationaliser la gestion du sous secteur agriculture et de la pêche à travers la mise en œuvre du Plan Stratégique de la Relance du Secteur Agricole ;
- faire du coton le vecteur d'une stratégie agricole diversifiée et intégrée ;
- développer les produits manufacturiers et exploitation minière ;
- développer le pôle tourisme- culture-artisanat .

b) Réalisations

En dépit de ses nombreuses potentialités et atouts agricoles, le Bénin demeure l'un des pays de la sous-région disposant d'un faible niveau de productivité. Pour inverser cette tendance, le Gouvernement béninois a mis en œuvre plusieurs actions pour appuyer le développement des produits de base. Dans ce cadre, la rationalisation et la gestion du sous secteur agriculture et de la pêche sont mises en œuvre à travers le Plan Stratégique de la Relance du Secteur Agricole : Sur la période 2011-2013, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes visant au développement des treize filières agricoles (le maïs, le riz, le manioc, l'igname, le coton, l'ananas, l'anacarde, le palmier à huile, les cultures maraîchères, la viande, le lait, les œufs et le poisson/crevettes) retenues dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA). Les principales réalisations dans l'agriculture sont : (i) la création de 1600 coopératives villageoises des Producteurs de coton (CVPC) dotées de textes réglementaires de gestion, (ii) la mise en place et l'appui au fonctionnement des comités Locaux de crédits Intrants (suivi consommation intrants), (iii) création des agences de développement et de la promotion des filières telles que : Agence de Développement de la Mécanisation Agricole, Agence de Promotion des Aménagements Hydro- Agricoles et l'Agence Béninoise pour la Promotion des Filières Agricoles (ABéProFA) ; (iv) projet de création de la Banque Agricole , (v) l'amélioration du système d'élevage de poissons, (vi) le renforcement du suivi appui-conseil des technologies de pêche et d'aquaculture, (vii) le renforcement de la capacité des producteurs de la viande, des œufs et du lait .

Toutes ces actions ont favorisé l'amélioration des rendements due à l'utilisation des variétés améliorées, des engrais spécifiques et de la professionnalisation progressive des producteurs grâce aux actions de renforcement de capacités que les divers acteurs du secteur agricole mènent. Le tableau suivant présente le niveau de production du coton, du maïs, du riz, d'oignon, des légumes feuilles, du taro, de l'igname, du manioc, de la viande, des œufs, etc.

Tableau 10 : Niveau de production de certaines productions agricoles

Indicateurs	2011	2012	2013	2014
Production de céréales (tonnes)	1 544 230	1 533 871	1 691 863	1 653 759,48

Production de racines et tubercules (tonnes)	6 475 430	6 108 279	6 939 092	7 351 456,78
Production de légumineuses (tonnes)	315 920	296 462	332 308	353 584,69
Production de cultures maraîchères (tonnes)	-	711 208	592 558	556 076,675
Production industrielle (tonnes)	282 600	686 113	737 760	737 760
Production de viande (tonnes)	61 650	63 277	64 969	66 705
Production du lait (tonnes)	101 960	104 576	107 253	110 066
Production des œufs (tonnes)	10 660	11 551	12 522	13 585
Production halieutique (tonnes)	38 727	40 363	40 363,06	44 013,12

Source : DPP/MAEP, 2013 et 2015

Le développement des produits manufacturiers et exploitation minière : Le Bénin demeure l'un des pays les moins industrialisés de la CEDEAO avec une industrie très peu compétitive malgré qu'il dispose assez d'avantage comparatif des produits agricoles (le coton, le palmier à huile, l'anacarde, l'ananas, le karité, etc.). Une petite partie de ces produits est transformée au niveau local. En outre, plusieurs explorations ont permis d'identifier des gisements d'or, de fer, de phosphates, d'hydrocarbures, etc. Mais leurs exploitations tardent à venir. A cet égard, afin de dynamiser la manufacture et l'exploitation minière au Bénin, plusieurs actions ont été mises en œuvre. Il s'agit de : (i) l'appui en équipements, matériels et infrastructures de transformation de manioc et de noix de karité au profit des groupements de femmes, (ii) la mise en place de six usines de transformation de produits agricoles (usines de transformation de tomate de Kpomassè, d'ananas à Allada, d'orange à Zakpota et de mangue à Natitingou), (iii) projet d'installation des usines de transformation de noix d'anacarde à Parakou et de transformation de la pomme d'acajou à Bantè, (iv) la finalisation des plans de sauvetage et de redressement des sociétés d'industrie textile (la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX), de la Compagnie Béninoise des Textiles (CBT) et du Complexe Textile du Bénin (COTEB), pour assurer une participation majoritaire du secteur privé à leur capital social et (v) la viabilisation des Zones Franches et des Sites industriels. de Sèmè-Podji à travers la construction de sept (07) bâtiments administratifs destinés à la douane, la police, les impôts, les sapeurs pompiers, l'infirmerie, la sécurité de la ZFI et les vestiaires pour les agents de l'Agence d'administration de la ZFI et l'implantation de la sous-station électrique par la SBEE.

3.4.3. Le développement du pôle tourisme-culture-artisanat

❑ Tourisme

Le Bénin dispose d'un potentiel touristique important et diversifié. Dans ce contexte, De 2011 à 2013, le Gouvernement a réalisé des réformes pour la promotion du tourisme. Il s'agit de : (i) la construction de la maison de la Pendjari, des embarcadères-débarcadères à Porto-Novo et à grand-Popo et des nouveaux réceptifs hôteliers de haut standing (ii) l'électrification du site touristique de Taneka-Koko et ses environs, (iii) l'étude technique et socio-économique de l'aménagement éco touristique de l'île d'Agonvè-Covè , (iv) la réalisation de l'étude de faisabilité socio économique environnementale et architecturale de la mare de Zèkpon à Avrankou et du Belvédère de Bopa, (v) la sécurisation de l'emprise du programme de la Route des Pêches d'une superficie de 3589 hectares dont 1000 hectares feront l'objet d'aménagement, (v) la promotion de la destination Bénin à travers les foires nationales et internationales du tourisme et l'organisation du Salon National du Tourisme et (v) l'inspection de trente-huit (38) établissements d'hébergement, (vi) la réhabilitation de la station touristique de Calavi.

Ces actions ont eu pour conséquence la valorisation des infrastructures touristiques existantes et l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements hôteliers (de 936 établissements hôteliers en 2013 contre respectivement 891 en 2012 et 861 en 2011). Les recettes touristiques induites sont ainsi passées de 22 milliards de FCFA en 2011 à 47,46 milliards FCFA en 2012 puis 49,84 milliards de FCFA en 2013. Cependant, comparativement aux autres pays de la zone UEMOA, les arrivées touristiques n'ont que très peu évolué. Le développement du tourisme au Bénin est freiné par l'inaccessibilité des sites touristiques, la faiblesse en nombre et en qualité des infrastructures d'accueil, l'insuffisance des ressources humaines de qualité, la faible qualité du service offert (surtout dans l'hôtellerie), l'absence de mesures incitatives spécifiques à l'investissement touristique, la faible desserte aérienne du pays.

❑ Culture

Dans le secteur de la culture, plusieurs actions ont été menées pour renforcer la contribution de la culture au développement socio-économique. Il s'agit de : (i) la réhabilitation du musée régional de Natitingou, (ii) la réhabilitation du Foyer ABDOULAYE Issa, (iii) la réalisation de travaux confortatifs à la stèle de KABA, au musée d'histoire de Ouidah et à la bibliothèque départementale de Natitingou, (iv) l'organisation de divers festivals et fêtes endogènes, (v) la construction du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) de Tanguéta, (vi) le renforcement des capacités des animateurs des centres de lecture, des bandes dessinées et autres acteurs de la chaîne du livre, (vii) la restauration et la réhabilitation des palais royaux de Nikki, de Agonlin, de Hinvi et de Kétou, (viii) la poursuite de la construction du centre de spectacle sur la place Nonvitcha à Grand-Popo, (ix) l'inventaire de 325 immeubles et monuments d'origine afro-brésilienne.

3.4.4- Artisanat

L'artisanat béninois, facteur de conservation, de valorisation et de transformation des ressources locales, demeure un véritable réservoir d'emplois. Bien que très diversifié au Bénin (poterie, sculpture métallique, vannerie, sculpture sous bois, maroquinerie, bijouterie, textile, habillement, etc.), le secteur de l'artisanat fait face à d'énormes difficultés dues essentiellement au faible niveau d'instruction des artisans, à l'accès difficile au crédit, à l'utilisation des outils rudimentaires, à l'emploi d'une technologie très peu performante et le faible niveau de compétitivité des produits artisanaux locaux.

Face à ces contraintes, le Gouvernement a mis en œuvre des actions en vue de dynamiser ce secteur. Il s'agit de : (i) la construction des Centres de Promotion de l'Artisanat (CPA) à Djougou et à Tchaourou et la réhabilitation des infrastructures du CPA de Cotonou, (ii) l'opérationnalisation des Chambres Interdépartementales de Métiers et de l'Union des Chambres Inter-départementales de Métiers du Bénin (UCIMB), (iii) l'organisation des ateliers de formation au profit des artisans sur la sécurité au travail et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, (iv) la formation technique des artisans et ouvriers-artisans en andragogie, en technique de perfectionnement, en techniques de gestion et marketing de crédits, en technique de Gérer Mieux Mon Entreprise (GERME) sur le marketing, le personnel et la productivité, le calcul des coûts, l'approvisionnement et la gestion des stocks, la caisse, la planification, (v) la construction du siège de l'Union des Chambres Inter-départementales de Métiers du Bénin (UCIMB), (vi) l'organisation du salon national de l'artisanat, (vii) l'élaboration du répertoire des Organisations Non-Gouvernementales (ONG) opérant dans le secteur de

l'artisanat, (viii) le financement de 6.325 microprojets artisanaux et (ix) la promulgation du code de l'artisanat et l'adoption de la nomenclature des métiers. : Au terme de l'année 2012, il a été enregistré 54.310 artisans dans le registre des métiers contre 52 370 en 2011.¹

Plusieurs facteurs entravent l'amélioration de la production et de la productivité des produits de base au Bénin. Les plus importants sont : i) le coût levé de l'énergie électrique et de l'eau, (ii) l'absence d'une institution financière adaptée au financement des projets industriels ou agricoles, (iii) la prépondérance du secteur informel, le fort taux d'intérêt des banques sur les prêts, (iv) le caractère rudimentaire des matériels et équipements de transformation, (v) la faiblesse des infrastructures de base, (vi) insuffisance des ressources humaines qualifiées, (vii) le faible investissement du secteur privé.

Pour la filière coton en particulier, les défis à relever sont relatifs à la mise en place des principes directeurs de la réorganisation de la filière cotonnière. autour des axes ci-après : (i) la création de la valeur ajoutée au coton à travers l'accroissement de la transformation locale du coton et une forte production du coton graine à hauteur des capacités des usines d'égrenage ; (ii) l'amélioration durable de la productivité à travers l'installation et l'exploitation des usines de délintage de semences coton ; (iii) la prise en charge intégrale des fonctions régaliennes et critiques par l'État (entretien des pistes, amélioration de la qualité des fibres, amélioration des rendements à travers la production de semences améliorées, encadrement des producteurs, contrôle, régulation et suivi-évaluation de la filière, etc) ; (iv) la mise en œuvre du zonage en affectant des zones aux égreneurs ; (v) la professionnalisation de l'organisation des producteurs et leur prise de participation au capital de la SODECO ; (vi) la responsabilisation de la SONAPRA comme structure stratégique de veille, d'appui, de régulation et de développement de la filière coton ; (vii) la création d'un fonds de lissage pour réaliser l'équilibre financier de la filière.

En termes de perspectives, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes : (i) la mobilisation des ressources nécessaires pour le développement des filières agricoles, (ii) l'amélioration du niveau de satisfaction des besoins en intrants agricoles pour accroître la production végétale et animale, (iii) amélioration de la fiabilité des statistiques des produits pour permettre un suivi efficace, (iv) la dynamisation de la lutte contre le piratage des œuvres culturelles, (v) l'aménagement de la Route des Pêches et (vi) la construction du Grand Théâtre National du Bénin, (vii) poursuite de la modernisation et de la valorisation des infrastructures touristiques.

3.5- Développement humain et social

Dans le cadre du développement humain et social, le Gouvernement a prévu à travers la SCRP 2011-2015, la mise en œuvre des axes ci-après : (i) la maîtrise de la croissance démographique, (ii) la promotion de l'éducation de développement ; (iii) l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population ; (iv) la création d'emplois décents ; (v) le renforcement et l'extension de la protection sociale ; (vi) la promotion de l'égalité de genre ; (vii) la promotion des jeunes et des loisirs.

3.5.1- Education

a) Mesures

En matière d'éducation, il est adopté que chaque PMA atteigne en 2020 les buts et objectifs suivants :

- transversaliser ou renforcer, selon qu'il convient, les stratégies et programmes d'enseignement et de formation professionnelle ou technique nationaux, et les appliquer;
- garantir l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci, et donner un rang de priorité plus élevé à la progression au sein du système éducatif, en particulier pour les femmes et les filles;
- renforcer les systèmes d'éducation nationale, notamment par l'amélioration des programmes, des financements, du perfectionnement et de l'affectation des enseignants, et des infrastructures de base, et par la distribution de fournitures appropriées;
- veiller à ce que les systèmes d'éducation formels et informels offrent des formations professionnelles qui correspondent aux besoins du marché du travail et
- s'efforcer d'instaurer l'équité en renforçant l'accès à l'éducation pour les plus désavantagés et améliorer l'accès à l'éducation par l'instauration de systèmes et de mesures de protection sociale, et de mesures d'incitations, ou le renforcement de ceux qui existent.

Pour atteindre ces objectifs, la SCRP 2011-2015 prévoit réaliser de 2011 à 2015 : (i) le renforcement du pilotage du système ; (ii) le renforcement de la qualité de l'enseignement ; (iii) l'amélioration de l'offre éducative ; (iv) l'amélioration de la gestion des ressources humaines ; (v) la résorption des disparités entre genres et entre régions ; (vi) l'accroissement du rôle du secteur privé et celui des communautés locales dans l'offre éducative ; (vii) l'établissement d'un cadre juridique régissant le partenariat entre la puissance publique et le secteur privé et (viii) l'amélioration du dialogue social avec les partenaires sociaux. La mise en œuvre de ces actions et mesures permettront d'avoir les résultats indiqués dans le tableau 11 ci-dessous :

Tableau 11 : Prévisions des indicateurs de suivi du secteur éducation de 2011 à 2015 (en %)

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
Taux brut de préscolarisation	10,9	11,9	12,5	13,5	15
Taux brut de scolarisation	109	116	107,7	122	125
Taux brut de scolarisation des filles	108	115	106,5	120,2	125
Taux d'admission au CI	136,6	123	125	121,39	120
Taux brut d'admission au CI des filles	137,7	121	121,4		125
Ratio élèves/ maitre	46	47	49,8	49,4	45
Pourcentage de redoublant	10	10	13	10,8	10
Taux d'achèvement du primaire	88	76	76	79,54	100
Taux d'achèvement des filles du primaire	83	67	73,4	76,2	100
Taux moyen de succès aux examens de 2nd cycle	40	45	45	72	72
Taux d'inscription des filles dans l'enseignement technique et formation professionnelle	40	32,3	50	37,5	60
Ratio étudiants/ enseignants	61	57	56	67	67
Ratio manuels par élève (français et mathématiques)	2	1	1	1	1
Nombre d'alphabétisés	56 200	51 000	52 000	52 000	60 591

Source : Extrait de la SCRP 2011-2015 et des rapports d'avancement 2011 à 2014

b) Réalisations et analyse des performances

Pour réaliser ses objectifs ci-dessus cités en matière d'éducation, le Bénin a mis en œuvre plusieurs actions et mesures au nombre desquelles il faut citer :

* **pour l'enseignement maternel** : le renforcement de certaines actions phares notamment (i) l'octroi de subventions aux écoles pour accompagner la politique de gratuité des frais de scolarité, (ii) le transfert continu des ressources aux Communes en vue de réfectionner et de construire des salles de classes et d'acquérir du matériel pédagogique (tablettes, chaisettes, tableaux avec chevalets, filés, toboggans, portiques, balançoires métalliques, échelles d'écoliers, poutres d'équilibres, manuels de bricolage, divers autres jouets et matériels d'éveil), (iii) le renforcement des capacités des animateurs /animatrices de l'ENI Allada, des animatrices et animateurs des écoles maternelles sur la gestion des documents pédagogiques et (iv) la distribution des cahiers d'activités, des imagiers, des livres de pré-écriture et pré-mathématiques, etc. Toutes ces actions mises en œuvre ont concouru à l'amélioration de l'accès au préscolaire et l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la petite enfance. Ceci s'est traduit par une amélioration globale du taux de préscolarisation qui passe de 11,3% en 2011 à 12,7% en 2014 même si les réalisations sont toujours en deçà des attentes.

Tableau 12 : Evolution comparée des prévisions et réalisation du taux brut de préscolarisation

	2011	2012	2013	2014	2015
Prévisions (P)	10,9%	11,9%	12,5%	13,5%	15,0%
Réalisations (R)	11,3%	11,9%	12,0%	12,7%	-
Ecart (R- P)	0,4%	0,0%	-0,5%	-0,8%	-

Source : Rapports d'avancement 2011 à 2014

* **pour l'enseignement primaire** : plusieurs mesures et actions ont été mises en œuvre jusqu'en 2014 pour améliorer l'accessibilité et l'équité. Il s'agit de : i) la construction et l'équipement des salles de classes ; (ii) le transfert de ressources à toutes les communes du pays pour les constructions, les réfections et les achats de matériels pédagogiques pour soutenir la mesure de gratuité de l'enseignement primaire décrétée en 2006 ; (iii) l'institution de subventions annuelles allouer à toutes les écoles primaires pour couvrir les frais de fonctionnement même si quelques fois, il est enregistré son insuffisance par rapport aux besoins existants ; (vi) l'organisation dans toutes les communes mais surtout dans celles à faible taux de scolarisation, des campagnes de sensibilisation et de promotion de la scolarité en général et de celle des jeunes filles en particulier ; (v) l'appui en fournitures scolaires aux enfants issus des couches sociales défavorisées ou des familles pauvres, doublé de la remise de prix aux meilleurs écoliers. Toutes ces actions ont permis d'améliorer le Taux Brut de Scolarisation (TBS) et le Taux Brut d'Admission au CI (TBA) dont particulièrement ceux relatifs aux filles. En effet, le TBS est passé de 2011 à 2014 de 111,5% à 122% pendant que le TBA passait de 127,1% à 145,3%. Au niveau des filles, le TBS est passé de 107,8% à 120,2% pendant que le TBA passait de 124,4% en 2011 pour atteindre 140,7 en 2014. Ces résultats du fait des dépassements des prévisions enregistrées pour la plupart des années de 2011 à 2014 traduiraient une certaine efficacité et efficience dans la mise en œuvre des actions même si les Taux Net de Scolarisation (TNS) selon l'INSAE passe de 74,4% en 2011 à 74,9% en 2015.

L'amélioration de l'accessibilité a été soutenue par des actions et mesures renforçant non seulement la qualité de l'enseignement mais aussi l'efficacité interne dont : (i) le renforcement

des inspections pédagogiques et visites de classe aussi bien dans les établissements publics que privés, (ii) la formation chaque année de plus de 1 000 élèves/maîtres dans les six (06) ENI du pays et des maîtres d'application des ENI niveau BAC au coaching; (iii) a formation à distance par l'INFRE pour l'obtention du CEAP, du CAP, du CAFCP et du CA1P de plus de 3 500 enseignants; (iv) la formation et mise à disposition du Ministère de l'Enseignement Maternel et Primaire (MEMP) de nouveaux inspecteurs ; (v) le renforcement des efforts de rétention par la la restauration des écoliers dans les cantines scolaires, la mise en œuvre des mesures de sous-cycles (CI-CP, CE1-CE2, CM1-CM2), la formation des enseignants pour la tenue des classes multigrades et l'organisation des colonies de vacances au profit des meilleurs élèves admis au CEP. Toutes ces actions ont permis d'enregistrer une amélioration progressive et soutenue du taux d'achèvement du primaire aussi bien au niveau national qu'au niveau des filles. En effet, ils sont passés de 2011 à 2014 respectivement de 64,3% à 77,6% et 57,5% à 73,7% avec une quasi stagnation du taux de redoublement autour de 11% et niveau moyen annuel d'abandon d'environ 13,5% favorisé par la persistance des écoles à cycle incomplet qui induisent la discontinuité éducative.

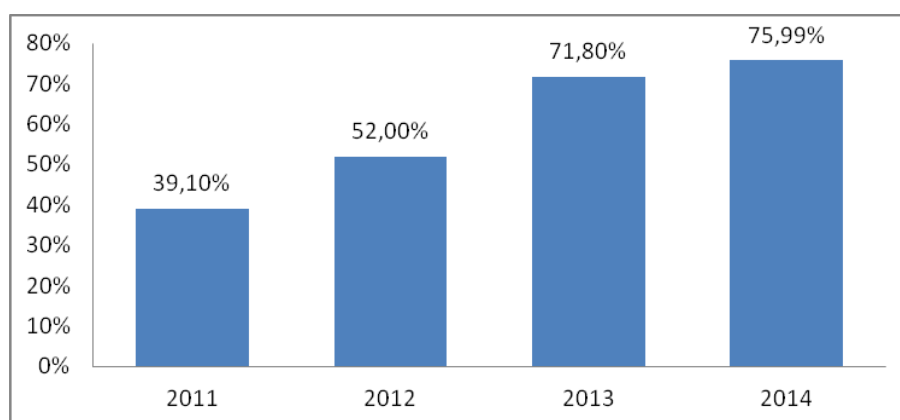
Bien que le Bénin ait progressé en matière d'accès à l'éducation, des efforts restent à faire au niveau de la qualité, de la rétention et de l'équité. C'est pourquoi, pour les prochaines années le Gouvernement compte mettre un accent particulier sur : (i) la réduction des taux de redoublement, en renforçant la politique des sous-cycles et la création de nouvelles cantines scolaires ; (ii) la réduction des inégalités genre et régionale en focalisant davantage les actions spécifiques sur les communes identifiées à faibles taux de scolarisation en particulier pour les filles ; (iii) la rationalisation de la gestion et de l'affectation du personnel enseignant ; (iv) le renforcement de l'accompagnement pédagogique des enseignants et de l'encadrement des élèves.

- ***Pour l'enseignement secondaire et la formation technique professionnelle*** : le Gouvernement béninois a procédé à : (i) la construction et à l'équipement des salles de classes et laboratoires dans les collèges et lycées ainsi que des ateliers de fabrication et de travaux pratiques dans les écoles techniques et professionnelles ; (ii) la distribution de matériels pédagogiques aux établissements et le paiement en 2013 de bourses à 8590 élèves des établissements d'Enseignement Technique et Formation Professionnelle (ETFP) ; (iii) la mise en vigueur d'un arrêté portant sur la limitation du redoublement et mise en œuvre de la politique d'exonération des frais de scolarité pour les filles ; (iv) la réhabilitation des dortoirs des lycées des filles du pays (v) l'alimentation en énergie électrique et en eau potable de plusieurs collèges et centres de formation technique et professionnelle et (vi) la construction de nouveaux collèges et centres de formation technique et professionnelle. Toutes ces actions ont eu un impact positif sur l'accès et la rétention dans les enseignements secondaire général et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle. En effet, la proportion d'élèves filles au 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire général est passée de 40,31% en 2011 à 43,16% en 2014 pendant qu'au niveau de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, cette proportion passe de 39% à 25,1% au cours de la même période. Cette situation est surtout justifiée par le fait que les filles accèdent aux filières STI par concours avant de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais de scolarité, toute chose ne favorisant pas leur accès massif à ces filières. D'où la nécessité de penser, pour les prochaines années, à des actions favorisant une discrimination positive de recrutement de filles dans ces filières afin d'accélérer l'atteinte de la cible fixée à 37,5% pour 2015. La création de lycée d'enseignement technique des jeunes filles à l'instar des

mesures semblables mises en œuvre dans l'enseignement secondaire général pourrait favoriser l'accès et le maintien des filles à l'enseignement technique.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, (i) la formation des enseignants contractuels locaux reversés pour renforcer leur qualification professionnelle et celle de nouveaux inspecteurs sont faites et (ii) de nouveaux programmes d'animation pédagogiques élaborés par les inspecteurs et les conseillers pédagogiques ont été mis en œuvre ; (iii) l'élaboration des normes de qualité des centres de métier et la formation de 122 formateurs des centres de métiers et centre de formation professionnelle à l'utilisation des curricula en apprentissage sont réalisées et (iv) les inspections sont faites de façon régulière dans les collèges, centres de métiers et établissement technique et formation professionnelle. La mise en œuvre de toutes ces mesures ont permis d'améliorer substantiellement le taux moyen de succès aux examens de 2nd cycle de 39,1% en 2011 à 72% en 2014.

Graphique 4 : Evolution du taux moyen de succès aux examens de 2nd cycle



Ces résultats tout en dépassant les prévisions faites pour ces années ne permettront pas en 2020 de réaliser la *variante 1 du Programme d'Action d'Istanbul (PAI)* qui est de « **améliorer la qualité de l'enseignement et des formations qui sont dispensés à tous les niveaux et augmenter les taux d'alphabétisation et de maîtrise du calcul chez les adultes et les enfants** » si les mesures et actions qui ont été mises en œuvre ne sont pas renforcées. A cet effet, pour les prochaines années, il conviendrait d'orienter les priorités sur : (i) le renforcement de l'offre éducative au 1^{er} cycle du secondaire général pour arriver progressivement à une éducation de base pour tous et de qualité ; (ii) la diversification de l'offre de l'enseignement technique et la formation professionnelle favorisant l'insertion sur le marché du travail ; (iii) la mise en œuvre d'une politique de promotion des filles dans les filières agricoles et industrielles ; (iv) la diminution des heures de vacation pour assurer un enseignement de qualité pour tous dans l'enseignement secondaire général et la formation techniques et professionnelle et (v) le développement d'un système d'informations et d'orientation scolaire afin de mieux gérer les flux et de proposer en amont des cursus alternatifs à l'enseignement général.

- **Pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique** : le Bénin a (i) développé une politique de décongestionnement des anciens sites universitaires en créant de nouveaux centres dans d'autres départements ; (ii) mis en œuvre du système LMD et procédé à l'ouverture du centre universitaire de Kétou appelé à devenir l'université d'Agriculture de Kétou et du Centre universitaire d'Abomey où on retrouve l'Ecole des Sciences et Techniques du Bâtiment et de la Route et l'Ecole Nationale des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication

de Savalou ; (iii) conçu et mis en œuvre un programme spécial de renforcement des formateurs et offres de formation pour vingt trois (23) nouvelles filières de Brevet de Technicien Supérieur (BTS), vingt six (26) nouvelles filières pour le niveau licence et master et dix huit (18) filières agricoles pour les licences professionnelles à l'Université de Kétou ; (iv) la mise en œuvre d'un programme accéléré de construction et d'équipement en matériels pédagogiques des infrastructures des nouveaux sites et des compléments d'infrastructures sur les anciens sites (construction de neuf (09) amphithéâtres d'une capacité totale de 4 200 places dans (09) centres universitaires publics du Bénin (Abomey, Abomey-Calavi, Aplahoué, Dassa, Djougou, Parakou, Porto-Novo, de Savè et de Tchaourou)) ; (v) mis en œuvre des actions visant la promotion de la recherche scientifique et l'innovation technologique telles que les construction et réhabilitation des laboratoires d'écologie et la mise à leur disposition des produits et divers réactifs, la création du Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (FNRSIT) puis de l'Agence Béninoise de Valorisation des résultats de la Recherche et de l'Innovation Technologique (ABeVRIT). Ces différentes actions et mesures mises en œuvre n'ont pas eu un impact positif sur le ratio étudiants/enseignants (70 en 2011 et 91,3 en 2014), révélant ainsi les problèmes de gestion de flux d'entrée des étudiants et des départs à la retraite des enseignants.

Tableau 13 : Ratio Etudiants/Enseignants

Années	2011	2012	2013	2014
Ratio Etudiants/Enseignants	70,0	68,5	84,0	91,3

Source : Rapports d'avancement 2011 à 2014

Malgré les efforts menés pour assurer la dynamique du passage de la transmission des connaissances à la formation des compétences, les prochaines actions au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique devront privilégier : (i) la promotion des nouvelles technologies dans les programmes à travers : le développement de la formation ouverte et à distance, la mise en place de plateformes numériques et des ressources e-learning ; (ii) la poursuite de la promotion de la formation professionnelle de courte durée ; (iii) l'intensification de la recherche linguistique appliquée aux langues nationales en capitalisant sur l'existant dans le cadre des langues véhiculaires transnationales.

- **Pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes**, le Gouvernement du Bénin a le souci (i) d'assurer à tous les analphabètes de la tranche d'âge de 15 ans et plus un accès équitable aux programmes d'alphabétisation ; (ii) d'améliorer la qualité de l'offre en alphabétisation et éducation des adultes ; (iii) de promouvoir l'alphabétisation et l'éducation des femmes, des jeunes filles, des personnes à besoins spécifiques et dans les zones défavorisées ; et (iv) de valoriser les langues nationales et d'assurer leur introduction dans le système éducatif formel. A cet effet, des centre d'alphabétisation sont construits et équipés, l'élaboration des outils d'alphabétisation et d'éducation des adultes, l'élaboration du référentiel en apprentissage de l'éducation des adultes, l'élaboration du référentiel de formation des traducteurs et écrivains en langues nationales, l'inspection pour le contrôle de la qualité de l'enseignement dans les centres d'alphabétisation et d'éducation des adultes. Toutes ces actions ont permis d'alphabétiser et de donner une formation des adultes à 40,6% des 271 791 personnes prévues pour en bénéficier de 2011 à 2015.

Dans la mise en œuvre des actions ci-dessus citées, les Partenaires de Développement ont conformément au Programme d'Action d'Istanbul apporté leur appui financier et technique pour

aider le Bénin à exécuter son programme national de l'Education qu'est le **Plan Décennal de Développement du Système Educatif (PDDSE)**. En effet, pour soutenir la mise en œuvre du PDDSE, le pays a bénéficié des Fonds Catalytique de l'Initiative FAST-TRACK d'un montant de 36,5 milliards de Francs CFA pour financer essentiellement, la maternelle, le primaire, le secondaire et l'alphabétisation. Ces ressources ont été complétées par celles de quatre autres partenaires techniques et financiers (la DANIDA, l'AFD, la KFW et les Pays-Bas) à travers le Fonds Commun Budgétaire pour un montant initial de 31,7 milliards de Francs CFA mais porter à plus de 55 milliards depuis le 31 Mars 2014 pour contribuer à assurer l'Education Pour Tous (EPT) d'ici à l'an 2015 en appuyant les actions jugées prioritaires du PDDSE visant l'amélioration (i) de l'accès, de l'équité et de la rétention ; (ii) de la qualité de l'enseignement et de l'alphabétisation et (iii) de la gestion et du pilotage du système. De même, dans le cadre des accords bilatéraux, certaines agences des nations Unies (UNESCO, UNICEF, PAM, UNESCO etc), la coopération suisse et des ONG internationales ont accompagné la mise en œuvre des plans stratégiques de développement du secteur pour un montant total de plus de 45 millions de dollar US entre 2011 et 2014.

Bien que le Bénin ait progressé en matière d'accès à l'éducation, des efforts restent à faire concernant la qualité, la rétention et l'équité pour lui permettre en 2020 de faire de l'éducation un des domaines dont la réalisation des objectifs lui permettra de sortir de sa situation de PMA. Pour y parvenir, les futurs efforts doivent cibler les principales contraintes et défis que sont :

- (i) l'amélioration de la qualité des apprentissages dispensés à l'enseignement primaire ;
- (ii) l'amélioration de la rétention notamment par la réduction des taux de redoublement, par la politique des sous-cycles et la création de nouvelles cantines scolaires ;
- (iii) le développement des voies d'accès à un programme de cours accéléré (PCA) pour les déscolarisés et les non scolarisés de 10 à 17 ans ;
- (iv) l'amélioration significative de l'offre du 1er cycle du secondaire général pour arriver progressivement à une éducation de base pour tous et de qualité ;
- (v) le développement d'un système d'information et d'orientation scolaire afin de mieux gérer les flux et de proposer en amont des cursus alternatifs à l'enseignement général ;
- (vi) l'amélioration et la diversification de l'offre de l'enseignement technique et la formation professionnelle favorisant l'insertion sur le marché du travail ;
- (vii) l'amélioration de l'enseignement supérieur pour répondre, en quantité et en qualité, aux demandes de l'économie et aux besoins de la société ;
- (viii) la promotion de la formation professionnelle de courte durée et la mise en place d'un répertoire national des certifications de formations de courte durée ;
- (ix) la mise en œuvre d'un programme intégré d'alphabétisation ;
- (x) le renforcement de la coordination du secteur à travers la dynamisation des structures de gestion et de pilotage et du dispositif de suivi et d'évaluation pour assurer une meilleure gouvernance.

3.5.2- Population et santé primaire

a) Mesures

En matière de population et de soins de santé primaire, il est retenu dans le cadre du Plan d'Action d'Istanbul que les PMA dont le Bénin adopte des politiques et mesures pour atteindre en 2020 les buts et objectifs suivants :

- prendre des mesures pour que chacun puisse jouir de son droit à bénéficier du meilleur état de santé physique et mentale possible, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive;
- recourir à des approches efficaces, multisectorielles et intégrées pour assurer l'accès de tous à la santé reproductive, notamment en intégrant la planification familiale, la santé sexuelle et les services de soins dans les stratégies et programmes nationaux;
- incorporer dans leurs stratégies et politiques nationales de développement la planification de la mise en valeur des ressources humaines aux fins de la dynamique des populations;
- poursuivre l'exécution des plans nationaux de développement sanitaire en mettant l'accent sur les mesures prioritaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la santé (objectifs 4, 5 et 6);
- renforcer la capacité des systèmes de santé nationaux, y compris par la formation de professionnels de la médecine et de personnel sanitaire, pour fournir à tous et de façon équitable des soins de santé de qualité et promouvoir l'accès le plus large possible aux services de soins décentralisés;
- s'efforcer d'améliorer le système de santé national en allouant les ressources nécessaires et en instaurant des mesures d'incitation pour retenir le personnel de santé national et envisager, le cas échéant, de mettre en place un mécanisme de financement durable du système de santé national;
- s'attaquer aux problèmes de santé majeurs qui sont spécifiques aux différents pays et mener des programmes de réduction de la vulnérabilité au VIH/sida, au paludisme et à d'autres maladies transmissibles et non transmissibles.

Pour atteindre ces objectifs en 2020, le Gouvernement du Bénin entend mettre en œuvre sur la période 2011-2015 les stratégies et actions qui lui permettront en 2015 de : (i) réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans ; (ii) d'améliorer la santé maternelle et de (iii) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Avec la mise en œuvre de ces stratégies et actions, il est attendu que les principaux indicateurs de suivi du secteur se situent au niveau indiqué dans le tableau 14 ci-dessous :

Tableau 14 : Prévisions du niveau attendu des indicateurs du secteur santé de 2011 à 2015

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	85‰	80‰	75‰	70‰	65‰
Taux de mortalité infantile	43‰	42‰	40‰	39‰	35‰
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	200	170	150	135	125

Taux de fréquentation des services de santé	60%	65%	50%	55%	80%
Taux de fréquentation des services de santé pour les enfants de 0 à 5 ans	89%	91%	87%	90%	95%
Nombre de zones sanitaires fonctionnelles	32	34	34	29	34
Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes	<2%	<2%	1,9%	<2%	<2%
Taux de couverture vaccinale au Pentavalent 3 des enfants de 0-11 mois (%)	92%	94%	90%	90%	95%
Taux de consultation prénatale (%)	95%	95,5%	97%	> 90%	98,5%
Taux d'accouchement assisté par le personnel médical et para médical en maternité (%)	84,8%	87,2%	95%	96%	98,5%
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes (%)	11,1%	>12%	>12%	15%	>15%
Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaires imprégnées	80%	80%	80%	80%	97%
Pourcentage de femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées	80%	80%	80%	75%	95%
Taux de succès thérapeutique des nouveaux Ré cas TPM+ (%)	87%	87%	87%	90%	87%

Source : Extrait de la SCRP 2011-2015 et rapport d'avancement 2011 à 2014

b) Réalisations et analyse des performances

Dans le souci d'améliorer l'état de santé de la population tout en atteignant ces trois objectifs prioritaires ci-dessus cités, les mesures et actions prioritaires mises en œuvre ont porté sur : (i) le renforcement de l'offre de services et la qualité des soins ; (ii) la santé de la mère et de l'enfant ; (iii) la lutte contre les maladies prioritaires ; (iv) la lutte contre les autres maladies et la promotion de la santé et (v) l'alimentation et la nutrition.

Dans le cadre du **renforcement de l'offre de services et de la qualité des soins** des actions, la réhabilitation et la maintenance des infrastructures et équipements sont réalisées. Des actions sont menées pour le renforcement des ressources humaines par le recrutement, la formation et le recyclage, l'amélioration de la disponibilité des médicaments et réactifs, vaccins et autres consommables pour lutter contre les ruptures de stock, la promotion du financement basé sur les résultats et de l'approche communautaire. Toutes ces actions n'ont pas véritablement permis de renforcer l'offre des soins de santé puisque le taux de fréquentation des services de santé est passé de 45,2% en 2011 à 50,6% en 2012 puis à 52,7% en 2013 avant de se dégrader pour se retrouver à 50,4%. Dans la même période, sur 34 zones sanitaires, 27 sont restées fonctionnelles du fait de l'absence des infrastructures adéquates et de spécialistes tels que le chirurgien, le pédiatre et le gynécologue pendant que la fréquentation des services de santé par les enfants de moins de 5 ans suit une évolution erratique en passant de 81,2% à 94,3 % en 2013 avant de baisser pour atteindre 87,9% en 2014 du fait des grèves répétées. Ces réalisations enregistrées sont en deçà des attentes (voir tableau 4). Pour renforcer de façon optimale l'offre et la qualité des services d'ici à 2020, il conviendrait de prioriser dès 2015 les actions visant (i) la mise en œuvre efficiente de réformes institutionnelles et organisationnelles du secteur ; (ii) la mise à disposition des formations sanitaires du personnel médical et paramédical en qualité et en nombre suffisant ; (iii) la poursuite du renforcement du partenariat entre le

secteur public et le secteur privé pour rendre le système sanitaire plus efficace ; (iv) l'extension du Financement Basé sur les Résultats (FBR) à toutes les zones sanitaires ; (v) le vote de la loi sur le RAMU et sa généralisation à toutes les couches de la population et (vi) la poursuite de l'amélioration de la gouvernance et du dialogue social.

Pour l'amélioration de **la santé de la mère et de l'enfant**, les actions menées par le Bénin sont relatives à : (i) l'acquisition de 1.534.090 comprimés d'albendazole pour le déparasitage systématique de tous les enfants de moins de cinq (05) ans ; (ii) l'acquisition de nouveaux vaccins pour l'ensemble des formations sanitaires et de vaccins pour les (04) quatre campagnes de vaccination contre la poliomyélite ; (iii) l'acquisition de vaccins traditionnels et sous utilisés (BCG, Polio, VAR, VAT et VAA) et de matériels d'injection pour les formations sanitaires ; (iv) à la vaccination de 3.402.939 enfants de moins de 5 ans et l'administration de 3.094.849 doses de vitamine A, en moyenne par campagne de la Journée Nationale de la Vaccination (JNV) ; (v) l'organisation locale des mini campagnes de rattrapage et de vaccination dans les zones sanitaires à faible performance ; (vi) la construction de (02) abris pour chambres froides positives et négatives dans les départements de l'Ouémé/Plateau et la maintenance de la chaîne de froid à tous les niveaux (central, intermédiaire et périphérique) ; (vii) aux séances de sensibilisation sur l'allaitement maternel exclusif et les aliments de complément de l'enfant à partir de 6 mois ; (viii) au suivi intégré de la Planification Familiale, des Soins Obstétricaux Néonataux d'Urgence (SONU), des Audits de décès maternels et néonataux et de la nutrition des prestataires ; (ix) au suivi des relais communautaires formés sur le Paquet d'Intervention à Haut Impact (PIHI)² ; (x) l'acquisition de produits contraceptifs ; (xi) l'acquisition de matériels médico-techniques ; (xii) l'organisation de séances de sensibilisation sur le counseling nutritionnel avec les prestataires de soins dans les Zone Sanitaires ; (xiii) au suivi des prestataires sur la prise en charge de la malnutrition sévère ; (xiv) au suivi des prestataires formés sur les soins du nouveau-né et la réanimation du nouveau-né et (xv) les initiatives de gratuité (gratuité de la césarienne et des urgences obstétricales, gratuité de la prise en charge des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans).

La performance de toutes les actions menées en faveur de la santé de la mère et de l'enfant sont appréciés par les principaux indicateurs que sont : le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité maternelle, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes, le taux de consultation prénatales, le taux de couverture vaccinal au Pentavalent 3 des enfants de 0-11 mois et le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes. De l'analyse des résultats, il ressort que les actions destinées à améliorer l'état de la santé de l'enfant ont en 2014 atteint leurs objectifs avec parfois un dépassement des niveaux attendus (prévisions). Par contre pour la santé de la mère, même si des résultats encourageants sont obtenus, ils ne sont pas soutenus dans le temps et sont en deçà des attentes.

Tableau 15 : Indicateurs de suivi de la santé de la mère et de l'enfant de 2011 à 2014

Indicateurs	2011	2012	2013	2014
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	70‰	60‰	55‰	50‰
Taux de mortalité infantile	42‰	40‰	38‰	35‰

² C'est un ensemble d'interventions dont Vim pact sur la mortalité maternelle néonatales et infanto-juvénile est scientifiquement prouvé

Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	410	400	390	380
Taux de couverture vaccinale au Pentavalent 3 des enfants de 0-11 mois (%)	94,90%	100,90%	101%	107,50%
Taux de consultation prénatale (%)	97,90%	101%	98,90%	98%
Taux d'accouchement assisté par le personnel médical et para médical en maternité (%)	94,40%	93,80%	91,80%	90,30%
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes (%)	18,80%	10,20%	11,90%	12,30%

Source : Extrait des rapports d'avancement 2011 à 2014

Pour renforcer les acquis en matière de la santé de la mère de l'enfant afin d'atteindre les objectifs en matière de santé pour sortir de la situation de PMA en 2020, les actions à mettre en œuvre dès 2015 doivent privilégier : (i) le renforcement du plateau technique et la sensibilisation des populations pour un changement de comportement ; (ii) toutes les initiatives de gratuité (gratuité de la césarienne et des urgences obstétricales, gratuité de la prise en charge des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans) ; (iii) le renforcement de la généralisation de la mise en œuvre du Paquet d'Interventions à Haut Impact (PIHI) et (iv) la formation des agents de santé, les supervisions formatives, l'équipement des centres de santé et la disponibilité des agents et/ou spécialistes pour les zones sanitaires fonctionnelles ou non.

Dans le cadre de la lutte **contre les maladies prioritaires** que sont le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose, des actions spécifiques ont été mises pour chaque maladie.

Le paludisme est la première cause de consultation (42,3% des cas) et d'hospitalisation (28,9%) au Bénin selon l'annuaire des statistiques sanitaires 2013 du Ministère de la santé. Elle demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité et de mortalité dans les groupes les plus vulnérables que sont les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Le paludisme constitue également la première cause d'hospitalisation pour la population béninoise. Mais depuis 2011, le gouvernement a pris une mesure visant à prendre en charge gratuitement les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans. Cette mesure a été suivie d'une distribution gratuite de 4,674 millions de Moustiquaire Imprégnés à longue durée (M1LD) à 1,629 millions de ménages. Outre ces actions mises en œuvre dans le pays, il faut citer : (i) la pulvérisations intra domiciliaire pour la lutte anti vectorielle ; (ii) l'acquisition de Combinaison Thérapeutique à base d'Arthémisine (CTA) toutes catégories pour les formations sanitaires et la formation des agents sur la PCIME ; (iii) la formation de 1201 sages-femmes et Infirmières de maternités sur l'Administration du TP1/SP et sur la promotion de la moustiquaire imprégnée ; (iv) la couverture en Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) de 29 Zones Sanitaires ; (v) la formation de plus de 1500 infirmiers exerçants au premier niveau des soins ; (vi) l'acquisition de petits matériels, réactifs et consommables médicaux pour l'étude de l'efficacité thérapeutique des antipaludiques ; (vii) la réalisation des séances de sensibilisation pour un changement de comportement dans les établissements scolaires (ES) et entreprises etc.

Les résultats des actions en faveur de la lutte contre le paludisme ont un impact positif du fait qu'elles ont contribué à stabiliser le niveau des indicateurs (voir tableau 16).

Tableau 16 : Evolution des indicateurs de suivi de la lutte contre le paludisme de 2011 à 2014

Indicateurs	2011	2012	2013	2014
-------------	------	------	------	------

Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dormant sous moustiquaires imprégnées	71,00%	71,00%	70,00%	72,70%
Pourcentage de femmes enceintes dormant sous moustiquaires imprégnées	ND	76,00%	75,80%	76,00%

Source : Extrait des rapports d'avancement 2011 à 2014

Quant au **VIH/SIDA**, son épidémie a gagné du terrain, car sa prévalence est passée de 0,3% en 1990 à 1,6% en 2014. La prévalence de l'infection tend à se stabiliser chez les femmes enceintes autour de 2% depuis 2002 à ce jour. Cette stabilisation de la prévalence est le résultat des actions menées aussi bien en matière de dépistage et de traitement dont les plus importantes sont : (i) l'acquisition de réactifs et consommables pour le suivi biologique des PVVIH ; (ii) la contribution à la réalisation de l'enquête nationale de séro-surveillance ; (iii) l'acquisition des ARV pour le traitement des adultes et enfants ; (iv) la maintenance des appareils médico-techniques de laboratoire des CIPEC ; (v) la formation des acteurs des sites de PTME et CD sur le counseling et sur l'utilisation des nouveaux outils adaptés et l'augmentation du nombre de sites offrant la PTME en la faisant passer de 628 en 2013 à 847 en décembre 2014.

En ce qui concerne la **tuberculose**, la mise en œuvre de la stratégie mondiale DOTS/Halte à la tuberculose et l'appui technique et financier des partenaires ont permis de baisser la prévalence de la tuberculose au Bénin qui est passée selon les estimations de l'OMS de 142 à 115 cas pour 100 000 habitants de 2000 à 2015, soit une baisse moyenne de 2% l'an au cours de cette période.

Les principales actions ayant conduit à ce résultat sont : (i) l'achat des vivres pour 800 malades au cours de leur hébergement en phase intensive dans les CDT ; (ii) l'acquisition d'équipements, des consommables de radiologie et de laboratoire ; (iii) l'acquisition des médicaments anti-TB de 1ère ligne pour le traitement des cas de tuberculose adultes et enfants ; (iv) l'approvisionnement des laboratoires du réseau de microscopie en consommables et réactifs pour le diagnostic de la tuberculose ; (v) l'approvisionnement du LRM en réactifs et consommables pour la réalisation des tests moléculaires et MGIT ; (vi) l'approvisionnement du LRM en matériel, réactifs et consommables pour la culture ; (vii) la participation de cinq (05) agents aux réunions scientifiques internationales ; (viii) l'achat de petits matériels pour la clinique du CNHPP ; (ix) la formation et le recyclage de 100 médecins des CDT et coordonnateurs de zones sanitaires sur le dépistage et la prise en charge de la tuberculose et de la coïnfection TB/VIH ; (x) la formation de 30 agents des centres non-CDT au diagnostic des TPM-, TEP et TB de l'enfant, la formation de 75 aides de laboratoire et la formation et le recyclage de 880 Relais communautaires à l'identification des tuberculeux et l'appui financier à 3.656 Relais pour l'exécution de leur tâche ; (xi) la formation et le recyclage de 40 membres de 5 Communautés religieuses et 100 membres de 24 ONG sur la tuberculose et (xii) l'organisation de 200 sessions de sensibilisation à l'intention des populations sur la TB et la coïnfection TB/VIH par les ONG/OBC

Dans le souci d'améliorer la santé de la population, le gouvernement a également mis en œuvre des actions pour : (i) lutter contre certaines maladies transmissibles (Onchocercose, Filariose Lymphatique, Trypanosomiase Humaine Africaine, Schistosomiase et le Ver de Guinée) et non transmissibles (épilepsie, les porteurs d'affections bucco-dentaires et les porteurs de cataracte) ; (ii) promouvoir la pharmacopée traditionnelle ; (iii) promouvoir la santé mentale et (iv) promouvoir la santé en milieu professionnel.

Toutes ces actions mises en œuvre ont bénéficié du soutien technique et financier des partenaires au développement. Par exemple, en matière de VIH/SIDA, les appuis financiers sont d'environ 42 milliards de francs CFA.

En somme, il ressort que malgré les résultats obtenus qui nous mettent sur le sentier du PAI, l'atteinte de ses objectifs du PAI en matière de santé en 2020 nécessite que soient relevés d'importants défis en menant dès 2016, les actions ci-après :

- procéder au recrutement en nombre suffisant du personnel qualifié de santé, qui tienne compte du besoin en effectif ;
- mettre en œuvre l'utilisation du manuel de planification ascendante intégrée et la généraliser ;
- poursuivre la mise en œuvre efficiente des recommandations issues de l'audit organisationnel du ministère en charge de la santé ;
- veiller à l'utilisation à tous les niveaux des informations produites par le SNIGS, le monitoring et la supervision dans le cadre de la planification et de la prise de décision ;
- étendre à toutes les zones sanitaires la réalisation du monitoring³ ;
- organiser une réflexion sur l'institutionnalisation d'un système d'information à base communautaire ;
- poursuivre et achever les différents chantiers de construction d'infrastructures démarrés ;
- veiller à la mise en œuvre de la feuille de route d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile ;
- poursuivre rationnellement les différentes initiatives de gratuité ;
- maintenir les acquis du PEV en intensifiant les sensibilisations dans la population ;
- renforcer les équipes de vaccination pour qu'elles organisent davantage les stratégies avancées et mobiles afin d'atteindre toutes les cibles ;
- améliorer la prévention vaccinale (routine et campagne de masse) ;
- anticiper sur la gestion des maladies hydriques (choléra, diarrhée, etc.) ;
- maintenir le taux de succès thérapeutique des nouveaux cas de tuberculose pulmonaire bactériologiquement confirmés à 90% au moins ;
- renforcer les interventions qui ont permis de maintenir la prévalence du VIH/Sida en dessous de 2% ;
- assurer l'accès universel aux ARV pour toutes les PVVIH et intensifier les campagnes de sensibilisation de la population pour qu'elle évite les comportements à risque ;
- renforcer la surveillance épidémiologique pour le maintien des acquis afin d'éviter la résurgence des cas de certaines maladies éradiquées ou en voie d'éradication (ver de Guinée, polio, etc.) ;
- mettre en œuvre le plan de contingence de la prévention de la fièvre hémorragique à virus Ebola ;

³Monitoring couplé avec le LQAS

- élaborer un plan multisectoriel d'endiguement du choléra ;
- poursuivre la mise en œuvre effective du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ;
- poursuivre le renforcement de la décentralisation et du transfert effectif des ressources vers les communes ;
- maintenir le partenariat public-privé dans le secteur pour rendre le système sanitaire plus efficace ;
- améliorer le dialogue social ;
- poursuivre la stratégie FBR et les réflexions pour sa pérennisation ;
- poursuivre le renforcement de la bonne gouvernance et la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au sein du Ministère de la Santé.
- intensifier la collaboration entre la médecine moderne et la médecine traditionnelle.

3.5.3- Promotion de la jeunesse

a) Mesures

Plus de la moitié de la population des Pays les Moins Avancés (PMA) ayant moins de 25 ans, il est retenu que d'ici à 2020 chacun de ses pays met en œuvre des politiques et stratégies en faveur du développement des jeunes. Pour y parvenir, chaque PMA devra :

- élaborer et exécuter des stratégies appropriées pour permettre la participation efficace des jeunes à la vie économique, sociale et politique, et faciliter les interactions, que ce soit entre eux ou avec les autorités locales et nationales;
- élaborer des politiques et des programmes pour favoriser l'accès des jeunes à l'enseignement secondaire et supérieur, à la formation professionnelle et à l'emploi productif, ainsi qu'aux services de santé, en particulier s'agissant des jeunes femmes et des filles;
- soutenir les programmes de développement des compétences post-primaires, de volontariat, de stages et d'apprentissage, en concertation avec le secteur privé et les établissements de formation;
- encourager l'entrepreneuriat des jeunes, notamment par des initiatives de formation et d'assistance, en mettant l'accent sur les plus désavantagés et les jeunes dans les situations d'après-conflit;
- promouvoir l'enseignement de la gestion des finances personnelles pour les jeunes et faciliter l'accès de ceux-ci aux services financiers appropriés.

Pour réaliser ces objectifs en 2020, le gouvernement béninois a, à travers la SCRP 2011-2015, prévu réaliser pour 2015 : (i) la mobilisation et la participation des jeunes au processus de développement ; (ii) la promotion de la vie associative des jeunes ; (iii) la préparation à la qualification et à l'emploi ; (iv) le renforcement de la sante et de l'intégration sociale ; (v) la promotion des activités socio-éducatives et des loisirs sains ; (vi) l'accès aux ressources économiques et aux moyens de production au profit des jeunes ; (vii) la promotion de l'éducation

extrascolaire et des compétences à la vie courante des jeunes ; (viii) la promotion de l'accès à l'information et à la documentation des jeunes.

b) Réalisations et analyse des performances

Durant la période 2011-2015, il est signalé que le Gouvernement béninois a mis en œuvre des actions pour mobiliser et faire participer la jeunesse au processus de développement à travers le recrutement spécial de 2700 et 3000 jeunes volontaires d'expertise professionnelle (JVEP) déployés respectivement en septembre 2014 et en octobre 2015 au profit des secteurs de l'éducation (enseignement), de la santé et de l'administration publique. Aussi, pour soutenir l'insertion des jeunes dans le tissu économique, un engagement a-t-il été pris de former de plus en plus de jeunes de façon pratique à l'entrepreneuriat. Ainsi, courant mai et juin 2014, 305 jeunes dont 45 filles déscolarisées ont suivi une formation à l'entrepreneuriat dans les Communes de Sèmè-Kpodji et de Lokossa. Outre ces actions, il faut citer celles relatives à la promotion de l'auto-emploi grâce à la politique d'habilitation à la création d'entreprise privée opérationnalisée par les projets PPEA, Business Promotion Center (BPC), le FNPEEJ, le programme d'appui à l'emploi indépendant de l'ANPE, le programme d'Appui au Renforcement des Capacités des Demandeurs d'Emplois (RCDE). Pour financer cette politique qui prépare le jeune à la qualification et à l'emploi, le gouvernement a mis en place 5,750 milliards de francs CFA.

Ces actions mises en œuvre par le Gouvernement sont insuffisantes pour mettre le Bénin sur le sentier de la marche vers l'atteinte en 2020 des objectifs du PAI en matière de jeunesse. Pour améliorer ces résultats, il faudra, entre autres, procéder à : (i) la vulgarisation des 33 mesures de promotion de l'emploi ; (ii) la Communication sur le dispositif opérationnel du FNPEEJ ; (iii) le financement de plus de 1000 projets de jeunes et PME par le FNPEEJ ; (iv) la poursuite des actions de recouvrement des anciens crédits placés par le FNPEEJ ; (v) la création de nouveaux Guichets Emplois Campus à Parakou et Porto-Novo ; (vi) l'Organisation de la Quinzaine Nationale pour l'Emploi (QNE) avec son village de l'emploi.

3.5.4- Eau et assainissement

a) Mesures

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le Programme d'Action d'Istanbul a fixé comme objectif primordial de réduire de moitié à l'horizon 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base et d'assurer durablement l'accès de tous à l'eau potable et à l'assainissement de base d'ici à 2020.

S'agissant de l'eau et de l'assainissement, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement prendront les mesures suivantes :

- ✓ Élaborer des stratégies et programmes intégrés, les généraliser ou les renforcer, selon qu'il convient, en vue d'assurer, à l'horizon 2020, un accès durable de tous à l'eau potable et à l'assainissement de base;
- ✓ Privilégier l'approvisionnement en eau et l'assainissement de base dans les plans nationaux de développement;
- ✓ Améliorer l'utilisation et la productivité des ressources en eau et faire en sorte que la fourniture de services essentiels liés à l'eau et à l'assainissement dans les zones

rurales et aux populations défavorisées, notamment aux personnes handicapées, soit plus équitable et plus sûre;

- ✓ Améliorer le cadre institutionnel et réglementaire et les politiques dans les pays les moins avancés en vue de promouvoir l'investissement privé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, notamment en faveur de petits projets dans les localités rurales et reculées;
- ✓ Renforcer les systèmes intégrés de gestion des déchets solides et
- ✓ améliorer les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées.

En termes de mesures de politiques, la SCRP 2011-2015 a prévu de mettre en œuvre les actions suivantes :

(i) le renforcement de la décentralisation du processus de décision au profit des communes qui planifient à partir de la demande des usagers ; (ii) le renforcement de la participation des usagers au financement, à la gestion, au renouvellement des équipements et au suivi des ouvrages ; (iii) le renforcement des capacités de production et des stations de traitement d'eau ; (iv) la construction de nouveaux châteaux et réservoirs de stockage ; (v) l'extension et la densification des réseaux afin de desservir les nouvelles localités et (vi) la promotion du secteur privé dans les activités de construction, d'exploitation, de suivi et d'intermédiation sociale.

Dans le domaine de l'assainissement, on peut citer : (i) le renforcement des capacités des principaux acteurs du secteur ; (ii) l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement des eaux usées pour les principales agglomérations. Les actions à amener viseront également l'amélioration du niveau d'accès aux services d'assainissement par la promotion d'infrastructures adéquates.

b) Réalisations et analyse des performances

Pour la période 2011-2015, un ensemble de 6.084 ouvrages hydrauliques a été construit. Ceci traduit une réalisation moyenne annuelle de 1.216 points d'eau au cours de la période. L'objectif d'atteindre un taux de desserte de 67,0% a été dépassé pour s'établir à 68,1 % (voir tableau 16).

Le taux de fonctionnalité des ouvrages en 2014 est le suivant : (i) le pourcentage d'ouvrages en panne est de 7,6% (toutes communes) ; (ii) la proportion de communes ayant un taux de panne inférieur à 10% est de 71% et celles dont le taux de panne est inférieur à 5% représentent 35%. Ces taux traduisent un réel progrès bien que des disparités persistent au niveau des départements et des communes.

Par ailleurs, il convient de souligner la clôture précipitamment du Programme Pluriannuel d'Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA-II) en 2015 ne permettra de maintenir le rythme de construction des ouvrages hydrauliques. Compte tenu de cette situation, les ressources budgétaires mobilisées de l'ordre 8 milliards de FCFA dont 3 milliards de FCFA à transférer dans les communes et une partie au profit des services déconcentrés de l'Etat sur le Programme au titre de l'année 2015 ne seront pas consommées. Cette décision agira sur la performance du sous-secteur en 2015.

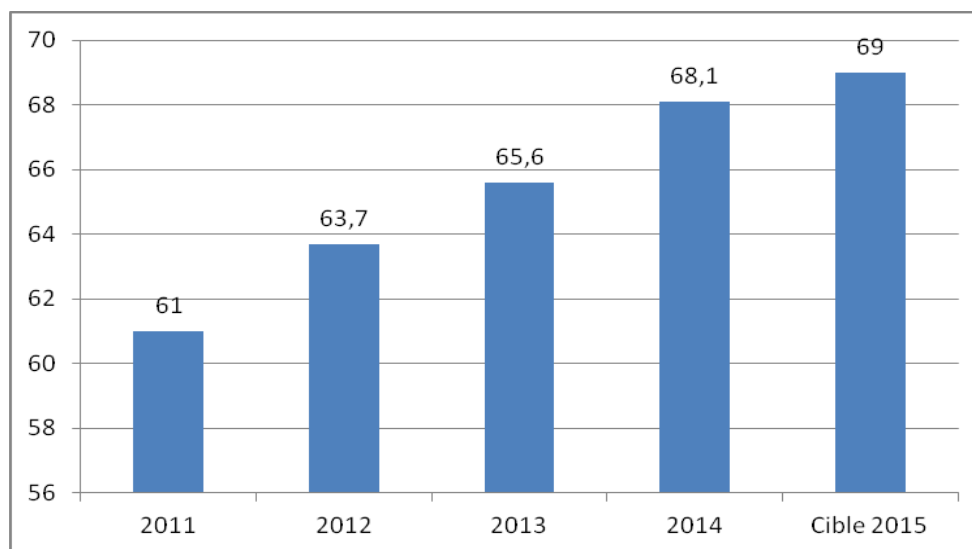
Tableau 15° Evolution du sous-secteur en matière de construction et réhabilitation des points d'eau de 2011 à 2015

	Réalisations globales de la DG- Eau hors ouvrages MOC			Réalisations des Communes sur transferts PPEA			Réalisations ONG Internationales et autres acteurs			Réalisations globales du sous- secteur		
	EPE Ouvrages Neufs	EPE Réhabilités	Total	EPE Ouvrages Neufs	EPE Réhabilités	Total	EPE Ouvrages Neufs	EPE Réhabilités	Total	EPE Ouvrages Neufs	EPE Réhabilités	Total
Années												
2011	1 724	12	1 736	0	0	0	811	28	839	2 535	40	2 575
2012	1 241	36	1 277	65	0	65	220	0	220	1 526	36	1 562
2013	613	212	825	48	0	48	1 005	20	1 025	1 666	232	1 898
2014	1 006	144	1 150	126	12	138	157	0	157	1 289	156	1 445
2015	1 500	300	1 800	0	0	0	0	0	0	1 500	300	1 800
Total	6 084	704	6 788	239	12	251	2 193	48	2 241	8 516	764	9 280

Source : Extrait des rapports d'avancement 2011 à 2014

L'évolution du taux de desserte a permis au Bénin d'atteindre les OMD en matière d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural. En effet, le taux de desserte a progressé, passant de 62% en 2011 à 68,1% en 2014 (la valeur cible des OMD étant de 67,3%), sur la base du référentiel actuel de la population rurale et de la norme nationale de desserte d'un Equivalent Point d'Eau (EPE) pour 250 habitants. On peut ainsi estimer qu'environ 446.000 personnes supplémentaires sont desservies par la réalisation des ouvrages inscrits au bilan 2014. Le nombre de localité ne bénéficiant d'aucun point d'eau potable est de l'ordre de 11.000 suivant les sources DG-Eau et INSAE.

Graphique 5 : Evolution du taux de desserte en eau potable en milieu rural de 2011 à 2015



L'analyse du graphique 5 montre que le taux de desserte en eau potable en milieu rural a constamment progressé sur la période 2011-2014. Une progression quasi semblable a été observée, avec un accroissement de 12 points de desserte. Cette performance est due à la mise en place de la programmation des investissements qui est axée sur les priorités de desserte en eau potable exprimée par les Communes et consignées dans les documents de programmation communale Eau (PC-Eau). Cette programmation tient compte de l'équité afin de réduire au mieux les disparités.

Cette amélioration constante du taux de desserte en eau potable en milieu rural illustre bien les efforts soutenus au niveau des investissements dans le sous-secteur. Mais, il n'en demeure pas moins l'existence de poches disparités aux niveaux départemental et communal qui focaliseront l'attention des investissements au cours de la période post OMD.

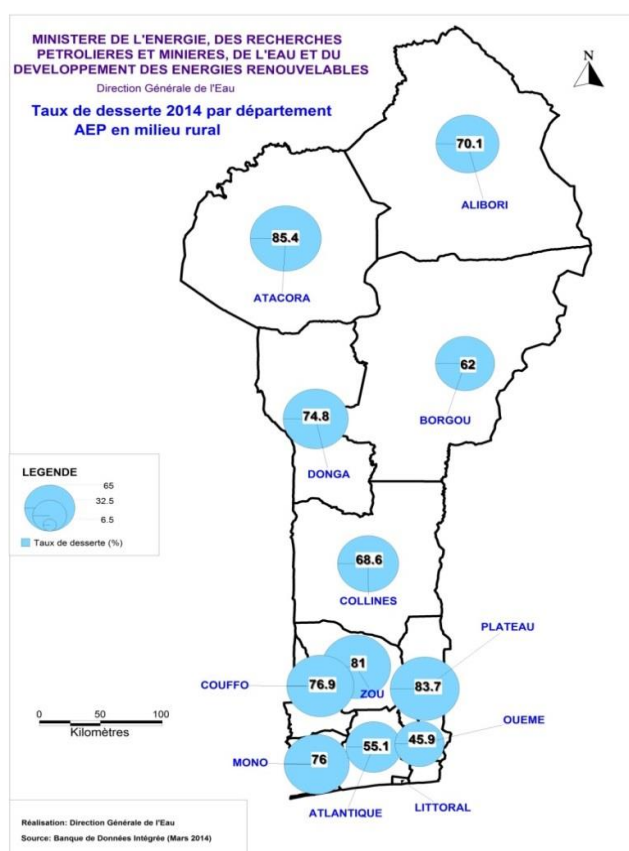
En lien avec les axes du Programme d'Action d'Istanbul, il faut retenir que les stratégies élaborés et les nombreux programmes mis en œuvre dont le Programme Plurisectoriel Eau et Assainissement (PPEA II) ont contribué à l'atteinte de ces performance et une meilleur couverture décentralisée en point d'eau dans le pays au cours de la période 2011-2015. Ces stratégies sont entre autres :

- réduction des disparités d'accès en faveur des populations à faibles revenus, surtout en milieu rural et semi-urbain ;

- renforcement des capacités des Communes en tant que maître d'ouvrage et de leurs partenaires clés ;
- promotion de la participation des femmes à la gestion des ouvrages dans un contexte de délégation de la gestion des ouvrages à des opérateurs privés ;
- renforcement du système d'information et de suivi-évaluation ;
- renforcement du partenariat public privé ;
- Programme Intégré des Gestion des Ressources en Eau ;
- adoption et mise en œuvre du cadre d'accélération des OMD (CAO) assorti d'un plan d'actions "Initiative 1000 jours pour l'atteinte des OMD".

La mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et (ii) l'approvisionnement en eau potable en milieux rural et urbain. Dans le cadre de la GIRE les progrès enregistrés concernent : (i) l'élaboration et l'adoption de textes juridiques pour la GIRE, notamment, les décrets relatifs à la création de l'Agence du Bassin de l'Ouémé, du Fonds National de l'Eau et de la Commission Interministérielle de l'Eau puis l'élaboration et la validation d'un guide de mise en œuvre de procédure d'autorisation ou de déclaration de prélèvements d'eau.

Figure 1: Situation de la desserte en AEP en milieu rural à la fin décembre 2014



A travers, la figure 1, les disparités entre les départements sont perceptibles. Mieux, la spatialisation du taux de desserte, montre que les départements de l'Atlantique, du Borgou et de l'Ouémé n'ont pas encore atteint la cible de 67,3% de taux de desserte.

Si les progrès accomplis sont satisfaisants, au regard de la cible de 67% de desserte projetée à fin décembre 2014, il faut noter cependant la persistance de disparités entre les départements et à l'intérieur de ceux-ci. En effet, des poches de faibles dessertes sont encore enregistrées au niveau des départements affichant un taux de desserte supérieur à la moyenne nationale en 2014. C'est dire que des efforts restent encore à faire pour réduire ces inégalités.

✓ **Accès à l'hygiène et à l'assainissement de base**

Dans ce cadre, les mesures et les stratégies prises et adoptées dans le sous-secteur ont porté, entre autre sur :

- intensification de l'approche promotion de l'hygiène et de l'assainissement en milieu rural, en priorité dans tous les départements hormis dans les communes à statut particulier ;
- réduction des disparités d'accès entre milieu rural ;
- élaboration et mise en œuvre des Plans d'Hygiène et d'Assainissement Communaux (hors communes à statut particulier) ;
- adoption et mise en œuvre du cadre d'accélération des OMD (CAO) assorti d'un plan d'actions "Initiative 1000 jours pour l'atteinte des OMD" ;
- élaboration et adoption d'un programme intégrée de renforcement des capacités des (PIRC) acteurs du sous-secteur.

3.5.4. Egalité des sexes et autonomisation des femmes

a) Mesures

Pour améliorer l'écart entre fille et garçon et œuvrer pour l'autonomisation des femmes, les PMA doivent appliquer les mesures suivantes :

- ✓ Prendre en compte la dimension genre dans les plans nationaux de développement tenant des Objectifs (3,4,5) du Millénaire pour le Développement ;
- ✓ Assurer le plein accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation, aux services de base, aux soins de santé et aux possibilités économiques, y compris le droit à la propriété et le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, l'héritage, les services financiers et la protection sociale;
- ✓ accroître l'accès des femmes, des hommes et des jeunes aux ressources de planification familiale; des mesures contre la violence, les sévices et la discrimination pour faire en sorte que les femmes et les filles jouissent pleinement de tous leurs droits fondamentaux et puissent atteindre le meilleur niveau de vie possible et participer sur un pied d'égalité à la vie économique, sociale et politique ;
- ✓ Renforcer le rôle des mécanismes nationaux compétents et accroître les ressources nécessaires pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- ✓ Favoriser la représentation et la participation effectives des femmes dans tous les domaines de la prise de décisions, notamment dans le processus politique à tous les niveaux

Dans ce contexte et pour parvenir à mieux utiliser le potentiel dont dispose les femmes et mettre l'enfant et les couches vulnérables au cœur des questions de développement, le gouvernement a prévu : (i) la mise en place de mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre homme et

femme dans l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et aux structures de prises de décisions dans toutes les sphères (individuelle, familiale, communautaire, nationale et internationale; (ii) le renforcement de l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux, ainsi que l'application effective des conventions et textes nationaux et internationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme ; (iii) le renforcement de l'engagement de la société civile et la prise de conscience des femmes et des hommes pour la promotion du genre tout en assurant une bonne implication des hommes dans le processus ; (iv) l'autonomisation des femmes et une meilleure prise en compte du genre dans les Plans de Développement Communal (PDC) et (v) la réduction de la pauvreté monétaire des femmes et leur assurant un accès et un contrôle équitables aux ressources.

b) Réalisations et analyse des performances

• Egalité d'accès des filles et des garçons à l'éducation

Les actions qui ont contribué à l'amélioration du taux de scolarisation des filles et de la réduction de l'écart entre les filles et les garçons se résument comme il suit:

- la mise en œuvre du programme décennal de développement du secteur de l'éducation, du plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur, de la politique nationale de l'enseignement supérieur, de la politique nationale d'éducation et de formation des filles, de la déclaration de la politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes ;
- la prise d'arrêtés portant exonération des frais de scolarité des filles à l'enseignement primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire, des collèges et lycées publics, portant prise en charge partielle (1/3 des frais de contributions des filles inscrits dans les filières scientifiques et techniques industrielles de lycées techniques publics et portant sanctions à infliger aux acteurs de violences sexuelles dans les établissements publics et privés ;
- la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Education et de la Formation des filles, adoptée en Avril 2007 par le conseil des ministres. Cette politique a été déclinée en programme et plan d'action pour la promotion de l'éducation et la formation des filles au Bénin 2010-2015 et a été validé en décembre 2009 et est en cours de mise en œuvre. ;
- le Paquet Educatif Essentiel, une stratégie d'accélération de la scolarisation des filles qui a été évalué et actualisé en 2009 ;
- le lancement en 2010 de la deuxième édition des deux vastes campagnes de sensibilisation dénommées respectivement « Toutes les filles à l'école » et « Tous les enfants à l'école » ;
- la réalisation d'une recherche action dans le cadre de la promotion de la scolarisation des filles avec l'appui de la Banque Mondiale ;
- la création et l'installation des clubs des mamans et des associations des mères d'élèves pour relayer les activités de mobilisation à la scolarisation du ministère sur le terrain ;
- la motivation et l'encouragement des meilleurs élèves filles à travers l'institution d'une cérémonie annuelle de remise de prix. Ce sont les zones à faible taux de scolarisation

des filles qui sont ciblées Cette activité vise à réduire les inégalités entre filles et garçons sur toute l'étendue du territoire.

- **Autonomisation de la femme**

Les constats de forte prédominance de la pauvreté parmi les femmes, de la faiblesse des activités génératrices de revenus, du faible pouvoir de décision de la femme et de la précarité des conditions de vie en milieu rural ont conduit le Gouvernement à faire de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural une priorité nationale. De façon générale, les femmes s'investissent dans de nombreuses activités mais les difficultés auxquelles elles sont confrontées limitent leur potentiel de production aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Très peu de femmes sont des entrepreneurs. Les actions du gouvernement pour la promotion de la femme ont consisté en :

- **la prise de dispositions juridiques/réglementaires régissant le domaine :**

- un nouveau décret sur les microcrédits aux plus pauvres ;
- la loi n°2013-01 du 22 avril 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin ;
- promulgation de la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes ;
- la mise en œuvre du projet d'autonomisation socio-économique des jeunes et des femmes du Plan stratégique de relance du secteur agricole (octobre 2011) et du Plan de relance de la croissance économique.

- **la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'autonomisation économique en vue de la réduction de la pauvreté sont :**

- l'amélioration de l'octroi des microcrédits aux plus pauvres ;
- le renforcement des capacités des femmes rurales pour la gestion des crédits ;
- l'appui technique aux groupements des femmes rurales et des jeunes filles artisanes ;
- le renforcement des capacités des femmes sur leur droit d'accès au foncier ;
- l'équipement des groupements des femmes pour la transformation des produits agricoles ;
- le renforcement des capacités de gestion des entreprises et le management en entrepreneuriat.

La mise en œuvre de ces actions a permis au Fonds d'appui aux Activités Agricoles Rurales (FAAR) d'impacter 1.541 personnes dont 926 femmes soit (60%) de des bénéficiaires 2010 à 2013. De même, de 2007 à 2013, 1 766 996 micro crédits ont été mis en place par le Micro Crédit aux Plus Pauvres dont 95% de bénéficiaires sont des femmes et 345 Associations Villageoises d'Epargne et de Crédits (AVEC) mises en place. Elle a contribué à améliorer le pouvoir d'achat des femmes et leur accès aux crédits.

3.5.5- Protection sociale

a) Mesures

Dans le souci de renforcer les systèmes de protection sociale en vue d'améliorer la résilience de tous, notamment des pauvres et des groupes défavorisés, la protection sociale doit être au cœur des stratégies. A cet effet, dans le cadre du PAI, les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement devront d'ici 2020, prendre les mesures suivantes :

- ✓ Intégrer systématiquement la protection sociale aux stratégies nationales de développement et s'attacher à renforcer les politiques et programmes nationaux de protection sociale;
- ✓ Appliquer des politiques de protection sociale en veillant à ce que des ressources suffisantes soient allouées, que les capacités soient renforcées et que l'infrastructure financière voulue soit mise en place afin que les systèmes de protection sociale tels que les transferts de fonds fonctionnent le plus efficacement possible.

Pour atteindre ces objectifs, le gouvernement du Bénin a prévu entre 2011 et 2015 des actions allant dans le sens de : (i) l'amélioration de la gestion et du pilotage des questions de protection sociale ;(ii) la mise en place d'un socle de protection sociale à travers le renforcement de la connaissance des mécanismes de protection sociale et l'élaboration d'une politique holistique de la protection sociale et (iii) l'extension des systèmes de sécurité sociale basés sur la promotion des mécanismes de solidarité nationale et traditionnelle.

b) Réalisations et analyse des performances

En termes de progrès les connaissances des cadres ont été renforcées en matière de protection sociale et la politique holistique de la protection sociale est élaboré et adopté en Conseil des Ministre. Le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre de la politique est en cours prenant en compte un socle de protection sociale.

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion et du pilotage des questions de protection sociale, les avancées notoires enregistrées ont pour noms :

- création d'un Comité national et interministériel Socle de Protection Sociale;
- création de l'Agence Nationale de Protection Civile et d'une plateforme nationale de gestion des catastrophes ;
- validation nationale d'un Plan national de préparation et d'intervention en cas de pandémie de grippe ;
- validation nationale de Plan d'urgence de Soutien Militaire aux Autorités Civiles (SMAC) en cas de catastrophes ;
- adoption en Conseil des Ministres de la Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS) dont la vision est libellée ainsi qu'il suit : « A l'horizon 2025, le Bénin est une nation solidaire, d'équité et de bien-être social qui protège les populations, notamment les couches sociales les plus vulnérables, contre les risques économiques et sociaux en vue du renforcement de leur capacité à se prendre en charge sur une base autonome et durable et ainsi à participer efficacement au processus de développement » ;
- Définition d'un socle de protection sociale au Bénin ;
- élaboration du plan d'action 2014-2018 de mise en œuvre de la PHPS;
- adoption d'une méthodologie Unique d'identification des plus pauvres et élaboration d'un Guide de mise en œuvre de ladite méthodologie.

3.6- Crises multiples et autres défis émergents

a) Mesures

Les principaux objectifs fixer pour les PMA consistent à renforcer leurs capacités en vue de surmonter les crises économiques et d'en atténuer les effets et ceux liés aux changements climatiques et de protéger la biodiversité. Il convient également de réduire les risques liés aux catastrophes naturelles.

Dans le cadre de résorption et de l'adaptation aux crises économiques, il a été prévu comme axes

- ✓ Élaborer des stratégies nationales d'atténuation des risques en vue de réduire leur vulnérabilité aux crises économiques, ou les renforcer le cas échéant;
- ✓ Mettre en place des dispositifs nationaux d'adaptation aux crises et d'atténuation des effets en vue de réduire leur vulnérabilité aux crises économiques.

Changements climatiques et préservation de l'environnement

Dans le domaine des changements climatiques, il est recommandé aux PMA de :

- ✓ Réaliser et mettre en œuvre des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, des plans nationaux d'adaptation à moyen et long terme, et des mesures d'atténuation appropriées au niveau national, et les intégrer dans leurs plans nationaux de développement;
- ✓ Bâtir et renforcer les capacités nationales d'accès aux mécanismes de financement au titre des changements climatiques et les absorber efficacement;
- ✓ S'efforcer de faire en sorte que les plans et programmes de développement intègrent les considérations d'adaptation afin de réduire au minimum l'impact des changements climatiques sur les moyens de subsistance de la population;
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales d'utilisation durable, de préservation et de protection des ressources écologiques nationales;
- ✓ Élaborer ou, le cas échéant, actualiser et mettre en œuvre des plans nationaux d'action pour donner effet aux conventions relatives à la diversité biologique;
- ✓ Intégrer les politiques relatives aux changements climatiques, à la conservation de la biodiversité et à l'utilisation durable de l'écosystème, y compris la protection et la gestion durable des forêts par le reboisement et la lutte contre le déboisement et l'abattage illégal des arbres, dans les politiques et stratégies nationales de développement, en particulier celles qui concernent l'élimination de la pauvreté et les secteurs économiques;
- ✓ Intégrer la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes marins dans toutes les activités;

Dans le cadre de la gestion de l'environnement la SCRP a prévu : (i) la promotion des bonnes pratiques en matière d'environnement, (ii) la promotion de la gestion intégrée du cadre de vie et (iii) la gestion rationnelle des forêts et des ressources naturelles.

En matière du cadre de la gestion des catastrophes le Bénin a prévue dans la SCRP: (i) l'amélioration du cadre institutionnel de la protection civile ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de protection civile et (iii) la modernisation et le renforcement des capacités opérationnelles des structures de la protection civile.

Dans le cadre de la gestion des risques climatiques, il est prévu les mesures suivantes : (i) le renforcement des capacités, a différents échelons, pour interpréter et communiquer les informations climatiques pertinentes, et conseiller les communautés locales ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et techniques de l'Administration, des organisations de la société civile et des communautés pour l'évaluation des risques et des vulnérabilités locales, et la formulation de plans et politiques de développement sensibles au climat ; (iii) la promotion de solutions d'adaptation pratiques à la variabilité du climat et aux risques futurs de changement climatique et (iv) la promotion du renforcement et du partage de connaissances sur les changements climatiques.

Dans le cadre de la gestion des risques liés à l'érosion côtière les mesures ci-après ont été prises : (i) protéger la cote a l'Est de l'épi de Siafato ; (ii) réaliser les études de sensibilité de la cote entre Ouidah et Togbin ; (iii) réaliser l'étude de faisabilité de protection de la cote entre Hillacondji et Grand-Popo et (iv) amorcer la protection et la gestion rationnelle de toute la zone côtière maritime et fluviale.

b) Réalisations et analyse des performances

Le Bénin, à l'instar des autres Pays les Moins Avancés a connu de nombreux chocs tant économiques, énergétiques que naturels qui ont, dans une certaine mesure, freiné ses activités économiques. Face à cette situation, de nombreuses dispositions ont été prises et certaines sont encore en cours afin d'atténuer les effets de ces chocs.

3.6.1 Chocs économiques

L'économie béninoise, très peu diversifiée, demeure vulnérable aux chocs internes et externes. Les stratégies de relance de la croissance sur la période 2011-2015, axées sur la modernisation et la diversification du secteur agricole et le développement des infrastructures, ont permis d'atteindre un taux moyens de croissance économique de l'ordre de 4% au cours de la période. En effet, le taux de croissance économique du Produit Intérieur Brut a connu une hausse tendancielle en passant de 3,5% en 2011 à 5,6 en 2013 avant de connaître une légère baisse en 2014, soit 5,5%. Les chocs externes proviennent essentiellement des relations commerciales avec le Nigéria. Il s'agit de la crise de l'essence « Kpayo » qui provient de la suppression partielle des subventions accordées au carburant en Janvier 2012 par le gouvernement de la République fédérale du Nigéria.

3.6.2 Changements climatiques et préservation de l'environnement

Dans le cadre de la prévention des inondations, l'Agence Nationale de la Protection Civile a mis en œuvre un plan de contingence nationale avec des structures décentralisées au niveau des communes.

Plusieurs actions dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) conçu dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ont permis l'atténuation et l'adaptation des populations aux effets des changements climatiques.

Dans le cadre de la gestion des risques climatiques, le gouvernement s'est attelé à la réalisation et à la budgétisation des plans villageois d'adaptation au profit de chacune des neuf (9) communes bénéficiaires du Projet d'action National d'adaptation aux changements climatiques (PaNa1) et l'accréditation du Fonds National pour l'Environnement FNE) au Fonds d'adaptation aux changements climatiques pour un montant de 10 millions de dollars.

Parmi ces actions, on peut citer :

- la mise en place d'un système de prévision de risques climatiques et d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire dans 4 zones agro écologiques vulnérables⁴;
- l'adaptation des ménages aux changements climatiques par la promotion des énergies renouvelables et des foyers économiques performants et autocuiseurs dans les zones vulnérables aux changements climatiques et dont les terres sont fortement dégradées ;
- la mobilisation des eaux de surface aux fins d'adaptation aux changements climatiques dans les communes les plus vulnérables des départements du Centre et du Nord ;
- la protection des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes contre le paludisme dans les zones les plus vulnérables aux changements climatiques ;
- Protection de la zone côtière face à l'élévation du niveau de la mer.

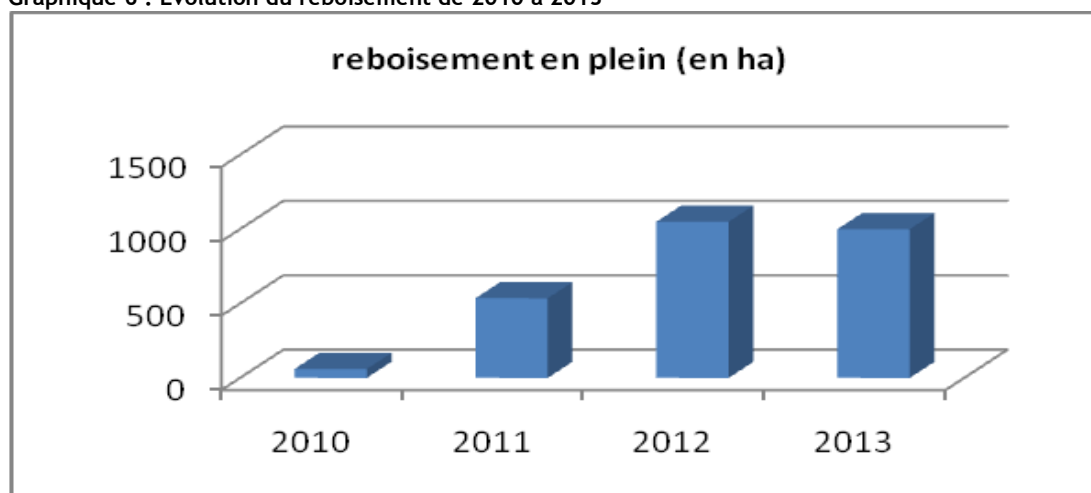
En vue de renforcer les capacités nationales d'accès aux mécanismes de financement au titre des changements climatiques le Bénin a créé un Fonds National pour l'Environnement (FNE) qui est transformé en Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)

Dans le cadre de la préservation de l'environnement et de la promotion des bonnes pratiques en matière, le Gouvernement a fait : l'organisation de l'audit de 8 unités industrielles, la validation de 41 rapports d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) ; iii) l'élaboration et l'adoption du décret portant procédures d'évaluation environnementales, la réalisation de 1164,734 ha de plantations forestières en 2011 et le reboisement de plans sur plus de 100 hectares chaque années dans le cadre de la célébration de la journée nationale de l'arbre. En effet, sur la période de 2010 à 2013 on note une augmentation sans cesse croissante des périmètres reboisés soit 1000 ha en 2013 contre 59 ha en 2010 en passant par 1100 ha en 2012.

Dans le grand projet intitulé « Dix Millions d'Ames, Dix Millions d'Arbres (10 MAA) » lancé en 2013 qui s'exécute sur toute l'étendue du territoire et vise la restauration du couvert végétal consomme plus de 10 millions de plants par an.

⁴ Extrême nord Bénin, Ouest Atacora-Nord Donga, Zone cotonnière du Centre et Zone des pêcheries.

Graphique 6 : Evolution du reboisement de 2010 à 2013



Au Bénin, la politique de gestion de réduction des risques de catastrophes s'articule autour de trois axes principaux, à savoir : la prévention ou l'anticipation, la gestion ou la réduction des effets dévastateurs, le rétablissement du retour à la normale ou la reconstruction. La Réduction des Risques de Catastrophes s'intéresse à la réduction de la vulnérabilité des populations en les préparant mieux aux menaces, en prenant des mesures pour freiner l'impact des catastrophes et en travaillant sur la prévention.

Pour mieux coordonner la réduction des risques de catastrophes au Bénin, il a été créé :

- La Plate-forme Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques par décret n° 2011-834 du 30 décembre 2011 qui est placée sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes. Elle est chargée de promouvoir l'intégration de la prévention des risques et de la gestion des catastrophes dans les politiques, plans et programmes de développement durable et de réduction de la pauvreté.
- L'Agence Nationale de Protection Civile par décret n°2012-426 du 06 novembre 2012. Elle est chargée (i) de prévenir tout risque de catastrophe sur l'ensemble du territoire national, (ii) d'assurer la formation des cadres, du personnel permanent de la protection civile et des collaborateurs bénévoles, (iii) de préparer les autorités politico administratives, de même que les populations à faire face aux risques majeurs, (iv) d'assister les Comités de Protection Civile dans la mise en œuvre des mesures de prévention et pour assurer la maîtrise des événements dommageables.

En 2014 plusieurs réalisations ont été faites dans le secteur de l'environnement :

- Dans le cadre de la promotion des bonnes pratiques en matière de l'environnement, le Gouvernement a procédé à i) l'audit de huit (08) unités ainsi qu'à la délivrance de quarante-neuf (49) certificats de conformité environnementale pour les promoteurs et investisseurs ayant réalisés des études d'impact environnemental pour la mise en place d'unités de production ; ii) le suivi environnemental de seize (16) Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ; iii) l'élaboration et la validation du document de Politique Nationale de l'Environnement et sa transmission en Conseil des Ministres pour adoption; iv) la réalisation d'une mission de suivi de la mise en œuvre des plans

d'urgence des risques environnementaux dans les industries et dans les sites d'entreposage de gaz domestiques (Sonacop, Oryx, Petrogaz, PUMA, JNP) sur toute l'étendue du territoire national.

- **S'agissant de la promotion de la gestion intégrée du cadre de vie** : les actions menées par le Gouvernement s'articulent autour des principales réalisations suivantes : i) la réalisation des contrôles et réglages de moteurs de véhicules à Parakou, Cotonou et Porto-Novo ; ii) la sensibilisation de la population sur les effets négatifs de la pollution atmosphérique ; iii) la réalisation des enquêtes nationales sur le niveau de consommation des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO) v) la réalisation des enquêtes ozones sur toute l'étendue du territoire national vi) la formation de 20 douaniers et de 200 frigoristes sur le contrôle des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone et la protection de la couche d'ozone.
- **Au niveau de la gestion rationnelle des forêts et des ressources naturelles** : les actions menées par le Gouvernement portent sur : i) appui-conseil pour la prise de 15 arrêtés communaux de reconnaissance légale de 15 forêts sacrées dans les communes de : Adjohoun, Bonou, Djidja, Agbanhizoun, Sô-Ava, Zogbodomé, etc; ii) l'organisation dans tous les départements de la cérémonie commémorative de la 30ème Journée Nationale de l'Arbre avec la mise en terre de 140 347 plants toutes espèces confondues sur une superficie de 85,333 ha ; iii) réalisation de 250 mètres linéaires de clôture de la forêt sacrée de Parakou ; iv) appui au financement de 275 microprojets communaux sur fonds de développement local ; v) appui en matériels et équipements et constructions d'infrastructures au profit de 36 promoteurs de microprojets d'AGR (16 magasins, 15 hangars, 03 aires de séchage, une infrastructure d'accueil ; un WC à trois cabines et 07 puits achevés sur les 11 lancés) ; vi) production d'environ 14 000 000 plants et mise en terre de 11 019 341 plants toutes espèces confondues à travers la mise en œuvre des plans communaux de reboisement sur toute l'étendue du territoire national ; vii) réfection de 3 postes de surveillance (Arly, Batia et Porga) dans le parc de la pendjari et de 3 postes de surveillance (Alfakoara, Monsey et Kaobagou) dans le parc W ; viii) formation de 30 acteurs des réserves de faune sur la législation de la faune et des aires protégées ; ix) signature des contrats de cogestion de la 2ème vague des Plans d'Aménagement Participatifs des Forêts de : Ségbana-Gogounou, Ouémé-Supérieur-N'Dali, Mekrou, Kouandé, Ouénou- Bénou, Dan, Logozohè.
- **Dans le domaine des changements climatiques** : Les changements climatiques constituent une préoccupation majeure pour l'ensemble de la planète et ses conséquences sont dommageables pour les communautés les plus vulnérables surtout celles vivant dans les pays en développement à risque climatique. Il s'agit de la sécheresse, des inondations cycliques et de l'érosion côtière. Pour y faire face, les actions du MECGCCRPRNF ont visé notamment la gestion des risques climatiques. Ainsi, concernant la gestion de ces risques , le Gouvernement a mené les principales actions ci-après: i) renforcement des compétences des négociateurs nationaux à participer à des négociations internationales sur les changements climatiques ; ii) élaboration du guide de la démarche d'intégration et de planification adaptative aux changements

climatiques dans les plans locaux de développement ; iii) installation de 4 stations agro météorologiques dans quatre zones agro écologiques (1, 4, 5,8) du Bénin ; iv) formation des multiplicateurs d'alevins sur les techniques de reproduction en bacs hors sol et leur suivi piscicole ;

v) formation de 30 éleveurs de lapins sur la fabrication des aliments locaux ; vi) organisation de séances d'orientations de 50 aviculteurs (dont 12 femmes) et de 15 agents d'élevage sur les techniques de conduite d'un élevage avicole et introduction des coqs améliorateurs dans le village de Kadolassi (commune de OUAKE) ; vii) remise de 100 coqs géniteurs améliorateurs aux 50 aviculteurs à Kadolassi (Ouaké).

Dans la perspective de la participation du Bénin à la Conférence des parties de Paris (COP 21) sur les changements, climatiques, la quatrième Communication sur les changements climatiques a été élaborée par le Gouvernement.

3.7. Mobilisation des ressources financières pour le développement et le renforcement des capacités

a) Mesures

Le PAI a constaté que le manque de ressources financières est l'un des plus gros obstacles auxquels sont confrontés les pays les moins avancés pour parvenir à une croissance soutenue, sans exclusive et équitable et à un développement durable. La faiblesse du revenu par habitant, de l'épargne nationale et des investissements et une assiette fiscale étroite limitent les ressources internes. Ces pays sont donc lourdement tributaires des sources de financement extérieures, y compris l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct, les prêts à des conditions de faveur et d'autres sources privées telles que les transferts de fonds des migrants. De nombreux pays les moins avancés ont bénéficié de mesures d'allègement de leur dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ou de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. La crise économique et financière mondiale, la crise alimentaire et celle de l'énergie ont encore davantage entravé les efforts de développement des pays les moins avancés. Sur cette base, il recommande aux PMA de :

- a) Continuer de prendre des mesures pour créer des conditions propres à attirer et à soutenir les investissements et à mobiliser l'épargne interne, tant publique que privée ;
- b) Promouvoir un secteur privé dynamique, sans exclusive, fonctionnant bien et socialement responsable pour contribuer à la création d'activités économiques ;
- c) Développer ou renforcer, selon le cas, un système financier sans exclusive, solide et bien réglementé pour encourager l'épargne interne et l'investissement et améliorer l'accès des petites entreprises, des pauvres et des désavantagés, en particulier les femmes et les jeunes, à des services financiers comme la microfinance, y compris le microcrédit et la micro-assurance ;
- d) Continuer de mener les réformes fiscales nécessaires, selon le cas, se doter de systèmes de gestion financière et fiscaux efficaces, transparents, équitables et responsables, et identifier de nouvelles sources de recettes et en améliorer l'accès et, le cas échéant, élargir l'assiette fiscale ;

Les Documents de politique du Bénin sont dans la même logique. Ainsi, à travers les ENPLT Bénin 2025, Alafia ; les Orientations Stratégiques de Développement , la SCRP 3 et la matrice du plan d'action Bénin inspirée du PAI (2011-2020) , le Bénin a prévu sur la période 2011-2015,

veiller à

- (i) accélérer les réformes fiscales ;
- (ii) renforcer les capacités et la synergie entre les administrations fiscales et douanières ;
- (iii) intensifier la lutte contre la fraude et la corruption ;
- (iv) fournir un soutien fiscal à la croissance et au financement du développement ;
- (v) engager la fiscalisation des activités informelles ;
- (vi) mettre en place une fiscalité au profit de la petite épargne, micro-crédit et du secteur informel ;
- (vii) mettre en œuvre de façon effective et universelle l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ;
- (viii) mettre en place le guichet unique du commerce extérieur au Port de Cotonou

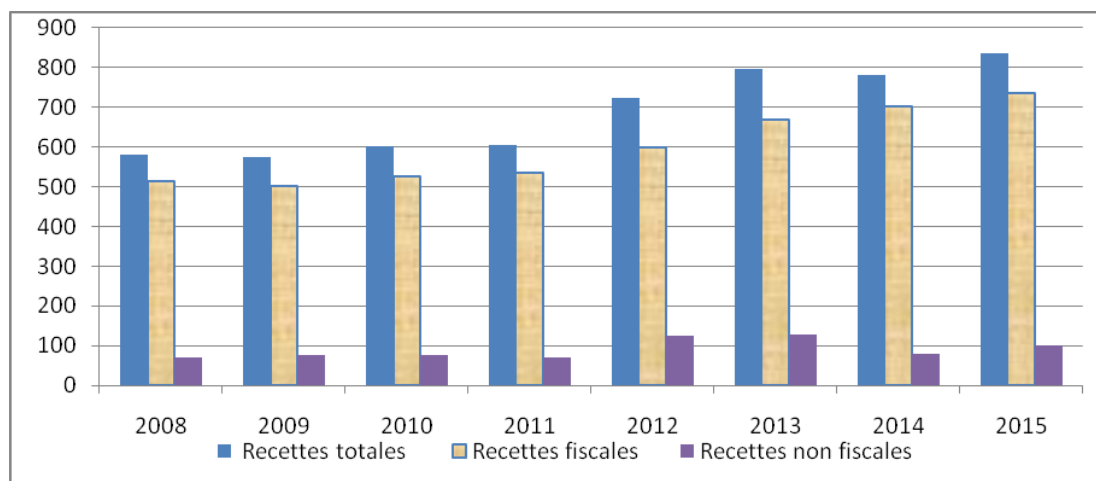
b) Réalisations et analyse des performances

3.7.1. Mobilisation des ressources domestiques

Les recettes publiques béninoises sont principalement composées des recettes fiscales qui constituent la plus grande part et des recettes non fiscales.

Au cours de la période sous évaluation, les mesures suivantes ont été mises en vigueur. Il s'agit de: (i) l'amélioration du trafic dans l'enceinte du Port de Cotonou ; (ii) la mise en œuvre du Guichet unique au Port de Cotonou et ses corollaires ; (iii) l'élargissement de l'assiette fiscale unique ; (iv) l'intensification des actions de recouvrement de l'administration fiscale ; (v) l'amélioration de l'environnement des affaires. Au regard de la prise desdites mesures les changements obtenus sont retracés par le graphe suivant :

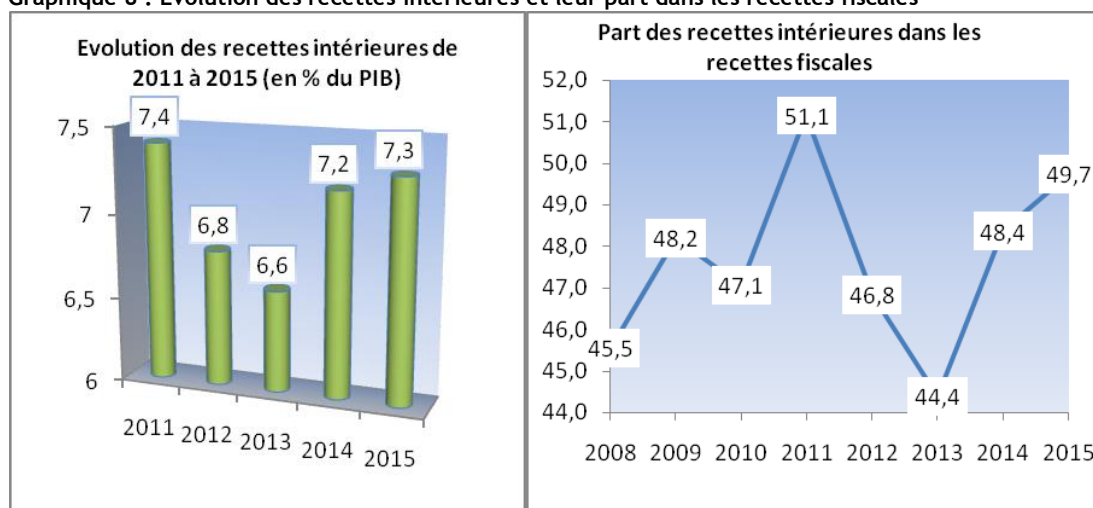
Graphique 7 : Evolution des recettes fiscales



D'autres mesures sont prises pour améliorer le recouvrement des recettes intérieures. Il s'agit, entre autre, de : (i) l'assainissement du fichier des contribuables de la Direction des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises ; (ii) la généralisation de l'immatriculation des contribuables à l'Identifiant Fiscal Unique (IFU) ; (iii) l'accélération des contrôles fiscaux des entreprises et de lutte contre la fraude fiscale liée aux importations, en collaboration avec les services douaniers ; (iv) la mise en place d'une interconnexion entre l'administration des impôts et le Guichet Unique

de Formalisation des Entreprises (GUFE) ; (v) le paiement des impôts et taxes par virement bancaire ; et (vi) la mise en place du système de télé déclaration et de télépaiement. Le graphique 6 retrace sensiblement les premiers effets de ces mesures.

Graphique 8 : Evolution des recettes intérieures et leur part dans les recettes fiscales



En ce qui concerne les recettes non fiscales, elles ont atteint respectivement 124,4 milliards de francs CFA et 127,3 milliards de FCFA en 2012 et en 2013. Ces performances réalisées au niveau des recettes non fiscales au cours de ces deux années sont imputables aux encaissements des recettes provenant des licences de télécommunication (licence 3G) respectivement de 44,0 milliards de francs CFA en 2012 et 50 milliards de francs CFA en 2013.

3.7.2. Aide au développement

Sur la question de l'aide au développement, Les flux d'aide publique au développement ont augmenté, passant de 12 à 38 milliards de dollars des États-Unis entre 2001 et 2008, mais les sommes fournies ont été modestes par rapport aux problèmes structurels, aux nombreuses faiblesses et aux besoins des pays les moins avancés.

Il est manifeste que les pays développés doivent s'efforcer davantage de respecter et, si possible, renforcer les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés.

Des politiques et mesures seront adoptées en vue d'atteindre les buts et objectifs ci-après : (i) Assurer le respect des engagements pris en matière d'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés et (ii) tenir compte des priorités, systèmes et procédures des pays les moins avancés et leur faire une plus large place dans l'octroi de l'aide.

A ce sujet, les PMA doivent :

- Intégrer et faire correspondre l'aide publique au développement aux priorités et aux plans nationaux ;
- Utiliser l'aide pour réaliser les objectifs généraux de développement établis dans le Programme d'action;
- Favoriser les synergies entre toutes les formes de financement du développement afin d'augmenter la quantité et la qualité de l'appui pour assurer l'efficacité du développement;

d) Renforcer la transparence de l'aide et lutter contre la corruption en rendant publiques les informations sur les niveaux, les sources et les utilisations de l'aide.

Les résultats obtenus au cours de la période montrent que divers partenaires apportent leurs appuis au Bénin et une analyse du volume de l'aide reçue à partir des données de la Banque Mondiale a révélé que le volume de l'aide publique au développement mobilisé par le Bénin a connu une évolution erratique avec une tendance baissière sur la période de 2011 à 2013 passant de 690 millions de dollars US en 2011 à 652 millions de dollars US en 2013. Ces aides sont constituées essentiellement constituées d'appui budgétaire (dons ou prêts) et d'investissements (projets et programmes).

De manière générale, les interventions des différents donneurs multilatéraux comme bilatéraux s'articulent autour de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRP) qui est un document fédérateur de dialogue entre le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers et les autres parties prenantes du développement à savoir le parlement, la société civile et le secteur privé. De ce point vue, il existe une tendance à l'alignement de l'aide sur les priorités nationales même si l'utilisation des cadres de résultats nationaux reste insuffisante étant donné que les donneurs recourent souvent à des indicateurs et cibles parallèles à ceux retenus au niveau national ou dans les secteurs pour mesurer les progrès. D'après les résultats de l'enquête de suivi de la mise en œuvre des engagements de Busan organisée par l'équipe conjointe PNUD-OCDE en 2013, 70% de l'aide au niveau des donneurs ciblés s'adosse aux cadres de résultats nationaux. Les efforts d'utilisation des cadres de résultats nationaux étant plus prononcés au niveau des donneurs multilatéraux qui recourent d'ailleurs plus aux appuis budgétaires comme modalité d'acheminement de leurs appuis. Cette appréciation révèle que la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne affichent un niveau relativement plus élevé d'utilisation des cadres nationaux de résultat que les autres donneurs.

Du point de vue de l'alignement en termes de niveau d'utilisation des systèmes nationaux de finances publiques par les donneurs, il est ressorti des résultats de la même enquête que le taux d'utilisation des systèmes nationaux de finances publiques par les donneurs s'est inscrit à 30% en 2013 contre 28% en 2010 indiquant une amélioration dans l'utilisation du système de gestion des finances publiques par les donneurs au Bénin.

A ces efforts s'ajoutent ceux observés dans les domaines de la prévisibilité de l'aide dans la planification budgétaire. A ce niveau, les résultats de l'enquête ont révélé que la prévisibilité annuelle s'est établie à 90% en 2013 pour une cible fixée à 87% à l'horizon 2015, ce qui dénote des progrès réalisés en matière de prévisibilité annuelle. Toutefois, l'effectivité de la prévisibilité à moyen terme qui est ressortie à 53% pour un objectif de 76% à l'horizon 2015, suggère davantage d'efforts dans la coopération au développement.

Même s'il y a eu des améliorations substantielles au regard de l'alignement des interventions des donneurs sur les stratégies de développement du pays, une partie non négligeable des appuis échappe à la connaissance de l'administration publique et concerne surtout les appuis directs aux organisations de la société civile.

La coopération au développement au Bénin recouvre tous les axes de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté. Un accent particulier est mis sur le suivi des secteurs prioritaires comprenant, entre autres, les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, des

transports. A ces secteurs s'ajoute celui de la gouvernance qui bénéficie également d'une attention particulière. Il s'en déduit que globalement les interventions des donateurs restent concentrées sur les priorités retenues par le Programme d'action d'Istanbul.

En définitive, les principaux défis pour un renforcement de l'impact de l'aide au développement restent la mise en place d'un cadre d'évaluation de la performance des donateurs, la transparence de l'information sur l'aide, la prévisibilité de l'aide à moyen terme et le renforcement de l'utilisation des cadres de résultats nationaux.

Par ailleurs, Envisager des mécanismes de financement innovants, renforcer et augmenter ceux qui existent, selon le cas, compte tenu de leur aptitude à contribuer au développement des pays les moins avancés. Ces mécanismes volontaires doivent être efficaces et viser à mobiliser des ressources stables et prévisibles, qui doivent compléter et non remplacer les sources de financement traditionnelles, et être affectées en fonction des priorités des pays en développement, sans constituer pour eux une charge indue.

Divers partenaires apportent leurs appuis au Bénin et une analyse du volume de l'aide reçue à partir des données de la Banque Mondiale a révélé que le volume de l'aide publique au développement mobilisé par le Bénin a connu une évolution erratique avec une tendance baissière sur la période de 2011 à 2013 passant de 690 millions de dollars US en 2011 à 652 millions de dollars US en 2013. Ces aides sont constituées essentiellement constituées d'appui budgétaire (dons ou prêts) et d'investissements (projets et programmes).

De manière générale, les interventions des différents donateurs multilatéraux comme bilatéraux s'articulent autour de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCRП) qui est un document fédérateur de dialogue entre le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers et les autres parties prenantes du développement à savoir le parlement, la société civile et le secteur privé. De ce point vue, il existe une tendance à l'alignement de l'aide sur les priorités nationales même si l'utilisation des cadres de résultats nationaux reste insuffisante étant donné que les donateurs recourent souvent à des indicateurs et cibles parallèles à ceux retenus au niveau national ou dans les secteurs pour mesurer les progrès. D'après les résultats de l'enquête de suivi de la mise en œuvre des engagements de Busan organisée par l'équipe conjointe PNUD-OCDE en 2013, 70% de l'aide au niveau des donateurs ciblés s'adosse aux cadres de résultats nationaux. Les efforts d'utilisation des cadres de résultats nationaux étant plus prononcés au niveau des donateurs multilatéraux qui recourent d'ailleurs plus aux appuis budgétaires comme modalité d'acheminement de leurs appuis. Cette appréciation révèle que la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Union Européenne affichent un niveau relativement plus élevé d'utilisation des cadres nationaux de résultat que les autres donateurs.

Du point de vue de l'alignement en termes de niveau d'utilisation des systèmes nationaux de finances publiques par les donateurs, il est ressorti des résultats de la même enquête que le taux d'utilisation des systèmes nationaux de finances publiques par les donateurs s'est inscrit à 30% en 2013 contre 28% en 2010 indiquant une amélioration dans l'utilisation du système de gestion des finances publiques par les donateurs au Bénin.

A ces efforts s'ajoutent ceux observés dans les domaines de la prévisibilité de l'aide dans la planification budgétaire. A ce niveau, les résultats de l'enquête ont révélé que la prévisibilité annuelle s'est établie à 90% en 2013 pour une cible fixée à 87% à l'horizon 2015, ce qui dénote

des progrès réalisés en matière de prévisibilité annuelle. Toutefois, l'effectivité de la prévisibilité à moyen terme qui est ressortie à 53% pour un objectif de 76% à l'horizon 2015, suggère davantage d'efforts dans la coopération au développement.

Même s'il y a eu des améliorations substantielles au regard de l'alignement des interventions des donateurs sur les stratégies de développement du pays, une partie non négligeable des appuis échappe à la connaissance de l'administration publique et concerne surtout les appuis directs aux organisations de la société civile.

La coopération au développement au Bénin recouvre tous les axes de la stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté. Un accent particulier est mis sur le suivi des secteurs prioritaires comprenant, entre autres, les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, des transports. A ces secteurs s'ajoute celui de la gouvernance qui bénéficie également d'une attention particulière. Il s'en déduit que globalement les interventions des donateurs restent concentrées sur les priorités retenues par le Programme d'action d'Istanbul.

En définitive, les principaux défis pour un renforcement de l'impact de l'aide au développement restent la mise en place d'un cadre d'évaluation de la performance des donateurs, la transparence de l'information sur l'aide, la prévisibilité de l'aide à moyen terme et le renforcement de l'utilisation des cadres de résultats nationaux.

3.7.3. Dette extérieure

Sur la base des données macroéconomiques et de la dette à fin décembre 2014, l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) indique que la dette publique du Bénin apparaîtrait viable. En effet, le risque de surendettement extérieur serait faible et la dette intérieure ne créerait aucune vulnérabilité particulière. Les indicateurs d'endettement extérieur public et le taux d'endettement public demeureraient en dessous de leurs seuils respectifs et point de référence respectivement durant toute la période de projection dans le cadre du scénario macroéconomique central et des stress tests. Le ratio de la Valeur Actuelle (VA) de la dette extérieure publique rapportée aux exportations de biens et de services, l'indicateur le plus pertinent, atteindrait son pic entre 2028 et 2029 à 140% bien en dessous de son seuil de 150%. Le ratio d'endettement public avoisinerait 23,5% du PIB sur le moyen terme, soit 32 points en dessous de son point de référence fixé à 56%, et atteindrait son pic de 33,6% en 2034.

L'analyse de sensibilité montre que les indicateurs d'endettement public seraient particulièrement sensibles à une dépréciation du taux de change réel et une détérioration des conditions de financement public extérieur d'une part, et à une révision à la baisse de la croissance économique, qui engendreraient un dangereux rapprochement du ratio de la VA de la dette/PIB par rapport à son point de référence d'autre part.

Dans une perspective de renforcement de la résilience de la dette publique, il est préconisé que l'Etat poursuive la mise en œuvre des réformes structurelles visant à soutenir la croissance économique, à élargir la base des exportations et à améliorer le climat des affaires. L'Etat devra également continuer à adopter une politique d'endettement prudente basée sur un cadre macroéconomique cohérent et réaliste et veiller à la mise en cohérence de la Stratégie de Dette à Moyen Terme (SDMT) avec la Loi des Finances et sa mise en œuvre effective.

3.7.4. Investissement direct étranger

✓ Evolution des Investissements Directs Etrangers (IDE) au Bénin

Les flux d'IDE au Bénin sur la longue période sont marqués par des évolutions marquées, alternant périodes d'accélération et de contraction : pic en 2007 suivi de deux années de ralentissement, reprise en 2010 suivie à nouveau de deux années de ralentissement. L'année 2012 est ainsi marquée par une modeste contraction, de 1,6% des flux d'IDE par rapport à 2011, pour s'établir à 159 M USD, loin du record enregistré en 2007 à 255 M USD. Cette diminution, dans un contexte de contraction des flux d'investissements au niveau mondial (-18%), contraste avec la croissance des IDE en Afrique (+5% à 50 Mds USD en 2012), très orientés vers le secteur minier.

En 2013 le solde des transactions courantes et de capital ressortirait déficitaire de 136,1 milliards CFA soit 6,4 milliards CFA de plus qu'en 2012, en dépit de la hausse des transferts de capital. En revanche, la balance globale se solderait par un excédent de 67 milliards CFA, en raison principalement de la consolidation des investissements directs étrangers.

✓ Projets récents et perspectives d'investissement au Bénin

Depuis 2011 plusieurs projets d'envergure ont récemment vu le jour au Bénin, à commencer par la construction de la cimenterie Nocibé (Nouvelle Cimenterie du Bénin) par le groupe franco-sénégalais Layousse. Ce projet, d'un montant de 300 Mds FCFA, a abouti à la mise en production de la cimenterie en décembre 2013. Le groupe Layousse compte désormais investir dans le secteur énergétique, et a fait part de son intention de construire une centrale thermique de 200 à 300 MW pour un montant de 170 Mds FCFA. Cette centrale viendra compléter celle qui devrait voir le jour sous l'impulsion du nigérian Aliko Dangoté, qui a signé, en octobre 2013, un mémorandum avec le Bénin portant sur l'implantation d'une centrale électrique de 200 MW pour un montant de 300 M USD. Le secteur de l'hôtellerie a également bénéficié d'un regain d'investissements au cours des dernières années. On assiste actuellement à la réalisation de trois projets majeurs :

- *hôtel Marriott de 5 étoiles lancé en septembre 2011 et comportant 202 chambres et 150 appartements meublés pour un montant de 50 Mds FCFA ;*
- *hôtel de 4 étoiles lancé en janvier 2012, de 140 chambres, du groupe Chain, d'un coût total de plus de 10 Mds FCFA;*
- *hôtel quatre étoiles Golden Tulip de 150 chambres d'un coût total de 9 Mds FCFA.*

En outre, la construction d'un hôtel Radisson Blue est prévue. Le Bénin a par ailleurs récemment mené couverture géophysique aéroportée de son territoire. Celle-ci a permis de délimiter des zones susceptibles d'offrir des opportunités en matière d'exploitation minière et pétrolière. En ce qui concerne le pétrole, plusieurs contrats d'exploration ont d'ores-et-déjà été attribués, et certaines sociétés ont déjà investi dans des forages exploratoires. Plusieurs blocs sont encore en attente de contrats.

En ce qui concerne les mines, des gisements potentiels d'or, d'uranium, d'étain et de fer ont déjà été identifiés. Les autorités vont compléter l'étude aérienne par une analyse terrestre. Des permis d'exploration et d'exploitation pourraient être délivrés. Le Bénin cherche activement à favoriser les entrées d'IDE. C'est dans cette optique que les autorités ont organisé du 16 au 18 juin 2014 une table ronde à Paris, réunissant bailleurs de fonds publics et investisseurs privés, dans le but de mobiliser des investissements pour de grands projets. Parmi eux, des projets financés uniquement sur fonds privés, pour 470 Mds FCFA (72 M EUR), principalement dans le secteur

agroalimentaire, et surtout des projets en PPP pour 6 503 Mds FCFA (9,9 Mds EUR) regroupés en quatre secteurs :

- *Les transports : construction d'une ligne de chemin de fer reliant Cotonou à Niamey pour laquelle le groupe Bolloré s'est positionné comme partenaire stratégique, construction d'un nouveau port et d'un nouvel aéroport ;*
- *L'énergie : production et distribution d'électricité ;*
- *La santé : construction d'un nouvel hôpital d'excellence à vocation régionale ;*
- *Le tourisme : projet de la Route des Pêches, entre Cotonou et Ouidah, qui comprend la construction d'une voie à grande circulation et celle de 22 hôtels et 290 villas en bord de mer*

Dans le but de créer un cadre législatif et réglementaire rassurant les investisseurs pour le financement du développement au Bénin, le Gouvernement a décidé de faire du Partenariat Public-Privé (PPP) une des options essentielles du financement des grands projets de développement. A cet égard, un projet de loi définissant le cadre légal des PPP au est en cours d'adoption et un cadre institutionnel en voie d'être mis en place. Les projets PPP retenus sont structurés autour de cinq projets phares : i) le projet épine dorsale ; ii) le programme de construction d'infrastructures énergétiques, de restructuration et d'extension du réseau de distribution de l'énergie ; iii) le projet de développement touristique de la route des pêches (PDT-RP) ; iv) le programme de développement des aménagements hydro agricoles au Bénin ; et v) le projet de construction d'un hôpital d'excellence.

3.7.5. Transferts des fonds des migrants

Les envois de fonds des travailleurs migrants constituent une source de financement extérieur d'une importance croissante pour les économies en développement. Ils sont devenus au fil des années, un élément important du développement économique (Ben Jelili & Jellal, 2002). En effet, les transferts des migrants, en influençant favorablement la consommation privée, l'épargne et l'investissement, contribuent à la croissance et au développement des pays d'origine des émigrés.

Les fonds transférés par les migrants viennent augmenter non seulement le revenu intérieur des ménages mais également rétablir l'équilibre de la balance des paiements [Straubhaar & Vădean, OCDE, 2006]. Ces ressources servent à la consommation finale des ménages et à la construction des immeubles (CAPOD, 2010) et compensent les déficits chroniques de la balance des paiements en réduisant la pénurie de devises. Ils peuvent aider à atténuer la contrainte souvent vitale que font peser les déficits de la balance des paiements sur le développement économique des pays d'origine des migrants (Straubhaar & Vădean, OCDE, 2006).

Les envois de fonds des migrants procurent d'importantes ressources financières d'origine privée aux ménages dans les pays d'origine des migrants. Une enquête réalisée par la BCEAO et l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en 2012 révèle que les transferts reçus par les ménages en 2011 sont estimés à 139,0 milliards de francs CFA soit 4,0% du PIB. Ces fonds proviennent principalement des émigrés salariés (44,1%) et de ceux exerçant une profession libérale (34,6%).

Une part relativement importante des fonds reçus de la diaspora est destinée aux ménages dont les chefs exercent une profession libérale (41,9%) et dans une moindre mesure aux salaires (15,2%), aux inactifs (11,0%), aux artisans (10,0%) et aux élèves et étudiants (4,6%).

Les fonds reçus des migrants proviennent essentiellement de l'Afrique (62,7%). Une part également importante émane de l'Europe (29,2%), principalement de la France (20,1%).

Les montants reçus de la diaspora vivant en Afrique sont issus en grande partie de l'Afrique de l'Ouest (32,9%), en particulier du Nigeria (13,5%), et de l'Afrique du Centre (21,5%) principalement du Gabon (8,7%) et du Congo (6,2%).

Les autres continents ne représentant que 2,9% des envois. Les transferts en direction de l'Europe ont été majoritairement orientés vers la France (17,8%) alors que ceux en direction de l'Amérique sont dominés par les envois vers le Canada (10,6%).

Le circuit informel demeure un canal d'exécution des transferts relativement important malgré l'amélioration des services financiers offerts par les banques et les structures de micro finance, en partenariat avec les structures de transfert rapide d'argent (Western Union, Money Gram...). Environ deux ménages sur cinq préfèrent les circuits informels, en particulier celui des voyageurs. De manière subséquente, près du quart des transferts reçus plus exactement 22,7%, ont transité par les canaux Informels.

Les transferts sont reçus par les ménages sur une base régulière (77,3%). Les transferts reçus selon une fréquence mensuelle représentent 38,4% du total, contre 31,0% pour les réceptions annuelles.

La plupart des fonds envoyés par la diaspora sont consacrés à l'investissement immobilier (23,0%), aux autres investissements (achats de champs, fonds de commerce, etc.) (28,1%) et à la consommation courante (29,6%).

Dans le souci d'améliorer l'accès aux services financiers et bancaires afin de faciliter la transaction des envois de fonds, plusieurs produits/offres ont été développés par les banques primaires présentes au Bénin. Il s'agit du compte spécial diaspora qui donne accès une carte bancaire spéciale, la carte diaspora et le carnet de chèque diaspora mis en place par ECOBANK. La Société Générale des Banque du Bénin (SGBB) a développé le i-transfert pour l'envoi des fonds au Bénin par téléphone dès lors que le migrant dispose d'un compte au Bénin. Le compte épargne diaspora (diaspora France, Diaspora CEDEAO) est mis en place par la Banque Atlantique du Bénin. La Poste du Bénin a développé les produits tels que : Compte Epargne pour la Diaspora à la Caisse Nationale de l'Epargne (CNE), virement direct entre la Banque Postale de France et le Centre de Chèques Postaux (CCP), l'émission d'un mandat ou procuration pour retrait sur compte.

Ces mesures ont permis d'améliorer le ratio envoi de fonds des migrants et PIB, qui est passé 2,4 % du PIB entre 2000 et 2009 (Profil Migratoire, 2011 du Bénin) à 3,5% du PIB en 2011 à 2014. Eu égard à tout ce qui précède, il est important de souligner que les envois de fonds des migrants contribuent au développement économique et social des ménages.

3.8. Bonne gouvernance à tous les niveaux

a) Mesures

Au terme du Plan d'action d'Istanbul, les mesures à prendre par les pays les moins avancés dans le cadre de la bonne gouvernance à tous les niveaux sont relatives à la nécessité de :

- a) Promouvoir le respect de l'ensemble des droits de l'homme internationalement reconnus, y compris le droit au développement ;
- b) Poursuivre les efforts engagés pour établir ou renforcer si nécessaire un cadre institutionnel, légal et réglementaire efficace, juste et stable afin de renforcer la primauté du droit;
- c) Envisager à titre prioritaire de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption ou d'y adhérer et promulguer des lois et règlements anticorruption qui cadrent avec la Convention;
- d) Poursuivre la réforme du secteur public afin d'améliorer l'efficacité et la transparence des services et d'améliorer les capacités humaines et institutionnelles, notamment statistiques;
- e) Accroître la transparence de la gestion des finances publiques, avec notamment la publication des recettes, des budgets, des dépenses et des vérifications et en renforçant le droit de regard des parlements sur la gestion des finances publiques;
- f) Promouvoir la participation effective de toutes les parties prenantes et le devoir de responsabilité des pouvoirs publics à tous les niveaux en renforçant le rôle du parlement, de la société civile, des médias indépendants, des partis politiques et autres institutions et processus démocratiques, selon que de besoin, notamment dans le cadre de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques et plans de développement nationaux, et en veillant à ce que toutes les parties prenantes respectent les législations nationales et l'état de droit ;
- g) Promouvoir la cohérence des politiques économiques, sociales et environnementales ainsi que l'utilisation cohérente des ressources afin de créer des conditions propices au développement durable;
- h) Promouvoir le devoir de responsabilité de tous les acteurs de développement qui reçoivent des fonds pour des activités de développement, en instaurant un mécanisme de publicité des sources de financement ainsi que des contrôles financiers;

A la suite des mesures préconisées par le PAI 2011-2020 et dans le même ordre d'idées, le Bénin a opté dans la SCRP3 pour œuvrer dans les sept (07) domaines prioritaires de gouvernance ci-après : (i) le renforcement de la qualité de la gestion des finances publiques ; ii) le renforcement de la gouvernance administrative ; (iii) le renforcement de la gouvernance politique ; (iv) la promotion de la sécurité et de la paix ; (v) la promotion des droits humains et le renforcement des capacités juridiques des pauvres ; (vi) l'amélioration de la gouvernance de l'information statistique et (vii) le renforcement de la gouvernance environnementale

Il est à reconnaître que la bonne gouvernance et la primauté du droit aux niveaux local, national et international sont des conditions indispensables à une croissance économique, soutenue, sans exclusion et équitable, au développement durable et à l'élimination de la pauvreté et de la faim. Elles sont également indispensables pour tenir les engagements contenus dans le présent Programme d'action. Au Bénin, des progrès ont été faits dans les domaines politiques, institutionnels et socio-économiques.

b) Réalisations et analyse des performances

3.8.1. Gouvernance politique et Démocratie

En matière de démocratie et de gouvernance politique, le Bénin, au cours de la période sous évaluation, a fait des efforts dans la mise à jour du cadre juridique. Plusieurs textes de loi et accords d'adhésion ont été votés ou ratifiés, dont une trentaine d'instruments juridiques internationaux et quelques lois à caractère national. Au nombre des textes adoptés, notons :

les chartes africaines de la jeunesse et des transports maritimes, les conventions régionales et internationales sur la reconnaissance des études et des diplômes de l'enseignement supérieur, la convention sur la sécurité aérienne en Afrique et à Madagascar, la loi portant lutte contre le financement du terrorisme en République du Bénin, la loi portant la création de la commission Béninoise des Droits de l'Homme, la loi portant code de procédure pénale en République du Bénin, la loi portant apurement, correction, actualisation de la liste électorale permanente informatisée, etc.

En matière de ratification et de la mise en œuvre des codes et normes dans la thématique démocratique et gouvernance politique, il est à souligner que le Bénin a ratifié la plupart des textes définis dans le cadre du mémorandum d'entente des pays membres du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Il s'illustre ainsi comme un bon élève. »

L'Assemblée Nationale a adopté la loi organique n°2011-27 portant conditions de recours au référendum en République du Bénin, qui a été mise en conformité avec la constitution, le 09 Décembre 2011, suite à une Décision de la Cour Constitutionnelle. Elle a voté la Loi n°2012-43 portant apurement, correction, mise à jour et actualisation du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée votée par les députés.

La Charte Nationale pour la Gouvernance du Développement du Bénin a été signée, le 23 février 2012, en vue de la réhabilitation des valeurs morales et républicaines. La Charte Nationale sur la Gouvernance Locale a été lancée le 8 Août 2012.

Le renforcement de la gouvernance politique s'est poursuivi avec le bon fonctionnement des Institutions Constitutionnelles. L'organisation des élections législatives et celles locales communales et municipales de 2015 vient renforcer la bonne marche du système démocratique et la cohésion nationale. Pour les élections présidentielles, le corps électoral convoqué au 28 février 2016 témoigne de la volonté politique pour le respect constitutionnel des échéances électorales.

A cet effet, le COS-Lépi a lancé le premier octobre 2015 Conformément aux dispositions de l'article 264 alinéa 1er de la loi n°2013-06 du 25 novembre 2013 portant code électoral en République du Bénin, l'apurement, la correction et la mise à jour du Fichier Electoral National. Tous ces efforts ont classé le Bénin 1er de l'espace UEMOA, 4ème en Afrique de l'Ouest et 15^{ème} au plan continental en matière de bonne gouvernance selon le Conseil Présidentiel de l'Investissement et la Fondation Ibrahim Mo. En effet, cette place du Bénin en 2015 a permis de comprendre qu'au-delà des efforts réalisés par le Bénin dans le rapport « Doing Business », le pays excelle en matière de bonne Gouvernance et dans la lutte contre la corruption. Ces efforts lui ont valu la signature du 2ème compact du MCA Millenium Challenge Account (Mca-Bénin II) aux Etats Unis en septembre 2015 à Washington.

Au plan de la séparation des pouvoirs, La séparation des pouvoirs et le contrôle mutuel de ceux-ci sont demeurés une réalité au Bénin comme le dispose notre constitution.

En ce qui concerne la Protection et la promotion des droits civils et politiques tels que consacrés par les instruments africains et internationaux des droits de l'homme, l'Etat a poursuivi la construction des infrastructures sociocommunautaires : centres de santé, salles de classe, logements économiques, etc. Il a également porté une attention particulière à la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans, la prise en compte partielle de l'accouchement par césarienne et le traitement du paludisme.

Relativement à la protection et à la promotion des droits des femmes, des enfants et des jeunes, ainsi que des personnes vulnérables ; « Au Bénin, les femmes représentent plus de la moitié de la population. Aussi d'énormes efforts soutenus ont-ils été consentis par le Gouvernement, depuis 2006, pour promouvoir le genre. Le score dans le domaine, selon l'indice Ibrahim Mo 2013, indique que, le Bénin est passé de 50,1 en 2011 à 50,7 en 2012, soit une augmentation de 0,6 point. Le Gouvernement a poursuivi les efforts, avec l'appui des Organisations de La Société Civile, dans les domaines de l'autonomisation, de la promotion et de la protection des femmes. Entre autres, ces projet et programmes, on peut citer : le Programme Zin-Zin piloté par le réseau Rifonga pour la promotion de la femme sur le plan politique ; le projet Empower I et II mis en œuvre par WILDAF BENIN, la création de l'Institut National de la Promotion de la Femme (INPF).

Plusieurs instruments juridiques ont été élaborés en faveur de la femme. La Loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes a été votée et promulguée ; celle portant égalité d'accès entre homme et femme est en cours d'étude à l'Assemblée Nationale.

L'année 2012 a connu la célébration pour la première fois de la journée internationale de la fille et de la poursuite des activités de sensibilisation sur le Code des personnes et de la famille et les textes se rapportant aux droits de la femme... »

L'Etat, avec l'appui technique du PNUD et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a poursuivi la politique d'aide à l'insertion des jeunes dans l'agriculture et l'élevage à travers le Fonds National de l'Entreprise et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ), le Ministère de la Jeunesse, des Sports et Loisirs (MJSL) et l'Agence Nationale Pour la Promotion de l'Emploi (ANPE), en vue de satisfaire la demande croissante d'emploi et de permettre à ces structures d'être plus proches des populations dans les soixante dix-sept (77) communes du pays.

La mise en place des systèmes d'alerte dans chaque village avec quelques moyens de protection des droits des enfants. La prévention et la prise en charge des cas de paludisme des enfants par la distribution gratuite moustiquaires imprégnées aux nourrices a été assurée.

Dans le cadre de la protection et de la promotion des droits des femmes, des enfants vulnérables, des orphelins et des personnes du troisième âge, l'Etat a pris un certain nombre de mesures. Il s'agit en l'occurrence de la gratuité de la prise en charge de la césarienne et du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans et chez les femmes enceintes ; de la prise en charge des malades tuberculeux ; de l'administration des Anti Retro Viraux au PPVIH ; de la transmission zéro du VIH mère et enfant ; de la distribution de masse chaque année dans les communautés et écoles, des médicaments pour lutter contre : l'onchocercose, la filariose lymphatique, les schistosomes et les géohelminthiases (vers intestinaux). L'opération dénommée « 120 jours pour équiper les hôpitaux et centres de santé du Bénin » a été lancée.

Des projets spécifiques ont été initiés au profit des couches défavorisées dont le projet Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PMLS II) et le projet de prise en charge des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) par le Fonds Mondial/Plan Bénin et le Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU). Le Programme de Microcrédits aux Plus Pauvres (MCP) a été poursuivi.

3.8.2 Efficacité institutionnelle et Obligation de rendre compte

Le fonctionnement normal des institutions a permis d'améliorer la gouvernance dans plusieurs secteurs de la vie socioéconomique au Bénin.

La question de la réforme des administrations publiques a toujours constitué une préoccupation pour les décideurs politiques au point qu'elle est souvent inscrite dans l'agenda des actions prioritaires à conduire. Car une bonne administration, loin d'être un luxe, est une condition essentielle du développement.

Dans le domaine de la justice par exemple, le Programme National de Développement du Secteur de la Justice (PNDSJ) a été mis en place. Les actions de rapprochement de la justice des justiciables, la modernisation du cadre législatif et la promotion des droits de l'homme ont été poursuivies.

Les principaux indicateurs du secteur ont connu des améliorations. En effet, le ratio habitants/magistrat a connu une amélioration entre 2012 et 2013. Il est passé de 69747 en 2012 à 65124 en 2013. En ce qui concerne le taux d'occupation des prisons civiles, il affiche une réalisation de 214,97% en amélioration par rapport à son niveau de 2012, soit 227,96%. La distance moyenne à la première juridiction a connu une légère amélioration en passant de 11,54 km en 2012 à 11 km au 31 décembre 2013.

Le dialogue entre les institutions de la République a été maintenu. L'organisation de la première édition du Mois de la gouvernance locale au Bénin a permis aux maires et élus d'expérimenter la reddition des comptes.

Des mesures idoines ont été adoptées, dont la promulgation de la loi 2013-01 portant code foncier et domanial en République du Bénin, le Programme National d'Appui à la Gouvernance Foncière (PNAGOF) et l'accélération des travaux de la Commission Nationale de Délimitation des Frontières (CNDF). Le cadre de concertations des Présidents des institutions a tenu ses réunions de concertation périodique.

La convention de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) a été signée. Le Gouvernement du Bénin a défini des critères que doivent remplir les candidats aux postes de hauts emplois techniques au niveau de l'Etat.

Il faut signaler la pratique, de plus en plus répandue, de remise aux responsables d'entreprises de cahier des charges (lettres de missions) à leur entrée en fonction.

Les institutions de Contrôle comme l'Inspection Générale de l'Etat et l'Inspection Générale des Finances (IGF) ont renforcé le suivi de la gestion des entreprises publiques et semi-publiques. En effet, la présence des Auditeurs Internes du Gouvernement (AIG) dans des entreprises publiques et semi-publiques et des Inspecteurs Généraux des Ministères (IGM), a permis d'avoir des informations sur la gestion et les goulots d'étranglement de ces institutions. Et pour renforcer ses attributs et la rendre plus performante, l'Inspection Générale de l'Etat (IGE) a été dissoute en juin 2015 par le Président de la République pour la faire remplacer par une autre, le Bureau de l'Auditeur Général de l'Etat (BAGE).

En matière de lutte contre la corruption, l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption a été installée et rendue opérationnelle.

Le décret d'application de la loi sur la lutte contre la corruption a été pris. Il s'agit du décret n°2012-336 du 02 octobre 2012 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Lutte contre la corruption (ANLC).

Les capacités des journalistes ont été renforcées sur la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes et celles des magistrats et auxiliaires de justice sur les processus d'application de la loi contre la corruption.

Des formations ont été organisées au profit des points focaux de la Commission Nationale de Gouvernance pour le Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs (CNG-MAEP) sur le contrôle Citoyen de l'Action Publique et les Fonds FADeC (Fonds d'Appui aux Développement des Communes).

Il importe de souligner que le Bénin dans le cadre du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs a régulièrement produit et présenté les rapports d'étapes requis après leur validation au niveau national.

Des investigations ont été menées sur des dossiers de plaintes dont l'Observatoire de Lutte contre la Corruption (OLC) avait été saisie. Pour accompagner le Gouvernement dans sa lutte pour la bonne gouvernance et l'efficacité de gestion des fonds mis à disposition des communes, les Organisations de la Société Civiles notamment Social Watch Bénin et ALCRER ont mis en place le programme PartiCiP, le projet « les Citoyens dans les Marchés Publics » (CMPB) dont l'objectif est d'amener les citoyens à s'intéresser à la gestion des fonds disponibles à leur profit, de participer activement au développement de la commune et de comprendre les mécanismes de passation des marchés publics au Bénin afin de dénoncer les cas frauduleux ainsi que la corruption autour des infrastructures à ériger à leur profit.

De même, après la promulgation de la loi n°2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes, le Bénin s'est conformé à la Directive Communautaire N° 07/2002/CM/UEMOA du 19 septembre 2002 relative au blanchissement des capitaux que conforte la loi 2006-14 du 31 octobre 2006 votée au Bénin.

Au classement établi par AMNESTY INTERNATIONAL pour l'Indice de Perception de la Corruption "IPC", le Bénin occupe la 96ième place en 2010, la 100ième place en 2011, la 94ième place en 2012 et 2013.

La position du Bénin reste confirmée en 2012 et 2013 dans le classement de Transparence International sur la perception du degré de corruption au 94ème rang entre 2012 et 2013.

Dans le secteur de la sécurité et de la paix, il a été procédé au renforcement des capacités d'intervention de la Police et de la Gendarmerie contre l'insécurité. Au titre de la lutte contre les crimes crapuleux, le trafic des stupéfiants, l'extorsion de fonds, le braquage des véhicules, une Opération dénommée DJAKPATA a été déployée et a connu la participation des militaires, des gendarmes et des policiers.

Particulièrement en ce qui concerne la réduction de la demande et de l'offre illicite de drogues, au cours de l'année 2013, l'Office Central de Répression des Trafics Illicites, des Drogues et des Précurseurs (OCERTID) a régulièrement fait la recherche et la surveillance des côtes, des berges lagunaires, des points de consommation, de transformation de drogues et précurseurs,

de même, l'opérationnalisation de l'Unité Mixte des Contrôles des Conteneurs (UMCC) a régulièrement fait le contrôle des navires au Port de Cotonou.

En matière de préservation des ressources naturelles, les Centre Communaux de Promotion Agricole (CeCPA) et le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) , ont assuré le suivi et la surveillance des plans d'Eau et forêts et veiller au respect du code forestier dans les communes. Pour se conformer aux normes de développement durable en matière d'assainissement, plusieurs communes se sont dotées d'un Plan d'Hygiène et d'Assainissement communal (PHAC).

Aussi, le forum bilan des dix ans de la décentralisation au Bénin a été organisé afin d'apprécier les acquis, identifier les défis à relever et de Pérenniser les acquis pour mieux aborder l'avenir dans le contexte des ODD au Bénin.

Enfin, la mise en œuvre des activités statistiques dans le cadre de la première génération de la stratégie nationale de développement statistique (SNDS) a été effective. Les principales actions réalisées concernent :i) le dénombrement de la population dans le cadre du RGPH4; ii) la finalisation et la validation du rapport de l'EDS4 ; iii) l'élaboration des comptes nationaux définitifs de 2008 à 2011;iv) la conception de douze (12) bulletins sur les Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC) et vii) la réalisation pour une première fois au Bénin de l'Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples (EGIM/MICS).

3.8.3 Gestion économique et Gouvernance des entreprises

Dans le domaine de la gouvernance économique, les forces de l'économie béninoise sont notamment la stabilité politique, la maîtrise des prix, le faible niveau d'endettement et la stabilité du taux de change. Des lois ont été votées, comme celles incriminant la corruption et le terrorisme. La loi du 26 janvier 2012, portant réglementation des structures financières décentralisées au Bénin et la loi sur la réglementation bancaire du 4 juin 2012 ont été votés par l'Assemblée Nationale, dotant le pays d'instrument moderne pour l'assainissement du secteur financier.

Pour ce qui est des Impôts, le Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) a été élaboré et est en cours d'adoption en Conseil des Ministres.

Au niveau de la gestion des finances publiques, les indicateurs du cadre de suivi des performances font apparaître une évolution satisfaisante. Ainsi, le taux d'utilisation des Ordres de Paiement s'est situé à 3.19% pour un objectif de 8% au maximum, marquant la limitation du recours aux procédures exceptionnelles d'exécution du Budget Général de l'Etat. L'Unité de Gestion des Réformes des Finances Publiques (UGR) a contribué à l'accélération de la préparation budgétaire. Les taux d'exécution des dépenses courantes hors salaires et des dépenses d'investissement sur budget national se sont établis au-dessus des objectifs fixés, en ressortant respectivement, en base l'ordonnancement à 101,38% et 82,31%.

Pour ce qui est de la passation des marchés publics, le délai moyen de passation des marchés publics a été de 54 jours pour les travaux, 33 jours pour les fournitures et 44 jours pour les services, contre des objectifs fixés à 75 jours pour les travaux, 65 jours pour les services et 55 jours pour les fournitures.

Des actions sont menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Organique sur la Loi des Finances (LOLF) , il y a lieu de citer :(i) l'élaboration en cours du projet de Document de

Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (article 56 de la LOLF), élément nécessaire pour le débat d'orientation budgétaire (article 59 de la LOLF) ;(ii) le recensement des APE qui a été fait en 2013 et qui s'est poursuivi en 2014 dans le sens de l'article 58 de la LOLF ;(iii) l'élaboration d'un plan de trésorerie mensualisé comme stipulé à l'article 49 de la LOLF qui a accompagné le PLF 2014 à l'Assemblée nationale; iv) des formations qui sont organisées actuellement au profit des acteurs centraux à l'extérieur.

D'une manière générale, les instances internationales, en l'occurrence le FMI, ont reconnu que les autorités béninoises ont adopté une politique budgétaire prudente ayant permis de maintenir les déficits à des niveaux gérables. Cette gestion orthodoxe des finances publiques a également permis d'enregistrer des excédents primaires de base. Ainsi, la viabilité budgétaire a été largement restaurée.

De même, pour rendre plus crédible la gestion des finances publiques, l'Unité de Gestion de la Réforme des Finances Publiques (UGR) a été créée. Elle est devenue le bras opérationnel pour la cheville ouvrière des actions à mettre en œuvre dans ce sens. En effet, le souci d'assainir la gestion des Finances Publiques a conduit le Gouvernement à initier une réforme ambitieuse suivant la méthodologie PEFA (dépenses publiques et responsabilité financière).L'opérationnalisation du module de transit de SYDONIA++ entre le Port de Cotonou et toutes les unités douanières frontalières terrestres a été rendue effective et les marchandises en transit sont suivies. La base de données "Wè" des fonctionnaires a été réalisée et est en cours d'extension au Ministère en charge de la Fonction publique.

Par ailleurs, dans le but de permettre d'atteindre les résultats attendus en matière d'assainissement des transactions financières, le Bénin s'est soumis à l'application du cadre d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchissement d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) qui a proposé au Bénin un programme visant l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre le Blanchissement d'Argent et de Financement du Terrorisme. Le séminaire de sensibilisation des Entreprises et Professions Non Financière Désignées (EPNFD) sur la lutte contre le blanchissement de capitaux et le financement du terrorisme, organisé par la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), tenu du 8 au 10 septembre 2012, en est une grande initiative. Ces actions s'inscrivent en continuité de la loi approuvée en 2006, qui avait créé la cellule chargée de lutter contre le blanchissement d'argent.

Le Bénin est également membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au sein de laquelle, il a œuvré pour plusieurs réformes d'harmonisation des politiques et pour des arrangements institutionnels. Il s'agit de politique de change , de l'harmonisation des cadre de mise en œuvre de la politique monétaire de l'harmonisation de la réglementation régissant les relations financières extérieures, de la modernisation des système de paiement au sein de la CEDEAO, de l'harmonisation de la réglementation et de la supervision des banques et autres institutions financières , de l'harmonisation du cadre comptable et de reppoting des banques et autres institutions financières, de l'intégration du marché financier au sein de la CEDEAO, de l'harmonisation des statistiques , et surtout du schéma de libéralisation des échanges au sein de la CEDEAO.

Au plan de la gouvernance des Entreprises, le Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) d'un montant de quinze millions d'euros (9.8 milliards de FCFA) a été signé par le Bénin. Le projet de compétitivité et de Croissance Intégré (PCCI), projet multidimensionnel, vient

appuyer la stratégie pour le développement d'un secteur privé compétitif et l'instauration d'une véritable administration de développement. L'amélioration du Climat des affaires au Bénin peut être perçue à travers les éditions du rapport "Doing Business" selon lesquelles en 2011, 2012, 2013 et 2014 le Bénin a respectivement occupé les 173^{ième}/183 pays, 176^{ième}/185 pays, 175^{ième}/185 pays et 174^{ième} place/189 pays dans le classement mondial.

L'élaboration d'un code de procédure des entrées et sorties des camions au Port, l'opérationnalisation du Guichet Unique Portuaire (GUP), du Système Intégré de Gestion du Port Autonome de Cotonou (SIGPAC), et le désengorgement du PAC par l'acquisition de deux portiques ont été effectifs.

Toutes ces réalisations innovantes ont accru la compétitivité du port et ont fermement concouru à sa distinction sur le plan international avec la médaille d'or des Technologies de l'Information de l'Association Internationale des Ports et Havres (IAPH) au regard des performances réalisées en 2012, la médaille de bronze de la Société Financière Internationale (SFI), qui est une filiale de la Banque Mondiale (BM), pour sa réussite dans la mise en œuvre du partenariat public-privé par la structuration du Port de Cotonou reconnu comme une transaction réussie, parmi les 40 premiers en matière de Partenariat Public-Privé (PPP) des économies émergentes.

La promotion du dialogue secteur Public-secteur Privé est demeurée une réalité pour la relance de l'économie béninoise.

Dans le cadre de l'amélioration du respect de la législation du travail, la loi 2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile, commerciale, administrative, sociale et des comptes a été votée pour renforcer le système réglementaire des conflits. Par ailleurs, l'administration du travail a effectué des missions de contrôle dans les entreprises publiques qui ont permis d'adresser à 53 entreprises des lettres de mise en demeure en vue de la correction des irrégularités constatées.

L'obligation de production des comptes de gestion du budget de l'Etat est encrée dans les habitudes des communes. Par ailleurs, quarante-neuf (49) comptes de gestion des communes (exercices 2003 à 2010) ont été produits à la Chambre des Comptes.

3.8.4 Défis et perspectives

Défis

En dépit des efforts fournis et des réalisations effectuées de nombreux chantiers restent à parfaire. Il s'agit aux yeux de bon nombre de citoyens de la nécessité de :

- rendre la justice davantage indépendante,
- punir sévèrement l'incivisme en général et l'incivisme fiscal en particulier,
- moderniser les équipements de travail et épaissir et le tissu productif national,
- améliorer la qualité des infrastructures socio-économiques et communautaires,
- sanctionner sans parti pris les dérives dans tous les domaines de la vie sociale
- prendre des mesures coercitives contre le non respect de la chose de l'Etat,
- élaborer un code d'éthique en matière d'affaire,
- restaurer l'autorité de l'Etat,

- sensibiliser les citoyens sur le patriotisme en termes de primauté de l'intérêt général sur l'intérêt individuel,
- inciter davantage à la créativité et à l'auto emploi,
- décourager la rétention de l'information au niveau de certaines administrations,
- prendre des mesures pour une exploitation plus accrue des potentialités des communes,
- réduire sensiblement la politisation de l'administration y compris l'administration locale

Perspectives

Au plan budgétaire, la nécessité de diffusion de l'information financière par le Gouvernement devrait être une priorité.

Pour réussir une bonne gouvernance des entreprises, la poursuite de l'amélioration du Climat des affaires, la recherche de la conformité de la production locale aux normes iso, la promotion de la consommation des produits locaux, la création de structures telles que le Conseil Consultatif de l'Investissement et leur dotation en moyens conséquents, l'érection de la Chambre des comptes en Cour des Comptes ainsi que le vote d'une loi sur l'imprescriptibilité des crimes économiques demeurent fondamentales

Sur le plan de la gouvernance socioéconomique, les efforts doivent être poursuivis afin de favoriser le développement à la base. Il convient de poursuivre les actions en vue d'une meilleure gestion du foncier et des frontières, lutter effectivement contre la corruption et continuer les actions visant la protection et la promotion des couches vulnérables. Une implication accrue des populations dans la conception, la mise en œuvre des plans de développement communaux et leur suivi effectif s'impose. Par ailleurs, il importe d'assurer une meilleure allocation des ressources à travers la réduction du train de vie de l'Etat, un renforcement des moyens mis en œuvre pour lutter contre le trafic des enfants, la déperdition scolaire et l'exclusion aussi bien des services de santé que de l'assainissement, l'eau, l'énergie, le logement, les marchés et la terre.

IV. Cohérence et liens avec l'ordre du jour de développement pour l'après-2015 et d'autres processus mondiaux

Les Objectifs de développement durable (ODD) vont induire des changements dans la planification du développement. Et il appartient au Bénin de décider de la manière dont ces objectifs et leurs cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales. Il importe de ne pas méconnaître le lien qui existe entre le développement durable et les autres processus en cours dans les domaines économique, social et environnemental. En effet, les ODD tels qu'envisagés actuellement et en raison de leur étendue posent plusieurs défis aux pays en développement comme le Bénin dont les principaux sont (i) leur appropriation, (ii) leur intégration dans les politiques et programmes nationaux de développement et (iii) la révolution statistique pour leur suivi. Le Bénin doit donc s'assurer que les objectifs et cibles mondiaux soient taillés sur mesure et adaptés aux conditions initiales et contextes nationaux et régionaux.

Au Bénin, en dehors du document sur les Perspectives de développement à long terme Alafia 2025, la politique de développement à moyen terme conduite par le Gouvernement est opérationnalisée par la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) qui

federe les strategies/politiques sectorielles, le tout soutenu par un cadre budgetaire, la Loi Organique sur la Loi de Finance (LOLF). L'annee 2015 etant la derniere annee de mise en oeuvre de la SCRP 2011-2015, elle offre l'opportunité au Gouvernement de proceder aux revisions qui s'imposent afin d'integrer les ODD dans le prochain document de politique de developpement de court et moyen termes, tout en operationnalisant le Programme d'Action d'Istanbul pour les Pays les Moins Avances.

Dans cette perspective et vu le retard constate dans les realisations tant attendues pour les premieres annees de mise en oeuvre du PAI. Il faudra :

1. Renforcer l'appropriation des ODD et du PAI au niveau national en poursuivant les seances d'information et de sensibilisation de tous les acteurs ;
2. Accelerer le processus d'integration des ODD dans les politiques et programmes nationaux de developpement ;
3. Veiller a ce qu'il y ait une synergie entre la mise en oeuvre du PAI, des ODD et les politiques et programmes nationaux ;
4. Etablir les priorites autour des objectifs les plus efficaces a partir d'une analyse coûts-benefices des ODD conformement aux realites nationales ;
5. Finaliser le plan d'action pour l'acceleration du PAI. Dans ce cadre on pourrait se baser sur l'experience dans la mise en oeuvre des OMD ;
6. Mettre en place de nouveaux mecanismes de financement dont le partenariat public-privé (PPP) ;
7. Renforcer le capital humain et les capacites institutionnelles afin de disposer des donnees statistiques pour le suivi rigoureux de la mise en oeuvre du PAI et des ODD ;
8. Assurer **le suivi et la coordination efficace** des actions a mener au niveau du PAI et des ODD

V. Synthèse des principaux défis identifiés

De l'analyse du tableau (Confère annexe 1), il ressort que des résultats fixés dont les réalisations devront avoir un impact positif sur l'objectif principal du PAI qu'est l'amélioration de la situation du développement humain des PMA (pays à indice de développement humain (IDH) faible), l'obtention d'une croissance économique soutenue au moins de 7,5% avec pour corollaire une réduction substantielle de la pauvreté ne sera pas atteint.

.En effet, après deux années de ralentissement (2009 et 2010) en raison des effets sur l'économie de la crise économique internationale et des inondations, l'économie a amorcé depuis 2011 une reprise qui se poursuit. Ainsi, le taux de croissance économique a dépassé la barre de 5% en s'établissant à 5,4% en 2012, 5,6% en 2013, 6,5% en 2014 et une prévision de 5,6% en 2015. Pour cela, le défis de la transformation structurelle de l'économie pour avoir une croissance économique soutenue et durable d'au moins 7% est indispensable pour réduire la pauvreté. Pour relever ce défi à travers la nouvelle génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) à élaborer dans le contexte des Objectifs de Développement Durable (ODD), des réflexions sont engagées à travers certains travaux réalisés, notamment le document intitulé Bilan et Perspectives de l'Economie Nationale (BiPEN) de 2013, publié en décembre 2014 dont le thème est : « Transformation structurelle de l'économie béninoise : enjeux et défis » et l'étude réalisé en 2015 portant sur : « Secteurs clés de l'économie béninoise et leviers de promotion de croissance, d'emplois et de revenus ».

Par ailleurs, il est indispensable de signaler que pour les autres dimensions du développement humain, d'importants défis restent à relever : (i) le renforcement des actions pour réaliser les résultats ayant un impact positif sur la santé et donc sur l'espérance de vie telles que l'accès pour tous à l'eau potable, l'accès pour au moins 25% de la population à un meilleur système d'assainissement, la réduction à 65 pour mille et à 35 pour mille respectivement des taux de mortalité infanto-juvénile et infantile, la réduction à 125 pour 100000 naissances vivantes de la mortalité maternelle ; (ii) l'amélioration de l'éducation à travers, entre autres, le renforcement de le renforcement de l'efficacité interne et externe du système éducatif au niveau de tous les ordres d'enseignements.

Face à tous ces défis, il est à compléter à l'objectif d'une croissance économique soutenue d'au moins 7,5%, celui de la réduction substantielle des inégalités et la bonne gouvernance même si certains indicateurs laisse présager l'existence d'une bonne gouvernance.

VI. Conclusion

Le rapport d'évaluation à mi-parcours du Programme d'Action d'Istanbul (PAI) en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la décennie (2011-2020) a permis de faire un bilan des efforts consentis par le Bénin dans la réalisation des engagements internationaux des PMA sur les cinq dernières années. Cette évaluation est faite sur la base des mesures et objectifs qui étaient assignés aux PMA dans le cadre de ce programme qui est mis en œuvre au niveau national à travers les actions des ministères sectoriels qui ont pris le soin d'intégrer ces objectifs et mesures dans leurs stratégies et politique de développement. Le cadre programmatique du Bénin, fédérateur des engagements internationaux, régionaux et nationaux est la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (2011-2015). Ce cadre à asservir de référentiel, notamment à travers les objectifs, axes et cibles prévus au niveau des secteurs pour la période sous revue pour évaluer les performances enregistrées au regard des objectifs, mesures que les PMA devront prendre pour parvenir à l'objectif primordial du PAI – PMA à l'horizon 2020.

Du point de vue général, une amélioration des performances nationales surtout dans les secteurs sociaux dans la mise en œuvre du programme est enregistrée. Ce fait n'est certainement pas la contribution du seul programme d'Istanbul mais la convergence de tous les autres programmes mis en œuvre au cours de la période.

A l'image des économies des Pays les Moins Avancés, l'économie béninoise reste vulnérable aux différentes crises que connaît le pays. Cependant, le cadre macroéconomique s'est consolidé entre 2011-2014 avec un relèvement de la croissance économique, une maîtrise du déficit budgétaire et du niveau général des prix. Ce résultat est imputable, entre autres, aux efforts fournis par le pays pour l'accroissement des capacités de production, le renforcement du cadre institutionnel pour le développement de l'agriculture et la sécurité alimentaire, le renforcement du capital humain. Cependant, il importe de signaler que les capacités de production mises en place sont encore fragiles et insuffisantes en raison, entre autres, de la faiblesse et de l'insuffisance des investissements dans les infrastructures de base pour l'économie, notamment (transport, énergie, communication, etc.). A cela, s'ajoutent les difficultés relatives aux faibles capacités des petits producteurs pour l'amélioration de leur production et la maîtrise des flux de produits importés, à la mise en œuvre effective du code foncier domaniaal pour renforcer la sécurité foncière.

Par ailleurs, les questions de gouvernance devront continuer de faire l'objet de préoccupation majeure en dépit des efforts consentis par le Gouvernement, notamment dans la mise en place du cadre juridique de lutte contre la corruption. De même les questions transversales telles que le genre, les changements climatiques et la prise en compte des Objectifs du Développement Durable (ODD) constitueront également des aspects prioritaires à prendre en compte dans la poursuite de la mise en œuvre du PAI sur la période restante.

Aussi est-il important de souligner le faible accompagnement des donateurs aux politiques de développement du pays et l'absence d'un plan de financement du PAI par les partenaires au développement.

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des résultats attendus et des réalisations dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PAI

INDICATEURS	2011			2012			2013			2014			2015	Cible	Situation d'atteinte
	Prév.	Réal.	Situation d'atteinte	Prév.	Réal.	Situation d'atteinte	Prév.	Réal.	Situation d'atteinte	Prév.	Réal.	Situation d'atteinte	Réal.		
Incidence de la pauvreté monétaire nationale	32,3%	36,2%	Non	30,1%	ND		28,0%	ND		26,5%	ND		ND	25,0%	ND
Incidence de la pauvreté monétaire rurale	32,0%	39,7%	Non	30,0%	ND		27,0%	ND		26,0%	ND		ND	26,0%	ND
Profondeur de la pauvreté monétaire	9,1%	9,8%	Oui	8,3%	ND		7,5%	ND		7,0%	ND		ND	6,5%	ND
Sévérité de la pauvreté monétaire	3,8%	3,9%	Non	3,4%	ND		3,1%	ND		2,9%	ND		ND	2,6%	ND
Taux de croissance économique (%)	3,6	3,3	Non	5,6	5,4	Non	6,5	5,6	Non	7	6,5	Non		7,5	ND
Proportion de population ayant accès à une source d'eau potable (%)	92	71,3	Non	94	75	Non	96	80	Non	98	82	Non	72,1%	100	Non
Promotion de population ayant accès à meilleur système d'assainissement (%)	57	32,3	Non	59	45	Non	60	46	Non	62	47	Non	87,3%	75	Non
Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	90	74,4	Non	93			96			99	74,9	Non	74,9%	100	Non
Taux d'alphabétisation des 15 ans à 24 ans (%)	85	65	Non	90	67	Non	93	70	Non	95	75	Non	H : 59,6% F : 43,9%	100	Non
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (‰)	85	70	Oui	80	60	Oui	75	55	Oui	70	50	Oui	115,2	65	
Taux de mortalité infantile (‰)	43	42	Oui	42	40	Oui	40	38	Oui	39	35	Oui	66,5	35	Non
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	200	410	Non	170	400	Non	150	390	Non	135	380	Non	347	125	Non
Taux d'utilisation des ordres de paiement	<8	4,39	Oui	<8	3,18	Oui	<8	3,19	Oui	<8	5,7	Oui	ND	<8	ND
Délai moyen de passation des marchés publics sur financement du budget national (en jours) : fournitures	55	64	Non	55	64	Non	55	44	Oui	55	26	Oui	ND	55	ND
Délai moyen de passation des marchés publics sur financement du budget national (en jours) : services	65	71	Non	65	71	Non	65	33	Oui	65	20	Oui	ND	65	ND
Délai moyen de passation des marchés publics sur financement du budget national (en jours) : travaux	75	59	Oui	75	59	Oui	75	54	Oui	75	40	Oui	ND	75	ND

Taux d'exécution des dépenses courantes hors salaires-base engagements (%)	>80	82,91	Oui	>80	103	Oui	>80	101,38	Oui	>80	91,4	Oui	>80		
Taux d'exécution des dépenses d'investissement sur ressources propres (base engagement) en %	>60	62,91	Oui	>60	103	Oui	>60	82,31	Oui	>60	62,28	Oui	>60		

